



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 octobre 2013 (21.10)
(OR. en)**

14924/13

**PESC 1238
COPS 439
FIN 648
PE 460**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil
en date du: 15 octobre 2013
aux: délégations

n° doc. préc.: 13116/13 PESC 1016 COPS 362

Objet: Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) - 2012
- Rapport annuel de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen

Les délégations trouveront ci-après le document intitulé "Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) - 2012 - Rapport annuel de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen", tel qu'il a été approuvé par le Conseil le 15 octobre 2013.

**PRINCIPAUX ASPECTS ET CHOIX FONDAMENTAUX DE LA PESCA
(POINT 43 (SECTION G) DE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL
DU 17 MAI 2006) - 2012**

1. PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2012.....	5
A. TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS PAR RÉGION	12
1. AFRIQUE DU NORD, PROCHE-ORIENT ET PÉNINSULE ARABIQUE.....	12
1.1. AFRIQUE DU NORD	14
1.2. PROCHE-ORIENT	18
1.3. PÉNINSULE ARABIQUE, IRAN et IRAQ	27
1.4. COOPÉRATION RÉGIONALE	30
2. RUSSIE, PARTENARIAT ORIENTAL ET ASIE CENTRALE	33
2.1. FÉDÉRATION DE RUSSIE	33
2.2. PARTENARIAT ORIENTAL - RELATIONS MULTILATÉRALES	36
2.3. PARTENARIAT ORIENTAL - RELATIONS BILATÉRALES	38
2.4. ASIE CENTRALE	46
3. BALKANS OCCIDENTAUX	47
4. TURQUIE ET PAYS VOISINS D'EUROPE OCCIDENTALE.....	55
4.1. TURQUIE	55
4.2. EUROPE OCCIDENTALE	57
5. ASIE ET PACIFIQUE.....	59
5.1. ASIE DE L'EST	60
5.2. ASIE DU SUD-EST	64
5.3. ASIE DU SUD	67
5.4. PACIFIQUE	70
6. AFRIQUE.....	73
6.1. UE-UA	73
6.2. AFRIQUE DE L'OUEST	75
6.3. AFRIQUE ORIENTALE	78
6.4. AFRIQUE CENTRALE	81
6.5. AFRIQUE AUSTRALE	84

7.	AMÉRIQUES	87
	7.1. ÉTATS-UNIS et CANADA	87
	7.2. AMÉRIQUE LATINE et CARAÏBES	89
B.	AGIR FACE AUX MENACES ET AUX DÉFIS PLANÉTAIRES	95
	1. NON-PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE (ADM) ET DE LEURS VECTEURS / ARMES CONVENTIONNELLES	95
	1.1. NON-PROLIFÉRATION DES ADM	96
	1.2. ARMES CONVENTIONNELLES	100
	2. PRÉVENTION DES CONFLITS ET MÉDIATION	102
	3. TERRORISME	103
	4. CRIMINALITÉ ORGANISÉE	106
	5. CYBERSÉCURITÉ	107
	6. SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE	107
	7. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ	109
	8. SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU	110
C.	CONTRIBUER À UN ORDRE MULTILATÉRAL PLUS EFFICACE	111
	1. NATIONS UNIES	111
	2. OSCE	113
	3. CONSEIL DE L'EUROPE	114
D.	PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT	115
E.	UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE, UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ET DES MOYENS ACCRUS POUR LA GESTION DE CRISES DANS LE CADRE DE LA PSDC	128
	1. DES MOYENS ACCRUS	129
	1.1. Concepts pour les activités PSDC	129
	1.2. Capacités civiles et militaires	130
	1.3. Volet civil et volet militaire de la PSDC: enseignements tirés et meilleures pratiques	133
	1.4. Formation et exercices	134

2.	UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE	135
	2.1 Coopération avec les partenaires dans le cadre de la gestion de crises	135
	2.2. Organisations internationales	136
	2.3. Centre satellitaire de l'UE (CSUE)	138
3.	UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE.....	139
2.	PARTIE II: RAPPORT PESC 2012 DANS UNE PERSPECTIVE D'AVENIR.....	140
3.	ANNEXE I: Budget PESC 2012	1
4.	ANNEXE II: Aperçu des actes juridiques dans le domaine de la PESC (sanctions) en 2012	1
5.	ANNEXE III: Déclarations faites en 2012.....	1

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2012

Introduction

L'année 2012 a été fertile en événements pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE et a montré tout ce que peuvent apporter les nouveaux outils offerts par le traité de Lisbonne pour répondre aux problèmes de politique étrangère les plus pressants. Qu'il s'agisse de la transition difficile dans le monde arabe ou des événements du Sahel, de l'adoption de la stratégie en faveur des droits de l'homme ou des missions d'observation électorale de l'UE, l'UE a coordonné sa réponse d'une manière vraiment globale: elle a eu recours à toute une série d'instruments – relevant ou non de la PESC¹: elle a soutenu ses efforts diplomatiques par des missions au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) sur le terrain, elle a ciblé son aide humanitaire et son aide au développement de manière qu'elle bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin et elle a collaboré avec des partenaires locaux et régionaux pour que des progrès soient réalisés sur la voie de la paix et de la prospérité.

Tout au long de l'année, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission, M^{me} Catherine Ashton, et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ont fait en sorte, en concertation avec les services compétents de la Commission, qu'en 2012 l'action de l'UE s'étende à la planète tout entière en soutenant la démocratie et le développement dans des pays comme le Myanmar/la Birmanie en Asie ou la Somalie dans la Corne de l'Afrique et en s'employant à venir en aide à des voisins immédiats comme l'Ukraine et l'Afrique du Nord et à des partenaires plus éloignés comme Haïti ou le Pakistan. Pour pouvoir y parvenir, l'UE a continué à intensifier sa coopération avec ses partenaires stratégiques afin d'élaborer une conception mutuelle des menaces et des défis d'aujourd'hui et de concevoir des réponses acceptables pour les deux parties. Alors que la tentation du repli sur soi se fait jour en Europe, le SEAE, en étroite collaboration avec la Commission, les 27 États membres et le Parlement européen, a contribué à ce que l'UE reste visible sur la scène mondiale et demeure un partenaire fiable pour tous ses alliés, anciens ou nouveaux.

¹ Afin de tenir compte de cette approche, le présent rapport inclut un certain nombre d'instruments et de politiques ne relevant pas de la PESC, tels que l'aide au développement, l'aide commerciale et humanitaire, lorsqu'il est jugé pertinent et utile de présenter un tableau plus complet de l'action extérieure de l'UE.

La contribution apportée par l'UE à la paix et à la sécurité dans le monde est particulièrement manifeste dans un certain nombre de domaines. Tout d'abord, nous faisons appel à un large éventail d'instruments pour répondre à d'importants problèmes de politique étrangère dans le cadre de ce que nous désignons sous le vocable d'"approche globale". Nombreux sont ceux qui ont voulu mettre en place une approche de ce type au cours des dix dernières années, mais l'UE dispose des outils, et en quantité suffisante, pour assurer un impact durable. Ensuite, nous sommes directement associés à des négociations de paix et, dans bien des cas, nous en assurons même la direction. Enfin, dans le cas de problèmes régionaux pour lesquels seule une action collective peut produire des résultats, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'aide en cas de catastrophe naturelle ou de la réforme du secteur de la sécurité, nous travaillons en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, et nous leur fournissons une aide matérielle. Le 10 décembre, le prix Nobel de la paix a été décerné à l'Union européenne, ce qui est une reconnaissance claire de notre attachement résolu à la paix, la réconciliation, la démocratie et la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Quelques exemples d'actions entreprises récemment par l'UE dans ces trois domaines illustrent notre bilan de 2012.

Le rôle que la Haute Représentante, vice-présidente de la Commission, a eu à cœur de jouer tout au long de l'année dernière et au cours des premiers mois de cette année pour faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina a déjà produit des résultats concrets: des progrès tangibles ont été réalisés vers la conclusion d'un accord sur la question de la gestion intégrée des frontières et, ce qui a constitué un pas en avant remarquable pour les parties participant aux négociations, des officiers de liaison ont été mis en place à Belgrade et à Pristina. Grâce aux réunions régulières qui ont eu lieu entre les premiers ministres et à la rencontre - la première du genre - entre les présidents de la Serbie et du Kosovo^{*}, des problèmes en suspens ont pu être abordés dans un esprit de coopération. Le dialogue s'est poursuivi en 2013 et a abouti au "Premier accord de principe régissant la normalisation des relations" entre les parties en avril 2013.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

L'engagement de l'UE en Somalie illustre particulièrement bien la manière dont l'UE s'attaque à tous les aspects d'une crise en recourant à une "approche globale". Lorsque le traité de Lisbonne a été ratifié, la Somalie était en crise. La piraterie au large des côtes explosait, la milice al-Shahab menaçait de renverser le gouvernement et des millions de personnes étaient dans le dénuement le plus total. Aujourd'hui, sous l'effet d'une action globale coordonnée par le SEAE, associant des mesures relevant ou non de la PESC, telles qu'une mission maritime et de formation, une action diplomatique, la fourniture d'une aide aux États voisins de la Somalie et une assistance humanitaire, le tableau a complètement changé. Les actes de piraterie au large des côtes de la Somalie ont diminué de 95 %. Le gouvernement a pu repousser les milices et prendre, pour la première fois dans l'histoire du pays, une forme démocratique. Le développement touche à présent la majorité des Somaliens et la région est désormais mieux équipée pour prévenir la piraterie et capturer et juger les pirates. Notre engagement a été salué par le président somalien lors de sa visite à Bruxelles et nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir encore notre coopération avec le gouvernement et avec nos partenaires internationaux. Pour garantir cette coopération future, nous convoquons une conférence consacrée à l'avenir de la Somalie.

Notre engagement au Mali est une autre manifestation - et un autre succès - de l'action globale de l'UE. Dès avant le coup d'État du printemps 2012 et le passage du nord du pays sous le contrôle des touarègues et des forces djihadistes, l'UE a défini une stratégie intégrée pour la région du Sahel destinée à combattre le terrorisme et à assurer la stabilité et un développement durable dans cette partie si importante de l'Afrique. Afin de réagir rapidement au déploiement des forces françaises et alors que la situation au Mali changeait de nature, l'UE a accéléré le déploiement d'une mission européenne chargée de réorganiser, d'entraîner et de conseiller les forces armées maliennes (EUTM). Nous avons aussi encouragé et aidé les autorités maliennes à définir une feuille de route pour le rétablissement de la démocratie et la réconciliation nationale et nous avons proposé des mesures renouvelées et adaptées en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire. Enfin, nous aidé la CEDEAO et l'Union africaine à déployer une force de maintien de la paix destinée à contribuer à maintenir la stabilité au Mali, jusqu'à ce qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies soit en place. Les progrès à réaliser seront l'affaire des autorités maliennes, mais en 2012 l'UE a montré qu'elle avait la volonté et la capacité d'apporter le soutien dont le pays a besoin pour se stabiliser.

Tout au long de l'année 2012, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'UE a apporté un soutien aux transitions qui, de l'Égypte, à la Tunisie et à la Libye, ont permis de tourner le dos à des régimes autoritaires. L'UE a été soucieuse d'assurer une approche taillée sur mesure pour chaque pays, incluant une assistance financière accrue, la proposition de renforcer les partenariats pour la mobilité et le lancement des négociations relatives à des accords de libre-échange approfondi et complet pour accroître l'accès au marché. Un des éléments novateurs de cette approche a été la création, facilitée par le représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, de groupes de travail spéciaux placés sous la direction de la Haute représentante/vice-présidente de la Commission, et destinés à soutenir la transition en Égypte, en Jordanie et en Tunisie. Rassemblant tous les acteurs pertinents - membres du Parlement européen, parties prenantes internationales, régionales, privées et publiques -, ces groupes de travail ont apporté une contribution importante pour aider ces pays à progresser sur la voie d'une réforme et d'une démocratie durables.

Le conflit en Syrie s'est poursuivi avec une intensité accrue, devenant la crise principale dans la région et une question politique et humanitaire de premier plan pour l'UE. L'UE a continué à demander une solution politique à la crise syrienne et n'a cessé d'exprimer son soutien total aux efforts déployés par les Nations unies et la Ligue arabe. La Haute représentante/vice-présidente de la Commission a pris part à la conférence internationale de juin à Genève, qui a permis d'approuver un communiqué fournissant un cadre de base pour une future transition politique, qui n'a pas été mis en œuvre en raison de divergences ultérieures quant à l'interprétation de ce qui avait été convenu. L'UE a reconnu la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne en tant que représentante légitime du peuple syrien et l'a exhortée à œuvrer en faveur d'un processus n'excluant personne, de la représentativité et du respect des principes démocratiques. L'UE a agi en poursuivant une politique de mesures restrictives contre les personnes responsables de la répression violente exercée contre la population civile, les personnes bénéficiant des politiques menées par le régime ou soutenant celui-ci, et les personnes qui leur sont liées. En outre, l'UE a également fourni une aide humanitaire et autre à la population syrienne à l'intérieur du pays ainsi qu'aux réfugiés dans les pays voisins de la Syrie, y compris un soutien à ces pays pour leur permettre de faire face à ce fardeau. Dans les enceintes internationales, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'UE a joué un rôle de premier plan en demandant de respecter les droits de l'homme, d'obliger les parties à rendre des comptes et d'exclure toute impunité.

L'énergie avec laquelle l'UE soutient la consolidation de la démocratie a tout naturellement concerné son voisinage oriental grâce à la mise en œuvre du partenariat oriental ainsi qu'à la poursuite des efforts en vue d'une association politique et d'une intégration économique plus étroites. Les négociations concernant des accords d'association, y compris des zones de libre-échange approfondi et complet se sont poursuivies avec la République de Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan (seulement un accord d'association). L'accord d'association avec l'Ukraine a été paraphé. Des accords de libéralisation du régime de visas et de réadmission ainsi que des plans d'action en matière de libéralisation du régime des visas ont également été encouragés pour renforcer les contacts entre les populations. Ces développements s'accompagnent d'attentes concernant de vastes réformes soutenant l'État de droit et favorisant la stabilité démocratique. L'UE a apporté un soutien au travers de la mission du Parlement européen destinée à suivre la procédure judiciaire concernant entre autres l'ancien premier ministre ukrainien, Iulia Timochenko, sous la direction de l'ancien président polonais, Aleksander Kwaśniewski, et de l'ancien président du Parlement européen, Pat Cox. L'UE a également poursuivi les efforts qu'elle déploie pour favoriser le progrès démocratique en Biélorussie, mais de graves lacunes subsistent concernant la liberté politique et des médias. Par ailleurs, l'UE est restée déterminée à progresser concernant la résolution des conflits de longue durée dans la région (discussions à 5+2 sur la Transnistrie, processus de Genève). Nous nous emploierons à poursuivre ce travail cette année, alors que nous nous préparons en vue du sommet extrêmement important du Partenariat oriental qui doit avoir lieu l'automne prochain à Vilnius. Il est capital pour l'Union de continuer à mettre en œuvre et à faire progresser le partenariat oriental dans sa dimension bilatérale et multilatérale.

Un dernier exemple du travail accompli par l'UE en 2012 est l'importance que nous avons accordée à la médiation et au règlement des conflits. Les efforts faits par l'UE pour trouver une solution à la question du programme nucléaire iranien sont sans doute l'exemple le plus visible de ces activités. Chargée de la direction des négociations avec l'Iran au nom du groupe E3+3, la Haute représentante/vice-présidente de la Commission a déployé une activité diplomatique considérable pour ouvrir la voie à une solution diplomatique qui soit de nature à apaiser les craintes de la communauté internationale sur la nature du programme nucléaire iranien. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, appuyée par le SEAE, a participé à un vaste programme de communication pour que la double approche suivie par l'UE recueille un soutien. Le maintien d'une unité au sein du groupe E3+3 a été essentiel à ces efforts.

Ce sont là des exemples concrets de ce qu'apporte le SEAE à l'action des 27 États membres, et de la Commission européenne. Comme on le verra dans le présent rapport, l'UE a même permis que des progrès soient accomplis sur un nombre bien plus important de questions.

Dans toutes les politiques que nous avons menées, les droits de l'homme sont restés le fil rouge de chacune de nos actions. L'année 2012 a été importante à cet égard: l'UE a adopté sa première stratégie en matière de droits de l'homme, qui nous permettra d'intégrer notre action dans ce domaine dans les engagements bilatéraux ou multilatéraux de l'UE. D'autre part, un représentant spécial pour les droits de l'homme a été nommé: il s'agit du premier représentant "thématique", qui a reçu pour mission de faire en sorte que, lorsque l'UE plaide la cause des droits de l'homme, notre voix soit entendue distinctement partout dans le monde.

Une importance particulière a été accordée à la question de l'autonomisation des femmes et du soutien à la participation des femmes aux processus politiques. Le lancement par la Haute représentante/vice-présidente de la Commission en 2012 de l'initiative "Equal Futures Partnership" en collaboration avec M^{me} Clinton, Secrétaire d'État américaine, et de l'initiative "Spring Forward for Women" en collaboration avec Michelle Bachelet, directrice d'ONU Femmes, illustre l'attachement profond de l'UE à l'autonomisation des femmes sur les plans économique et politique.

Le soutien à la société civile est également devenu un élément clé de notre action, notamment à la lumière du rôle crucial qu'il a joué dans les soulèvements arabes. À cet égard, le mécanisme de voisinage en faveur de la société civile a permis de continuer à soutenir des initiatives civiles nationales et locales et le renforcement des capacités afin de consolider les organisations de la société civile. Le "Fonds européen pour la démocratie", récemment créé, constituera également un moyen supplémentaire de promouvoir et soutenir la démocratie.

L'année dernière, nous avons intensifié nos travaux sur ce qu'il est convenu d'appeler les problèmes "horizontaux", comme la nécessité d'assurer la sécurité énergétique de l'UE ou d'éviter que des conflits relatifs à l'eau ne dégénèrent en guerres. La Haute représentante/vice-présidente de la Commission a mis à l'ordre du jour du Conseil et du Gymnich la sécurité énergétique et la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'accès de l'Europe à des sources d'énergie et un partage pacifique des ressources en eau sont devenus des thèmes essentiels de la politique étrangère de l'UE.

Afin de faire réellement progresser nos valeurs et de défendre nos intérêts dans le monde, l'UE a considérablement approfondi ses relations avec ses partenaires stratégiques en 2012, notamment en développant la coopération dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Outre les dialogues établis de longue date à tous les niveaux avec nos partenaires stratégiques, nous entretenons à présent un dialogue stratégique régulier avec la Chine au niveau de la Haute représentante/vice-présidente de la Commission ainsi que des dialogues politiques de haut niveau avec la Corée du Sud, l'Inde et le Brésil. Notre coopération se renforce dans un certain nombre de domaines, notamment les droits de l'homme, la réponse au printemps arabe ou la formation de la police en Afghanistan. Les partenaires participent aussi de plus en plus à nos missions PSDC. Nos relations avec les États-Unis sont depuis longtemps une pierre angulaire de notre action internationale et, tout au long de l'année 2012, notre coopération a été particulièrement active, que ce soit en ce qui concerne les efforts communs que nous entreprenons dans la zone Asie-Pacifique ou dans les Balkans occidentaux. Les relations avec la Fédération de Russie ont également continué à être une priorité, notamment en raison des défis conjoints dans notre voisinage commun, mais aussi grâce à une saine coopération sur l'Iran ou le Moyen-Orient.

Nous avons, en 2012, renforcé notre coopération avec les organisations régionales, qu'il s'agisse de la Ligue des États arabes (LEA), de l'Organisation pour la coopération islamique (OCI), de l'Union africaine (UA), de l'ASEAN ou de l'Organisation des États américains. L'Europe peut être d'autant plus efficace qu'elle n'agit pas seule, comme nous l'avons vu au cours de l'année écoulée. Il est donc dans notre intérêt de développer les liens avec les organisations régionales, mais aussi de mettre en place des modèles de coopération et de proposer un soutien qui permette, là où c'est nécessaire, d'améliorer les moyens d'action. Les relations entre l'UE et la Ligue des États arabes, en particulier, constituent un bon exemple d'une coopération qui, l'année dernière, a été renforcée à tous égards, du niveau politique (par exemple, ministériel UE-Ligue des États arabes) au niveau technique (par exemple, centre de crise ultramoderne financé par l'UE). En Afrique, l'UE a intensifié sa coopération avec l'Union africaine, par exemple dans la Corne de l'Afrique (notamment grâce à un financement important fourni pour la mission de l'Union africaine AMISOM au moyen de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique), ou avec des organisations sous-régionales comme la CEDEAO, comme la coopération étroite avec la CEDEAO l'a récemment démontré dans le contexte de l'opération de stabilisation MISMA au Mali.

De grands défis attendent la politique étrangère de l'Europe. Mais en voyant l'ampleur du travail qui a été accompli en 2012 et la liste des résultats que nous avons obtenus, nous pouvons affirmer avec confiance que, dans les années à venir, l'UE sera en mesure de s'attaquer aux problèmes de ce monde avec plus d'efficacité encore, en gardant toujours à l'esprit notre objectif premier, qui est de préserver la démocratie et les droits de l'homme sur toute la surface du globe.

A. TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS PAR RÉGION

1. AFRIQUE DU NORD, PROCHE-ORIENT ET PÉNINSULE ARABIQUE

Introduction

Plus de deux ans après le déclenchement du "printemps arabe", dont le début a été marqué par les soulèvements populaires en Tunisie et en Égypte, la situation régnant dans la plus grande partie du monde arabe est restée extrêmement mouvante, avec des différences importantes entre les pays et sous-régions concernés. Si des progrès non négligeables ont été accomplis pour faire avancer des réformes démocratiques (par exemple la tenue d'élections, le renforcement du rôle de la société civile et une plus grande liberté d'expression et de réunion), des problèmes importants ont subsisté en matière de sécurité, notamment l'aggravation de la crise en Syrie et le risque manifeste d'une instabilité à plus grande échelle en raison d'un débordement chez les pays voisins, ainsi que les menaces qui ont continué de peser sur la sécurité intérieure de la Libye alors même que ce pays poursuivait le long processus conduisant à la construction d'un État. Dans le même temps, la cohésion de nombreux pays arabes risquait d'être sapée par de nouvelles formes de polarisation politique interne (non seulement entre courants laïques et islamistes, mais aussi à l'égard de composantes essentielles de la société, notamment les femmes, les jeunes et les minorités religieuses et ethniques) ainsi que par la détérioration de la situation économique dans plusieurs des pays concernés.

L'UE et ses États membres ont activement soutenu les processus de transition engagés dans différents pays arabes et ils ont proposé une réponse pluridimensionnelle. L'UE a posé les jalons d'un renouvellement des partenariats mais le rythme et l'ampleur des progrès réalisés jusqu'à présent ont varié d'un pays à l'autre car certains partenaires ont parfois hésité à saisir les offres de l'UE, ou n'ont pas pu ou voulu entreprendre les réformes nécessaires pour que l'UE débloque une aide supplémentaire. L'UE a continué d'accompagner les efforts déployés par les pays arabes pour surmonter les obstacles politiques et socio-économiques, tout en jugeant les gouvernements issus du "printemps arabe" à l'aune de leur bilan. Dans ce contexte, l'UE n'a cessé de mener un dialogue constructif avec tous les nouveaux acteurs politiques. Afin de contribuer à l'édification et à l'enracinement de sociétés démocratiques dynamiques dans les pays arabes, l'UE et ses États membres ont aussi soutenu le travail des ONG.

Le représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, M. Bernardino León, s'est employé l'année durant à valoriser l'aide apportée par l'UE aux pays de la région, notamment en coordonnant des taskforces. Les pays étant nombreux à rencontrer des difficultés dans leur transition vers la démocratie, le représentant spécial de l'UE a aussi, par ses visites fréquentes dans la région, encouragé l'émergence d'un consensus politique afin de maintenir une légitimité démocratique dans les pays confrontés à une crise politique.

Enfin, l'UE a relancé et redynamisé sa coopération avec un certain nombre d'acteurs régionaux, notamment la Ligue des États arabes, l'Union pour la Méditerranée, l'OCI, le Conseil de coopération du Golfe et l'Union du Maghreb arabe.

RELATIONS BILATÉRALES

1.1. AFRIQUE DU NORD

1.1.1. ALGÉRIE

À la différence de nombreux autres pays de la région, l'Algérie a été relativement peu concernée par le "printemps arabe". Des élections législatives ont eu lieu en mai 2012. Contrairement aux attentes largement répandues, la coalition présidentielle en est ressortie confortée alors que le renforcement attendu du soutien en faveur des partis islamistes ne s'est pas concrétisé. Cent-quarante-trois femmes ont été élues (environ 1/3 des inscrits). À la demande de l'Algérie, l'UE a envoyé une mission d'observation électorale pour suivre les élections, sous la direction d'Ignacio Salafranca, membre du Parlement européen. Dans son rapport, la mission a insisté sur la nécessité d'améliorer la transparence et d'accorder aux partis politiques un accès systématique aux listes électorales nationales. La mise en œuvre des recommandations élaborées par la mission d'observation électorale de l'UE a été évoqué lors de la réunion du Conseil d'association UE-Algérie en décembre 2012. Ainsi que le président Bouteflika l'a annoncé en 2011, le programme de réformes auquel doivent s'atteler la nouvelle Assemblée et le gouvernement prévoit une réforme constitutionnelle.

La Haute représentante/vice-présidente de la Commission s'est rendue en Algérie le 6 novembre 2012; à cette occasion, elle a rencontré M. Bouteflika, président, M. Sellal, premier ministre et M. Medelci, le ministre des affaires étrangères, et elle a signé trois conventions de financement entre l'UE et l'Algérie, concernant la protection du patrimoine culturel, le soutien aux réformes dans le secteur des transports et le soutien à l'emploi des jeunes.

1.1.2. LIBYE

En juillet 2012, le peuple libyen s'est rendu aux urnes pour la première fois depuis des décennies et a élu les membres du parlement de transition dans un contexte largement pacifique et positif. En octobre 2012, le parlement a élu Ali Zeddan comme chef du nouveau gouvernement de transition, qui a accordé un degré de priorité élevé à l'amélioration de la situation en matière de sécurité.

Dans le prolongement des accords conclus lors de la Conférence de Paris qui s'est tenue en septembre 2011, l'UE a entrepris au printemps 2012 d'évaluer les besoins après le conflit en ce qui concerne la gestion intégrée des frontières, la société civile et les médias. Les autorités libyennes ayant accueilli positivement, en juin 2012, le rapport relatif à l'évaluation des besoins en matière de gestion intégrée des frontières, le Conseil a autorisé la planification d'une éventuelle mission civile PSDC de sécurisation des frontières en Libye. Afin d'obtenir la nécessaire adhésion politique des autorités libyennes en faveur de cette mission civile PSDC, une mission d'information a été déployée en novembre 2012 immédiatement après la formation du gouvernement libyen élu du premier ministre Zeidan et un concept de gestion de crise a été élaboré dans les meilleurs délais². En dépit de l'aval donné au niveau ministériel en Libye à une mission PSDC de sécurisation des frontières, les autorités libyennes ont largement reconnu que, même si la sécurité aux frontières figure parmi leurs priorités les plus élevées, les efforts déployés par l'UE et la communauté internationale pour fournir une aide en temps voulu sont entravés par le manque de coordination entre les différents services et le manque d'expertise au sein des pouvoirs publics libyens³. Le SEAE a également coordonné l'élaboration d'un mémorandum d'accord visant à favoriser un dialogue et une coopération mutuelle durables entre le gouvernement libyen et l'UE sur la prévention des conflits, la préparation et la réaction aux crises ainsi que la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

L'UE a progressivement levé les mesures restrictives autonomes adoptées durant le conflit de 2011, afin de tenir compte des changements sur le terrain. L'aide apportée par l'UE au processus de transition par l'entremise d'une assistance financière s'élève maintenant à 79 millions EUR, avec pour priorités la sécurité, le redressement économique, la santé, l'administration, les migrations, la société civile et la protection des groupes vulnérables.

² Adoption par le Conseil le 31 janvier 2013

³ Le comité interministériel de gestion des frontières du premier ministre, établi ultérieurement, a été chargé de prendre des décisions et de coordonner les actions sur le terrain.

À différentes reprises tout au long de l'année, l'UE a fait part de ses préoccupations concernant la protection et le respect des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de la situation dans les centres de détention et de la détérioration des conditions des migrants. La situation du pays sur le plan de la sécurité a été suivie de près et a été évoquée publiquement dans des circonstances particulièrement graves telles que l'attaque contre le consulat des États-Unis à Benghazi ou les affrontements interethniques dans le sud du pays⁴.

1.1.3. MAROC

En 2012, le nouveau gouvernement dirigé par le parti islamique modéré de la justice et du développement a poursuivi le processus de réformes, notamment en élargissant le système des soins de santé de base et en adoptant un plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, la mise en œuvre effective de la Constitution adoptée en 2011 a relativement peu progressé en 2012. Les négociations relatives à un nouveau plan d'action UE-Maroc pour la période 2013-2017 dans le cadre de la PEV se sont achevées en novembre 2012⁵. La 4^e session de la commission parlementaire conjointe UE-Maroc s'est déroulée le 16 juillet 2012 à Rabat. À l'ONU, la coopération et le dialogue sur les questions de politique et de sécurité se sont renforcés, le Maroc étant devenu au 1^{er} janvier 2012 membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Après avoir exercé pendant un an la présidence de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (UPM), le Maroc a passé le relais au Parlement européen lors la 8^e session de l'Assemblée parlementaire de l'UPM, qui s'est tenue à Rabat les 24 et 25 mars 2012.

⁴ En novembre 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des migrants en Libye (P7_TA(2012)0465). Durant le débat préalable à l'adoption de cette résolution, les participants ont souligné que l'UE continuerait de demander aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les normes approuvées au niveau international en matière de droits de l'homme. Parallèlement, l'UE continuerait d'aider les autorités à satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international. À cet égard, il convient de mentionner que l'UE apporte une aide globale d'un montant de 20 millions EUR afin de renforcer la protection des groupes vulnérables, y compris les migrants.

⁵ Mais l'adoption formelle est toujours en suspens (depuis la mi-2013).

La Haute représentante/vice-présidente de la Commission s'est rendue au Maroc le 5 novembre 2012; elle y a rencontré le premier ministre, M. Abdelilah Benkirane, et le ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Saad-Eddine El Othmani. L'UE a régulièrement soulevé les principales questions liées aux droits de l'homme au Sahara occidental. L'UE a sans cesse réaffirmé son soutien total aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies, a salué le travail de son envoyé personnel, M. Christopher Ross, et a encouragé les parties à œuvrer pour une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui prévoirait l'autodétermination de la population du Sahara occidental, en accord avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

1.1.4. TUNISIE

Après les premières élections démocratiques, qui ont eu lieu le 23 octobre 2011, l'UE a continué de renforcer son soutien politique à la transition démocratique en nouant de très nombreux contacts politiques. Le premier ministre tunisien, M. Hammad Jebali, s'est déplacé à Bruxelles le 2 février 2012 pour sa première visite à l'étranger, qui a été suivie d'une deuxième visite le 2 octobre.

En dépit de la poursuite de la transition vers la démocratie et des débats en cours à l'Assemblée nationale constituante sur le projet de Constitution, les tensions et la polarisation se sont aggravées vers la fin 2012.

En novembre 2012, dans le cadre du Conseil d'association qui s'est tenu à Bruxelles, le texte du plan d'action en faveur d'un partenariat privilégié a fait l'objet d'un accord politique. Ce plan d'action contient des engagements communs ambitieux dans les domaines de la gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'homme. Il fixe aussi le cadre de négociations sectorielles dans un certain nombre de domaines, notamment une zone de libre-échange approfondi et complet, l'initiative "Ciel ouvert" et le partenariat pour la mobilité.

Dans le prolongement de la task force UE-Tunisie du 23 septembre 2011, un conseil consultatif des affaires a été créé pour contribuer au soutien apporté aux investisseurs. Une autre conséquence de la task force a été l'organisation par l'UE, la Tunisie et la Banque mondiale d'un séminaire conjoint en juin pour favoriser le recouvrement des avoirs gelés au titre de la décision PESC.

La décision PESC imposant des mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables du détournement de fonds publics et des personnes ou entités qui leur sont associées a été prolongée d'une année au début de 2012.

1.2. PROCHE-ORIENT

1.2.1. ÉGYPTÉ

Durant l'année 2012, l'Égypte⁶ a poursuivi sa transition démocratique, que les autorités s'étaient montrées déterminées à mettre en œuvre après la révolution démocratique de janvier 2011 et le renversement de l'ancien président Moubarak qui s'en était suivi. Au nombre des principales réalisations figurent, en particulier, l'organisation sans heurt des élections, l'abolition de l'état d'urgence, la consolidation du pouvoir détenu par les civils et le lancement d'un processus de rédaction de la constitution. L'UE a proposé de déployer une mission d'observation électorale afin de suivre l'élection présidentielle. Mais, faute d'invitation officielle⁷, l'UE n'a dépêché que deux experts afin d'analyser le processus électoral, dont le déroulement a été dans l'ensemble jugé équitable et pacifique.

⁶ Le Parlement européen a adopté, le 16 février 2012, une résolution sur l'évolution récente en Égypte (P7_TA(2012)0064) et, le 15 mars 2012, une résolution sur la traite des êtres humains dans le Sinäï, en particulier le cas de Salomon W. (Doc. P7_TA(2012)0092).

⁷ Qui a toutefois été reçue en 2013.

Le dialogue entre l'UE et l'Égypte a repris au plus haut niveau. Le président Morsi s'est rendu à Bruxelles le 13 septembre et la Haute représentante/vice-présidente de la Commission a présidé la taskforce UE-Égypte⁸ les 13 et 14 novembre au Caire, manifestation qui a réuni de hauts responsables d'entreprises, des ministres et la société civile⁹. L'Union européenne s'est engagée à fournir un soutien financier supplémentaire à l'Égypte représentant près de 800 millions d'euros pour 2012-2013 (300 millions en subventions et 450 millions d'euros en prêts). Cela s'ajoute aux 449 millions d'euros déjà fournis pour la période 2011-2013. L'UE et l'Égypte ont signé trois accords de financement couvrant les PME dans les zones rurales, l'extension du métro du Caire et des mesures pour stimuler le commerce. Le 13 novembre, M. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, a organisé une réunion avec plus de 40 organisations différentes de la société civile pour discuter de la transition en Égypte, y compris de questions telles que les droits de l'homme, l'enregistrement des ONG, la liberté de réunion, la traite d'êtres humains, les méthodes de la police, la liberté des médias et la liberté d'Internet. En outre, en mars 2012, l'UE a prorogé d'un an la décision qu'elle avait prise en mars 2011 d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de dix-neuf personnes étroitement associées au régime de l'ancien président Moubarak.

Néanmoins, plusieurs reculs graves ont été constatés, tels que la dissolution de l'Assemblée populaire, une absence générale de progrès en matière de droits de l'homme et de vives inquiétudes concernant la situation des femmes. Le pays a sombré dans une crise politique de nature à semer profondément la division entre les partisans de Morsi et l'opposition libérale laïque représentée principalement par le Front du salut national, suite à la déclaration constitutionnelle faite le 22 novembre 2012 par le président Morsi, qui lui a donné un pouvoir quasi-absolu, à l'adoption précipitée d'un projet de constitution par une Assemblée constituante dominée par les Islamistes et à la demande de référendum constitutionnel du président, référendum qui s'est traduit le 25 décembre par l'adoption formelle de la constitution à une légère majorité mais avec seulement 30 % de votants.

⁸ Les taskforces constituent une nouvelle forme de diplomatie européenne, mobilisant toutes les ressources de l'UE, travaillant tant avec le secteur public qu'avec le secteur privé pour faciliter la transition démocratique en favorisant le renforcement des institutions, l'État de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, les réformes économiques et la coopération régionale. Agissant comme un catalyseur, la taskforce est un outil qui renforce le partenariat entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, de manière orientée vers les résultats et différenciée, en associant toutes les institutions de l'UE tout en renforçant la visibilité de celle-ci.

⁹ Suspendu depuis janvier 2011, le dialogue formel au titre de la PEV devrait reprendre fin février 2013 à la faveur de la tenue d'un Comité d'association.

1.2.2. JORDANIE

L'instabilité politique que le pays a connue en 2011 s'est prolongée en 2012, avec la désignation de trois gouvernements successifs. La situation s'est encore compliquée du fait d'une aggravation des conditions économiques, dans un contexte général de vives tensions régionales, notamment les troubles en Syrie. La Jordanie a joué un rôle vital pour apporter une aide et un abri aux réfugiés syriens, dont le nombre n'a cessé de croître. L'UE a fourni un soutien par l'intermédiaire d'une assistance humanitaire et de mesures à plus long terme afin d'aider la Jordanie à faire face à ce fardeau supplémentaire. Plus de 62 millions d'euros pour l'aide humanitaire et l'aide au développement ont été mobilisés pour la Jordanie en 2012. La coopération entre l'UE et la Jordanie s'est encore élargie. Le roi Abdallah a visité les institutions européennes en avril. Le président Barroso et la Haute représentante/vice-présidente de la Commission ont effectué des visites officielles en Jordanie (en octobre et en juin, respectivement): tous deux ont rencontré le roi Abdallah II et visité le camp de réfugiés de Za'atari (centre de secours pour les réfugiés syriens)¹⁰. La réunion de la taskforce UE-Jordanie du 22 février 2012 a représenté un nouvel exemple de partenariat renforcé et de coopération approfondie. Afin de soutenir la Jordanie dans la mise en œuvre de réformes essentielles dans un contexte macroéconomique difficile, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, a annoncé qu'un montant supplémentaire de 70 millions d'euros serait alloué pour soutenir le processus électoral, contribuer à la réforme du système judiciaire, soutenir les efforts de réforme dans l'enseignement et aider au développement du secteur privé. Le dialogue sur la migration, la mobilité et la sécurité avec la Jordanie a été lancé en décembre.

Au printemps 2012, dans le cadre de la feuille de route politique, le Parlement jordanien a adopté quatre lois fondamentales établissant une commission électorale indépendante et une Cour constitutionnelle, une nouvelle loi sur les partis politiques et un nouveau code électoral.

¹⁰ M^{me} Georgieva, membre de la Commission, a également visité le camp en septembre 2012.

1.2.3. LIBAN

Durant toute l'année 2012, le Liban a continué de pâtir des répercussions de la crise dans la Syrie voisine. Le nombre croissant de réfugiés traversant la frontière pour entrer sur le territoire libanais, la fragilité des conditions de sécurité et des éruptions sporadiques de violence ont fait peser une menace considérable sur la stabilité interne du Liban. L'UE a axé prioritairement son action sur la préservation de la stabilité et de l'unité nationale du Liban, s'appuyant sur un dialogue ouvert à tous et un rôle fort pour les institutions publiques, y compris les forces de sécurité. Ces éléments ont été mis en avant dans les conclusions du Conseil de juillet et de novembre respectivement. En dépit du contexte difficile, les relations bilatérales entre l'UE et le Liban se sont considérablement développées, ce qui s'est traduit par un accord sur un nouveau plan d'action au titre de la PEV et par des visites de haut niveau, le premier ministre Mikati étant venu à Bruxelles en avril et la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission s'étant rendue au Liban en octobre pour y rencontrer, notamment, le président Suleiman, le premier ministre Mikati et le président du parlement Berri. L'UE a aidé le Liban à faire face à l'afflux croissant de réfugiés syriens, qui étaient plus de 180 000 à la fin de l'année. Environ 45 millions d'euros ont été affectés en 2012 à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement pour le Liban.

1.2.4. SYRIE

L'année 2012 a connu une escalade du conflit syrien, qui s'est transformé en véritable guerre, avec des actions militaires qui se sont étendues aux principales villes et avec plus de 60 000 morts en fin d'année¹¹. L'ampleur des souffrances humaines et les implications régionales et internationales de la guerre ont fait de la Syrie une source de préoccupation essentielle pour l'UE. Afin de soutenir une solution pacifique au conflit et de promouvoir un processus politique ouvrant la voie à une Syrie pacifique, libre et démocratique, l'UE a eu recours aux outils dont elle dispose, y compris la politique des mesures restrictives. En outre, elle a mobilisé une série d'instruments en matière d'assistance pour aider à couvrir les besoins du nombre croissant de personnes/réfugiés souffrant du conflit et de ses répercussions.

¹¹ Le Parlement européen s'est montré très actif sur la question de la Syrie et il a organisé six débats en plénière (février, avril, juin, juillet, septembre et décembre) consacrés à ce pays; la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a participé à ces débats à trois reprises (avril, juin et septembre). Il a adopté deux résolutions sur la Syrie, le 16 février (P7_TA-PROV(2012)0057) et le 13 septembre (P7_TA-PROV(2012)0351).

L'UE a continué à nouer activement des contacts avec des partenaires internationaux et dans les enceintes internationales. Deux projets de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui appelaient à un cessez-le-feu et à une transition politique en février et faisaient peser la menace de sanctions en juin ont été soutenus par les pays de l'UE membres du CSNU, mais ont fait l'objet d'un veto de la Chine et de la Russie. En outre, grâce au soutien de l'UE, la mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS), qui est une mission d'observation, a été mise sur pied en avril pour soutenir le plan en six points de Kofi Annan, représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, mais, en juin, elle a suspendu ses opérations à l'intérieur du territoire syrien en raison de l'escalade de la violence. En juin, lors d'une réunion qui s'est tenue à Genève, un "groupe d'action" incluant la Russie, la Chine et les États-Unis, avec la participation de la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, est parvenu à un accord sur des principes qui orienteraient une possible transition sur la base des résolutions 2042 et 2043 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le communiqué de la réunion a fourni un cadre pour une future transition politique. Kofi Annan a quitté ses fonctions en août et il a été remplacé en septembre par Lakhdar Brahimi en qualité de représentant spécial conjoint. L'UE n'a cessé de soutenir fermement le nouveau représentant spécial conjoint dans le cadre de ses activités. Cependant, la mise en œuvre du plan de Genève n'a enregistré aucun progrès, en raison essentiellement d'un désaccord entre les 5 membres permanents du Conseil de sécurité, de l'intransigeance du régime d'Assad et de divisions au sein de l'opposition divisée.

Le Conseil des affaires étrangères a adopté neuf séries de conclusions sur la Syrie, en février, mars, avril, mai, juin, juillet, octobre, novembre et décembre 2012. En outre, le Conseil européen a adopté en décembre ses propres conclusions consacrées à la Syrie. Le Conseil du 10 décembre a accepté comme représentante légitime du peuple syrien la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne. Plus de 100 pays, membres du groupe des "Amis de la Syrie", y compris les États-Unis, ont fait de même. Le Conseil européen du 14 décembre a demandé au Conseil "d'examiner toutes les options permettant [...] d'aider l'opposition et d'apporter un appui plus important à la protection des civils" et a considéré "qu'une transition politique [était] nécessaire en Syrie dans la perspective d'un avenir sans le président Assad et son régime illégitime". L'UE a par conséquent activement soutenu une transition politique. Face à l'aggravation de la crise humanitaire et de la crise des réfugiés¹²,

¹² Le 12 décembre, le Parlement européen a procédé à un débat sur la préparation de l'UE en vue d'un afflux possible de demandeurs d'asile originaires de Syrie.

L'UE a centré ses actions sur la fourniture d'une aide humanitaire à la population en Syrie et aux réfugiés dans les pays voisins (jusqu'à 200 millions d'euros en plus des fonds fournis par les États membres de l'UE), et d'une aide non humanitaire, en particulier pour aider les voisins de la Syrie à faire face au fardeau, et les communautés accueillant des réfugiés syriens en particulier. Le SEAE a conduit plusieurs missions liées à la crise syrienne: en avril, il s'est rendu à Beyrouth et à Damas, où des réunions ont eu lieu avec des chefs de l'opposition, des organisations humanitaires, des agences des Nations unies et des membres de la communauté internationale en Syrie; en juin, il s'est rendu à Ankara et au camp de Kilis, à la frontière turco-syrienne; les 4 et 5 novembre 2012, une mission interservices s'est tenue à Amman, afin d'examiner comment l'UE pourrait continuer à soutenir les autorités jordaniennes dans les efforts qu'elles déploient pour faire face aux problèmes pressants et de plus en plus importants que la crise de la Syrie limitrophe entraîne pour Jordanie et la région.

L'UE a maintenu ses contacts avec différentes factions de l'opposition et a demandé à la coalition nationale syrienne d'améliorer sa capacité d'organisation et de recenser des interlocuteurs pour les questions thématiques. En septembre, l'UE a soutenu le Conseil des droits de l'homme pour élargir le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur la Syrie. L'UE a déclaré qu'elle était vivement préoccupée par les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international et a rappelé qu'il ne devrait pas y avoir d'impunité pour ces violations et exactions. L'UE a déclaré que si une réponse appropriée n'est pas apportée, au niveau national, aux préoccupations relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, la Cour pénale internationale devrait être saisie de cette question et que le Conseil de sécurité des Nations unies pourrait porter la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale à tout moment. L'UE a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de se pencher d'urgence sur tous les aspects de la situation en Syrie et notamment sur cette question. L'UE a adopté de nombreuses séries de mesures restrictives depuis mai 2011. Celles-ci ont été considérablement renforcées le 15 octobre 2012, lorsque les ministres des affaires étrangères de l'UE ont décidé d'inscrire sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions d'autres personnalités du régime et un certain nombre d'entités syriennes. Le 30 novembre 2012, le Conseil a décidé de proroger pour trois mois toutes les mesures restrictives à l'encontre de la Syrie afin de permettre davantage de souplesse compte tenu des changements sur le terrain. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a fait de nombreuses déclarations sur l'évolution de la situation en Syrie pendant l'année.

1.2.5. PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

L'Union européenne a insisté sur la nécessité de mesures audacieuses et concrètes pour avancer sur la voie de la paix¹³. Elle a réaffirmé sa position sur la coexistence de deux États, comme l'ont souligné les conclusions du Conseil de mai et de décembre. L'Union européenne a souligné qu'il était urgent de consentir en 2012 de nouveaux efforts structurés et substantiels en faveur de la paix et elle a déclaré qu'elle était prête à coopérer avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux, y compris dans le cadre du Quatuor. Elle a affirmé qu'il ne pourrait pas y avoir de paix durable tant que les aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, et celles des Israéliens à la sécurité, n'auront pas été satisfaites dans le cadre d'une paix globale négociée, fondée sur la coexistence de deux États. Le Quatuor s'est réuni en avril 2012 à Washington et a fait une déclaration.

L'Union européenne a continué d'accorder un soutien sans réserve aux efforts déployés par la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission pour créer une perspective crédible en vue de la relance du processus de paix. À cette fin, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission s'est rendue dans la région de nombreuses fois tout au long de l'année et est restée en contact étroit avec les principaux acteurs, y compris les parties elles-mêmes, mais aussi la Ligue des États arabes et son Secrétaire général, ainsi que la Jordanie, la Turquie et l'Égypte.

La désignation de M. Andreas Reinicke en qualité de représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, à compter du 1^{er} février 2012, a apporté une contribution supplémentaire au travail accompli par la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission dans la région, notamment dans le cadre du Quatuor, au sein duquel le représentant spécial de l'UE fait office d'envoyé de l'UE.

¹³ Le Parlement européen a adopté, le 15 mars 2012, une résolution sur la Palestine: raids des forces israéliennes contre des chaînes de télévision palestiniennes (P7_TA(2012)0093); le 5 juillet 2012, une résolution sur la politique de l'Union européenne à l'égard de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est (P7_TA(2012)0298); le 22 novembre 2012, une résolution sur la situation à Gaza (P7_TA(2012)0454); et le 13 décembre 2012, une résolution sur la décision du gouvernement israélien d'étendre les colonies en Cisjordanie (P7_TA(2012)0506).

L'Union européenne a salué le cessez-le-feu intervenu dans la bande de Gaza et en Israël le 22 novembre après plusieurs jours de violences intenses et elle s'est félicitée des efforts déployés par l'Égypte et tous ceux qui avaient joué un rôle de médiateur. Cette intensification tragique des hostilités a mis en évidence de manière très claire que le statu quo dans la bande de Gaza n'est pas tenable. Depuis lors, l'UE entretient des contacts réguliers avec toutes les parties prenantes pour voir comment contribuer activement à la mise en œuvre effective de ce cessez-le-feu.

L'Union européenne a déclaré qu'elle était consternée par les projets israéliens d'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et notamment par les projets visant à étendre la zone E1, et qu'elle s'y opposait fermement. L'UE a indiqué qu'elle suivrait de près l'évolution de la situation ainsi que ses répercussions d'une façon générale, et agirait en conséquence. Rappelant les conclusions que le Conseil a adoptées en mai, l'Union européenne et ses États membres ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre de manière continue et effective toute la législation de l'UE en vigueur et tous les accords bilatéraux applicables aux produits des colonies.

Le 29 novembre, l'assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 67/19 "Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies". L'Union européenne invite les dirigeants palestiniens à faire usage de ce nouveau statut de manière constructive et à n'entreprendre aucune initiative qui serait de nature à exacerber le manque de confiance et à éloigner davantage encore les chances d'aboutir à une solution négociée.

L'UE a relancé son appel en faveur d'une réconciliation entre les Palestiniens autour de la personnalité du Président Mahmoud Abbas, démarche qu'elle considère comme un élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et la coexistence de deux États. L'Union européenne a aussi réaffirmé qu'elle était fondamentalement attachée à la sécurité d'Israël, compte tenu notamment des menaces graves dans la région. Depuis 2005, dans le cadre de l'action plus vaste de l'UE pour contribuer à résoudre le conflit israélo-palestinien, deux missions PSDC civiles sont déployées.

L'EUPOL COPPS a continué de servir de vecteur indispensable pour l'aide globale apportée par l'UE à l'édification d'un État palestinien en contribuant à la réforme et au renforcement du secteur de la sécurité et du système de justice en Palestine. En sa qualité de principal conseiller de la police civile palestinienne, qui, de toutes les forces de sécurité palestiniennes, est perçue comme celle ayant atteint le plus haut niveau de professionnalisme et bénéficie le plus de la confiance des citoyens, et en tant que conseiller de premier plan des institutions de la justice pénale, la mission a travaillé pour faire avancer les objectifs prioritaires sous-tendant les relations entre l'UE et l'Autorité palestinienne et elle a contribué à ce que les conditions techniques nécessaires à une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États restent en place jusqu'à la conclusion d'un accord politique. Afin de consolider le cessez-le-feu, l'Union européenne s'est déclarée disposée à utiliser les instruments à sa disposition pour soutenir les efforts déployés par les parties, y compris la réactivation éventuelle - si nécessaire - de la mission **EUBAM Rafah**, qui a été réorganisée en profondeur et a fait l'objet d'une rationalisation structurelle au cours de l'année. La mission entretient ses capacités et reste prête à se redéployer dans un délai de trois semaines au point de passage de Rafah, conformément à la version révisée de son OPLAN. La mission contribue à la compréhension de la situation par des activités de liaison et de compte rendu. Par l'intermédiaire de la mission EUBAM, l'UE préserve sa capacité à comprendre les implications opérationnelles de nouvelles évolutions de la situation, telles que la crise récente à Gaza et l'accord de cessez-le-feu, et conserve la capacité à réagir rapidement de manière flexible.

Le COPS a effectué une visite en Israël et dans le territoire palestinien occupé du 11 au 14 mars 2012.

1.3. PÉNINSULE ARABIQUE, IRAN et IRAQ

1.3.1. CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE ET SES ÉTATS MEMBRES

Le dialogue avec les six membres du CCG (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) et avec le secrétariat du CCG s'est poursuivi au plus haut niveau avec la 22e session du Conseil conjoint UE-CCG et la réunion ministérielle, en juin à Luxembourg, dans le cadre de réunions qui se sont tenues à New York en septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, et au cours de réunions de travail tout au long de l'année¹⁴. Les deux parties ont eu ainsi l'occasion d'examiner les relations entre l'UE et le CCG, les grandes questions régionales et les thématiques mondiales. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a condamné le recours à la violence et les violations des droits de l'homme, quelle que soit la partie en cause, à Bahreïn et elle a demandé qu'un dialogue national significatif soit engagé de toute urgence pour conduire à la réconciliation et prendre en compte les revendications socio-économiques des citoyens de Bahreïn. L'UE a continué la préparation d'un programme au titre de l'instrument de stabilité, l'objectif étant de former des juges et des procureurs. L'UE a aussi suivi de près la situation des droits de l'homme dans les pays du Golfe, notamment en effectuant des démarches et en publiant des déclarations défendant l'abolition de la peine de mort.

1.3.2. IRAN

La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, au nom du groupe E3 + 3 (France, Allemagne et Royaume-Uni ainsi qu'États-Unis, Russie et Chine) et sur la base du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité des Nations unies, a continué de diriger les efforts internationaux au nom de l'UE afin de trouver une issue diplomatique durable et globale au dossier nucléaire iranien¹⁵. En dépit de plusieurs cycles de pourparlers avec l'Iran, à Istanbul (avril), à Bagdad (mai) et à Moscou (juin), des divergences ont persisté entre l'Iran et le groupe E3 + 3. La nécessité d'amener l'Iran à s'engager dans un processus significatif de renforcement de la confiance afin de répondre aux inquiétudes que son programme nucléaire suscite de longue date au sein de la communauté internationale est restée plus urgente que jamais. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, appuyée par le SEAE, a participé à un vaste programme de communication pour que la double approche suivie par l'UE recueille un soutien. Le maintien d'une unité au sein du groupe E3+3 a été essentiel à ces efforts.

¹⁴ Le Parlement européen a adopté le 15 mars 2012 une résolution sur les violations des droits de l'homme à Bahreïn (P7_TA(2012)0094). Le Parlement européen a adopté le 26 octobre 2012 une résolution sur la situation des droits de l'homme aux Émirats arabes unis (P7_TA(2012)0400).

¹⁵ Le Parlement européen a adopté le 2 février 2012 une résolution sur l'Iran et son programme nucléaire (P7_TA(2012)0024).

Le refus constant de l'Iran de se conformer à ses obligations internationales et les inquiétudes croissantes sur des questions non réglées ayant trait à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire ont abouti à l'adoption d'une nouvelle résolution en septembre 2012 par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans laquelle il se déclare vivement et de plus en plus préoccupé.

Conformément au principe de la double approche, le Conseil a adopté en janvier 2012 une nouvelle série de sanctions fortes contre l'Iran, y compris une interdiction d'importation du pétrole brut et des produits pétroliers iraniens, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Compte tenu du fait que l'Iran ne s'est pas impliqué sérieusement dans les négociations, le Conseil a décidé d'imposer un autre ensemble de sanctions fortes en octobre, confirmant une fois encore sa volonté d'appliquer la double approche, y compris les sanctions.

L'UE n'a cessé de faire part de ses vives préoccupations concernant la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays¹⁶. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a publié de multiples déclarations condamnant le grand nombre d'exécutions perpétrées en 2012 et la répression dont font l'objet de nombreux citoyens iraniens, notamment les défenseurs des droits de l'homme et leurs avocats, les journalistes et les membres de minorités, qui font l'objet de persécutions et d'arrestations. En mai 2012, l'UE a mis à jour sa liste de citoyens iraniens faisant l'objet de mesures restrictives pour avoir ordonné ou mis en œuvre de graves violations des droits de l'homme; cette liste comporte maintenant 78 personnes. L'UE continuera également à soutenir le mandat et le travail du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran, mandat créé en mars 2011 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

¹⁶ Le Parlement européen a adopté le 22 novembre 2012 une résolution sur la situation des droits de l'homme en Iran, notamment sur les exécutions massives et la mort récente du blogueur Sattar Beheshti (P7_TA(2012)0463). Le 14 juin 2012, il a adopté une résolution sur les minorités ethniques en Iran (P7_TA(2012)0265).

1.3.3. IRAQ

L'accord de partenariat et de coopération, signé le 11 mai 2012 par la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission et le ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, est venu renforcer les relations entre l'UE et l'Iraq. Les principaux éléments de l'accord sont appliqués à titre provisoire depuis le 1^{er} août. L'année 2012 a également vu se poursuivre la mise en œuvre du protocole d'accord UE-Iraq relatif à un partenariat énergétique stratégique et du tout premier document de stratégie pluriannuel concernant l'aide à l'Iraq. L'UE a continué de mettre la priorité sur une coopération au développement ciblée et un renforcement des capacités à long terme.

L'UE a continué à suivre de près la situation des droits de l'homme, notamment en faisant part, de manière constante et répétée, des préoccupations que lui inspirent le recours à la peine de mort et la situation des personnes appartenant à des minorités. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a aussi fait part de ses préoccupations face à l'aggravation des tensions entre les principales forces politiques et elle a demandé à plusieurs reprises à ces différentes forces, ainsi qu'au gouvernement, d'engager un dialogue sans exclusive. Elle s'est intéressée activement à la question des résidents du camp d'Achraf/Hurriya, appuyant sans réserve les efforts déployés par les Nations unies pour trouver une solution pacifique.

La mission EUJUST LEX Iraq est la première mission intégrée "État de droit" de l'UE. Après que la stratégie de la mission a fait l'objet d'un réexamen au printemps 2012, le nouveau mandat final de la mission a été approuvé en juin 2012 et est valable jusqu'en décembre 2013, la priorité étant que la mission transfère des connaissances et les activités de renforcement des capacités aux correspondants locaux. Malgré un climat difficile du point de vue de la sécurité et les contraintes opérationnelles, la mission a pu exécuter son mandat de manière effective pour tenir compte de l'évolution des besoins et des circonstances, avec des projets de formation en cours couvrant tous les éléments du système de justice pénale de l'Iraq, et ce dans chacune des trois implantations (Bagdad, Bassora et Erbil). En dispensant des cours spécialisés à des fonctionnaires irakiens travaillant au niveau supérieur ou intermédiaire dans le système de justice pénale, la mission EUJUST LEX Iraq contribue à une consolidation de la sécurité en renforçant le système d'État de droit et en promouvant une culture de respect des droits de l'homme dans le pays.

1.3.4. YÉMEN

La signature de l'accord de transition conclu grâce aux bons offices du CCG a été suivie d'une élection présidentielle. Abd-Rabbu Mansour Hadi, le candidat de consensus, a été élu et intronisé en février 2012. Les difficultés restent nombreuses et la situation générale du pays demeure très fragile; néanmoins, le président et le gouvernement de transition ont pris d'importantes mesures, notamment dans la réforme du secteur de la sécurité militaire et de celui de la sécurité civile, avec pour ce dernier une participation active de l'UE. La communauté internationale et l'UE en particulier jouent un rôle important pour soutenir ce processus. Les conférences réunissant les Amis du Yémen et les donateurs ont permis d'obtenir une aide internationale, sur le plan financier (6 milliards d'euros, l'UE s'étant engagée à hauteur de 170 millions d'euros) et sur le plan politique. Le groupe G10 à Sanaa (les ambassadeurs des cinq membres permanents, de l'UE et du CCG), en étroite collaboration avec l'envoyé spécial des Nations unies, a accompagné et suivi de près le processus de transition et il continuera à le faire.

L'UE a aussi montré qu'elle suivait attentivement la situation au Yémen, par le biais de trois séries de conclusions du Conseil et d'un grand nombre de déclarations de la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, dans lesquelles celle-ci exprimait son soutien au président Hadi et au gouvernement de transition tout en mettant en garde les opposants contre toute tentative de faire échouer le processus de réformes en suscitant de l'instabilité et de l'insécurité dans le pays. En outre, le président Hadi est venu à Bruxelles en octobre 2012. Il y a rencontré les présidents Barroso et Van Rompuy, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission et M. Piebalgs, membre de la Commission.

L'UE a suivi de près la situation des droits de l'homme au Yémen, notamment la question de la peine de mort pour les mineurs. L'UE a également contribué de manière substantielle à assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en denrées alimentaires et à couvrir d'autres besoins humanitaires pressants des personnes et réfugiés au Yémen.

1.4. COOPÉRATION RÉGIONALE

Les changements politiques intervenus dans la région ont montré qu'il était nécessaire d'intensifier la coopération régionale, sachant que de nombreux enjeux, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, bénéficieraient d'une action menée au niveau régional. Les organisations régionales s'adaptent au nouveau contexte politique et l'UE a renforcé son dialogue avec elles.

1.4.1. LA LIGUE ARABE

L'UE a donné un appui diplomatique aux efforts déployés par la Ligue des États arabes (LEA) pour essayer de trouver une solution à la crise syrienne. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a maintenu des contacts étroits avec le secrétaire de la Ligue tout au long de l'année et quatre réunions au niveau des hauts fonctionnaires ont permis un dialogue politique structuré entre les deux institutions. Une deuxième réunion ministérielle commune entre l'UE et la Ligue des États arabes s'est tenue le 13 novembre au Caire et a envoyé un signal fort de volonté partagée de relever les défis communs. Elle a adopté une déclaration ambitieuse couvrant une large gamme de sujets politiques et entériné un programme de travail commun, préparant la voie à une coopération pratique dans différents domaines, tels que l'autonomisation des femmes, la gestion des crises, l'action humanitaire, les droits de l'homme et la société civile. À cet égard, le bureau de liaison Commission européenne-LEA à Malte est un instrument important pour mettre en œuvre de tels projets. À cette occasion, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a inauguré avec M. Nabil El Araby, Secrétaire général de la LEA, un centre de crise, partiellement financé par l'UE, au siège de l'organisation au Caire. Ce projet, qui est déjà opérationnel, vise à doter la LEA des capacités nécessaires pour assurer efficacement l'alerte rapide en cas de crise. Il établit également des liens avec le système d'alerte rapide dont dispose l'UE. L'UE a également organisé un séminaire sur l'observation des élections à l'attention de responsables de la Ligue.

1.4.2. L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

L'UE a aussi renforcé ses relations avec l'OCI. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a pour la première fois fait un discours lors d'une réunion ministérielle de l'OCI (à Djibouti les 15 et 16 novembre 2012). Les deux organisations ont mis en place des réunions de haut niveau et des réunions d'experts, qui se sont traduites par un certain nombre d'idées en vue d'une coopération plus concrète.

1.4.3. L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

L'Union pour la Méditerranée (UPM) est un cadre unique de dialogue entre quarante-trois partenaires euro-méditerranéens, qui complète les relations bilatérales entre l'UE et ses voisins méridionaux. En outre, grâce à l'initiative du président du Parlement européen, Martin Schulz, l'année 2012 a été marquée par une relance du rôle de l'UPM en tant que catalyseur pour la mise en place de dialogues et de projets régionaux. En mars, le Conseil a transféré la coprésidence nord de l'UPM à l'UE, en impulsant une nouvelle dynamique au travail de l'organisation et en prenant les mesures nécessaires pour établir des dialogues sectoriels et renforcer la cohérence entre les politiques et programmes de l'UE et le travail de l'UPM. Depuis septembre, la Jordanie assume la présidence sud de l'UPM, réaffirmant le sentiment commun d'être totalement partie prenante au processus de l'UPM et la volonté d'un pilotage conjoint. La Libye a été invitée à rejoindre l'UPM, tandis que la Syrie a suspendu sa participation. Des réunions régulières de hauts fonctionnaires ont permis la mise en place d'un dialogue politique et une plus grande intégration des autres dimensions de la coopération institutionnelle. Le nouveau secrétaire général désigné en mars s'est consacré à l'amélioration des compétences fonctionnelles du secrétariat de l'UPM pour la mise en chantier de projets régionaux et la recherche de financements et ses efforts ont été soutenus sans réserve par l'UE.

1.4.4. COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE AVEC LE MAGHREB

Au cours de l'année, l'UE a participé à deux grandes réunions du Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale ("dialogue 5+5"): une réunion des ministres des affaires étrangères à Rome en février, à laquelle a assisté M. Füle, membre de la Commission, et le sommet qui a eu lieu à Malte en octobre avec la participation du président Barroso et de M. Füle, au cours duquel une déclaration conjointe a été adoptée. Lors de ces deux réunions, l'UE a insisté sur les synergies possibles entre le dialogue 5+5 et la coopération mise en place par l'UE dans un cadre bilatéral ou régional ainsi qu'avec l'UPM. Des réunions informelles ont aussi eu lieu avec l'Union du Maghreb arabe (UMA). En décembre, dans une première communication conjointe sur le Maghreb, la Haute Représentante et la Commission européenne ont indiqué de quelle manière l'UE pourrait accompagner les efforts visant à renforcer la coopération et l'intégration entre les pays du Maghreb. Il s'agit de compléter les efforts menés au niveau bilatéral entre l'UE et les pays du Maghreb ainsi que la coopération régionale au sens large.

2. RUSSIE, PARTENARIAT ORIENTAL ET ASIE CENTRALE

2.1. FÉDÉRATION DE RUSSIE

De nouvelles évolutions dans les relations entre l'UE et la Russie ont vu le jour en 2012.

Au nombre de ces évolutions ont figuré l'adhésion¹⁷ de la Russie à l'OMC et la poursuite de la mise en œuvre des mesures communes en vue d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée en faveur des citoyens de la Fédération de Russie et de l'UE. Les négociations ont avancé en vue d'une mise à niveau de l'accord d'assouplissement du régime des visas. L'année a été marquée par des discussions fructueuses dans le cadre du dialogue sur les migrations lancé en 2011, ainsi que par l'entrée en vigueur en juillet 2012 de l'accord bilatéral entre la Pologne et la Russie sur le petit trafic frontalier, qui couvre toute la région de Kaliningrad et une zone frontalière supplémentaire du côté polonais. La mise en œuvre du partenariat pour la modernisation a avancé. Le Forum de la société civile, qui est un organe indépendant, a tenu sa troisième assemblée annuelle, à Saint-Pétersbourg en Octobre.

Malheureusement, certains des effets de l'adhésion de la Russie à l'OMC ont été neutralisés par la mise en place de nouvelles barrières tarifaires injustifiées.

La Russie n'a pas encore honoré ses engagements de moderniser le système des droits imposés pour le survol de la Sibérie, elle a au contraire artificiellement lié cette question au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE.

Bruxelles et Moscou ont continué d'entretenir des relations étroites, également grâce à des contacts réguliers entre la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission et le ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov. Deux sommets UE-Russie, l'un à Saint-Pétersbourg les 3 et 4 juin et l'autre à Bruxelles les 20 et 21 décembre, se sont déroulés dans un climat constructif, bien qu'ils aient accompli de faibles progrès dans des domaines essentiels de coopération. Des réunions formelles se sont tenues à différents niveaux dans le cadre du dialogue politique en 2012. L'UE a continué à œuvrer à l'intégration de la Russie dans le système international fondé sur des règles, processus que sous-tend l'adhésion à l'OMC.

¹⁷ Le Parlement européen a adopté le 26 octobre 2012 une résolution sur les relations commerciales entre l'Union européenne et la Russie à la suite de l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (P7_TA(2012)0409).

L'UE a poursuivi le dialogue avec la Russie sur un grand nombre des questions internationales qui figurent au premier rang des priorités de la PESC, comme la Syrie, l'Iran, le Moyen-Orient élargi, l'Afghanistan et les conflits qui sévissent depuis longtemps dans leur voisinage commun. Elle a également continué à coopérer avec la Russie sur des questions de dimension mondiale telles que le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les trafics illicites et la sécurité énergétique. En novembre 2012, un dialogue politique consacré à la lutte contre le terrorisme a été lancé à Moscou.

Les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et l'évolution de la situation intérieure en Russie ont continué de susciter des inquiétudes en 2012¹⁸. La législation limitant de différentes manières le champ d'action de la société civile, les arrestations de dirigeants de l'opposition et les enquêtes les concernant, ainsi que des condamnations contestables et disproportionnées prononcées contre des activistes ont suscité de sérieux doutes quant la volonté de la Russie d'accepter l'État de droit et le rôle de la société civile en tant qu'élément moteur essentiel de la modernisation. Les circonstances de la mort de Sergei Magnitsky en détention provisoire en 2009 n'ont pas été élucidées. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a réagi publiquement à ces événements inquiétants et, le 11 septembre 2012, elle a fait une déclaration devant le Parlement européen sur l'usage politique de la justice en Russie. L'UE a continué à évoquer ces questions lors des réunions qu'elle a tenues avec la Russie dans le cadre du dialogue politique, y compris au cours des sommets, et lors des consultations semestrielles entre l'UE et la Russie sur les droits de l'homme, les dernières ayant eu lieu en décembre 2012.

Les activités prévues dans le cadre du partenariat pour la modernisation entre l'UE et la Russie, lancé en 2010, sont en cours de mise en œuvre. Un programme de travail informel commun a été revu et mis à jour en 2012. Un quatrième rapport sur l'état d'avancement des travaux a été présenté pour information lors du sommet du 21 décembre. Le partenariat a été complété par des partenariats bilatéraux pour la modernisation conclus par vingt-trois États membres de l'UE avec la Russie. Deux autres sont en voie d'établissement et huit programmes de travail ont été approuvés.

¹⁸ Le Parlement européen a adopté, le 16 février 2012, une résolution sur les prochaines élections présidentielles en Russie (P7_TA(2012)0054); le 15 mars 2012, une résolution sur le résultat des élections présidentielles en Russie (P7_TA(2012)0088); le 13 septembre 2012, une résolution sur l'usage politique de la justice en Russie (P7_TA(2012)0352). En outre, le 23 octobre 2012, le Parlement européen a adopté une recommandation concernant l'affaire Sergueï Magnitsky (P7_TA(2012)0369). Cette affaire a aussi été évoquée par le président du Conseil européen dans une lettre adressée au président de l'époque, M. Medvedev. La Haute Représentante a publié plusieurs déclarations faisant état des préoccupations de l'UE concernant la modification de la loi russe sur les ONG (10 juillet), la condamnation en Russie de membres du groupe punk "Pussy Riot" (17 août) et la nouvelle loi sur la trahison (25 octobre).

Les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord entre l'UE et la Russie ont peu avancé en 2012. Les deux parties ont échangé des "listes positives" sur les dispositions qu'un tel accord pourrait contenir en matière de commerce et d'investissements. L'objectif fixé est de conclure un accord stratégique qui fournira un cadre global aux relations entre l'UE et la Russie pour le proche avenir et contribuera à en développer le potentiel¹⁹.

Dans le domaine de la sécurité extérieure, la bonne coopération s'est poursuivie entre l'EUNAVFOR Atalanta et la mission navale russe déployée au large des côtes de la Somalie, dans le cadre des activités de lutte contre la piraterie. La Russie a été invitée à envisager de conclure avec le mécanisme Athena un arrangement relatif à la fourniture de moyens de transport aérien stratégique pour les opérations militaires de gestion de crises menées par l'UE. Dans l'intervalle, des entretiens exploratoires informels sur un accord-cadre pour la participation de la Russie aux opérations de gestion de crises menées par l'UE se sont poursuivis en 2012 sans que des progrès substantiels soient enregistrés. La Russie a aussi décliné une invitation adressée par l'UE en juillet 2012 en vue d'une participation à la mission EUCAP Nestor dans la Corne de l'Afrique.

Les relations entre l'UE et la Russie dans le domaine énergétique ont continué de se caractériser par une forte interdépendance, la Russie demeurant le principal fournisseur externe de l'UE en énergie et l'UE le plus grand consommateur externe de ressources d'hydrocarbures russes²⁰.

¹⁹ Le Parlement européen a adopté le 13 décembre 2012 une résolution contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations relatives au nouvel accord UE-Russie (P7_TA(2012)0505).

²⁰ Les sommets UE-Russie qui se sont tenus les 3 et 4 juin 2012 à Saint-Pétersbourg et le 21 décembre 2012 à Bruxelles, ainsi que la réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie sur l'énergie qui s'est tenue le 13 décembre 2012 à Chypre ont constitué de bonnes occasions d'aborder notamment les questions relatives à la sécurité énergétique.

2.2. PARTENARIAT ORIENTAL - RELATIONS MULTILATÉRALES²¹

En 2012, la mise en œuvre du Partenariat oriental a considérablement progressé tant sur le volet bilatéral que sur le volet multilatéral. Le Partenariat oriental s'est doté d'un programme ambitieux. Le sommet qui s'est tenu à Varsovie en septembre 2011 a été l'occasion de faire état de la détermination des participants à accélérer l'association politique et l'intégration économique et a conduit à l'établissement d'une feuille de route du Partenariat oriental (15 mai 2012).

Lors de leur troisième réunion (tenue à Bruxelles le 23 juillet 2012), les ministres des affaires étrangères du Partenariat oriental ont déclaré que la feuille de route servait de guide pour la concrétisation des objectifs du Partenariat oriental définis dans les déclarations de Prague et de Varsovie et de base pour le suivi de cette concrétisation, jusqu'au prochain sommet, qui se tiendra à Vilnius (les 28 et 29 novembre 2013). Les ministres sont convenus que la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères du Partenariat oriental qui aura lieu en 2013 serait l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route et de débattre de l'évolution future du Partenariat, afin de préparer le sommet qui se tiendra à Vilnius.

L'UE est disposée à investir de plus en plus dans les pays partenaires qui mettent en œuvre avec succès les objectifs de réforme approuvés. L'année dernière, un soutien financier supplémentaire a été attribué pour la première fois aux pays qui sont à la pointe des réformes (Arménie, Géorgie et République de Moldavie), notamment dans les domaines des réformes démocratiques, des droits de l'homme et de l'État de droit, également dans le cadre du **programme d'intégration et de coopération du partenariat oriental**, qui est fondé sur le principe "donner plus pour recevoir plus". Toutefois, les progrès limités dans ces domaines dans d'autres pays représentent un obstacle sur la voie de la réalisation de l'objectif global visant à l'association politique des pays partenaires et à leur intégration économique avec l'UE.

²¹ Pays partenaires: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine

Dans le domaine de la **PESC/PSDC**, le sommet du partenariat oriental a préconisé de renforcer le dialogue et la coopération sur les questions de sécurité internationale, notamment en vue de permettre aux partenaires de participer aux opérations civiles et militaires dirigées par l'UE. La Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine ont été invitées à participer à certaines des missions PSDC récentes et ont répondu positivement. Dans le même temps, la coopération entre l'UE et les pays partenaires ainsi que les projets de coopération régionale et les programmes d'assistance de l'UE mettront davantage l'accent sur le règlement pacifique des conflits et sur les mesures destinées à instaurer la confiance.

Les plateformes multilatérales poursuivent leurs travaux, aidant les pays partenaires à faire progresser leurs réformes. Des pays partenaires, des États membres de l'UE, des institutions de l'UE et des organisations internationales ont proposé des contributions et un soutien actifs, ainsi qu'une expertise pour des séminaires et des programmes de formation. Les institutions financières internationales ont également fourni une assistance par divers canaux.

La plate-forme multilatérale du Partenariat oriental consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité (plateforme I) s'est essentiellement focalisée sur les domaines suivants: réforme de l'administration publique, asile et migration, amélioration du fonctionnement du système judiciaire, lutte contre la corruption, PSDC, soutien au respect des droits de l'homme et gestion sûre des frontières d'État. La mise en œuvre des activités de la plateforme I a été facilitée par le Conseil de l'Europe dans le cadre d'un mécanisme couvrant des activités portant sur les normes électorales, la réforme du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la coopération contre la cybercriminalité.

La coopération dans le domaine de la **PSDC** a avancé comme prévu dans la feuille de route du Partenariat oriental. L'atelier du Partenariat oriental sur la PSDC (qui s'est tenu à Bruxelles le 9 novembre 2012) a permis de montrer que les six pays partenaires étaient tous extrêmement désireux de mener des consultations multilatérales régulières dans le domaine de la PSDC. La plateforme a chargé le SEAE d'établir le mandat d'un **groupe PSDC** dans le cadre de la plateforme I.

En matière de **gestion intégrée des frontières**, la mise en œuvre de projets liés à l'initiative phare a contribué à ce que soit atteint l'objectif fixé dans la feuille de route du Partenariat oriental, soit une plus grande efficacité et un renforcement de la sécurité aux points de passage frontaliers, et a permis d'améliorer l'efficacité d'ensemble des services de surveillance des frontières et des services douaniers des pays partenaires.

L'initiative phare du partenariat oriental - programme Euromed pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine a contribué à renforcer la capacité des pays participants en matière de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes aux niveaux local, national et régional.

Les **dialogues informels qui se sont tenus dans le cadre du Partenariat oriental** (la première réunion a eu lieu à Chisinau le 5 juin 2012) ont servi de base à des discussions ouvertes entre les ministres des affaires étrangères du Partenariat oriental et l'UE sur des questions pertinentes, notamment la PESC, la mise en œuvre de la feuille de route et le dialogue sectoriel²².

2.3. PARTENARIAT ORIENTAL - RELATIONS BILATÉRALES

2.3.1. UKRAINE

D'une manière générale, l'Ukraine a présenté un bilan mitigé en termes d'évolution vers une démocratie solide et durable. Certains développements positifs, notamment dans le domaine des réformes juridiques et dans celui de la liberté d'association, ont été relégués au second plan par le problème de la justice sélective²³, qui continue de figurer en bonne place sur l'ordre du jour du dialogue politique UE-Ukraine. La mission du Parlement européen dirigée par Aleksander Kwaśniewski, ancien président polonais, et Pat Cox, ancien président du Parlement européen, qui a été créée en mai 2012, a soutenu de manière significative les efforts déployés par l'UE pour suivre les cas de justice sélective et garantir un traitement médical adéquat notamment à l'ancien premier ministre ukrainien, Yulia Tymoshenko.

²² La deuxième réunion du dialogue informel du Partenariat oriental, ainsi que le dialogue sectoriel sur les transports, se tiendront à Tbilissi les 12 et 13 février 2013 et la troisième réunion se tiendra à Erevan en septembre 2013.

²³ Déclarations communes de la Haute Représentante, Mme Ashton, et de M. Füle, membre de la Commission du 27 février concernant la condamnation de M. Iouri Loutsenko et du 29 août concernant le jugement rendu par la Haute cour d'Ukraine spécialisée concernant Mme Iulia Timochenko. Le Parlement européen a adopté, le 24 mars 2012, une résolution sur la situation en Ukraine et sur le cas de Mme Ioulia Timochenko (P7_TA-PROV(2012)0221).

Les élections législatives du 28 octobre 2012 se sont traduites par un bilan mitigé, avec un certain nombre d'insuffisances et, sur différents points, elles ont marqué un recul. En raison de procès qui n'ont pas respecté pas les normes internationales, certains représentants de l'opposition ont été empêchés de se présenter aux élections législatives²⁴.

Un deuxième rapport de l'UE faisant le point sur la mise en œuvre, par l'Ukraine, du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas, a été présenté en février 2012. L'accord modifiant l'accord de libéralisation du régime de visas conclu entre l'Ukraine et l'UE a été signé le 23 juillet 2012²⁵. L'Accord d'association, y compris la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet qui en fera partie intégrante, a été paraphé le 30 mars 2012.

Le Conseil a adopté, le 10 décembre 2012, des conclusions par lesquelles il réaffirme sa volonté de signer l'accord d'association et l'accord relatif à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que les autorités ukrainiennes auront fait la preuve d'une action résolue et de progrès tangibles dans les domaines recensés dans les conclusions (réformes électorales, judiciaires et constitutionnelles), éventuellement d'ici la tenue du sommet du partenariat oriental à Vilnius en novembre 2013²⁶.

2.3.2. RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE

Les négociations avec la République de Moldavie en vue de la conclusion d'un accord d'association ont continué de progresser de façon dynamique tout au long de l'année, et sont déjà achevées en 2013. En février 2012, les négociations sur la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, devant faire partie intégrante d'un futur accord d'association, ont été officiellement ouvertes et achevées en juin 2013. En juin 2012, le rapport d'évaluation de la troisième commission sur les progrès réalisés par la République de Moldavie dans le cadre du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas a conclu que la Moldavie, pays partenaire, avait satisfait à tous les critères de référence prévus au titre de la première phase du plan d'action. Cela a permis à la Commission d'entamer, en novembre 2012, l'évaluation des critères de référence prévu au titre de la seconde, - et dernière-, phase du plan d'action.

²⁴ Déclarations communes de Mme Ashton, Haute Représentante, et de M. Füle, membre de la Commission, des 12 et 29 octobre 2012, sur les élections législatives du 28 octobre 2012.

²⁵ Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

²⁶ Le Parlement européen a adopté le 13 décembre 2012 une résolution sur la situation en Ukraine (P7_TA-PROV(2012)0507).

La République de Moldavie a commencé à coopérer avec l'UE dans le cadre de la PSDC. Un accord-cadre sur la participation de la République de Moldavie aux opérations de l'UE dans le domaine de la gestion des crises a été conclu le 13 décembre 2012 et la République de Moldavie a été invitée à se joindre à la mission EUCAP NESTOR dans la Corne de l'Afrique.

La mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la République de Moldavie et l'Ukraine (EUBAM) a continué d'apporter une contribution essentielle à l'élaboration de procédures de gestion des frontières qui respectent les normes de l'Union européenne et répondent aux besoins des citoyens moldaves et ukrainiens, des voyageurs et du commerce, ce qui contribue aussi à améliorer la sécurité régionale et à soutenir le développement économique. La mission EUBAM a également contribué à la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives clés de la Commission dans les domaines douanier, de la lutte contre la fraude et de la gestion des frontières, et de fournir des conseils et services techniques neutres aux deux parties au conflit concernant la Transnistrie. Cela a contribué en particulier à la reprise d'un véritable trafic ferroviaire à travers la Transnistrie²⁷.

L'UE a intensifié ses efforts pour contribuer au règlement du conflit concernant la **Transnistrie**. Les négociations officielles "à 5 + 2", reprises en 2011, ont permis de réaliser certains progrès, notamment après que les "5+2" se sont entendus, par consensus, en avril 2012²⁸, sur un programme de négociations exhaustif. Le Conseil des Affaires étrangères de septembre 2012 a partiellement levé les mesures restrictives instituées en 2003 à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie, tout en maintenant un suivi étroit de la situation dans les établissements scolaires de Transnistrie, administrés par la République de Moldavie, où l'enseignement est dispensé en alphabet latin, afin d'encourager les évolutions positives. Un certain nombre de visites bilatérales de haut niveau ont témoigné de l'approfondissement de la relation entre l'UE et la République de Moldavie, notamment à l'occasion de la visite que le Président Timofti a effectué à Bruxelles et de celle que de M. Barroso a effectuée à Chisinau, novembre 2012.

²⁷ Déclaration du porte-parole de M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, sur la reprise du trafic de fret ferroviaire à travers la Transnistrie, 30 avril 2012.

²⁸ Déclaration de M^{me} Catherine Ashton; Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, sur la réunion "à 5+2" qui s'est tenue à Vienne les 17 et 18 avril 2012.

2.3.3. BIÉLORUSSIE

Tout au long de 2012, l'UE n'a cessé de réaffirmer son attachement à sa politique consistant à maintenir le contact avec la Biélorussie tout en adoptant un point de vue critique, notamment au travers du dialogue et de la participation au Partenariat oriental. L'UE a rappelé que le développement de relations bilatérales dans le cadre du Partenariat oriental était subordonné aux progrès réalisés par les autorités biélorusses pour respecter les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme²⁹.

En mars 2012, l'UE a lancé à Minsk un nouvel instrument dans le cadre des relations avec la Biélorussie: le dialogue européen sur la modernisation avec la Biélorussie³⁰.

En mars 2012, l'UE avait désigné 243 personnes devant faire l'objet d'une interdiction de visa et d'un gel des avoirs; elle avait instauré un embargo sur les armes et sur les biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne; elle avait adopté une approche restrictive à l'égard des prêts à accorder par la BEI/la BERD; et gelé les avoirs de 32 sociétés. Ces mesures restrictives ont été consolidées et prorogées en octobre 2012.

À la suite des mesures prises en janvier et février pour étendre les critères applicables aux mesures restrictives institués à l'encontre de la Biélorussie et pour désigner 21 personnes supplémentaires, la partie biélorusse a réclamé le départ, "pour consultations", du représentant de l'UE et de l'ambassadeur de Pologne à Minsk. En réaction, tous les ambassadeurs des États membres de l'UE ont quitté le pays pendant presque deux mois.

²⁹ Le Parlement européen a adopté le 16 février 2012 une résolution sur la peine de mort en Biélorussie, en particulier les cas de Dzmitry Kanavalau et d'Uladzislau Kavalyou (2012/0063(RSP)) le 29 mars 2012, une résolution sur la situation en Biélorussie (P7_TA(2012)0112); le 5 juillet 2012, une résolution sur la liberté d'expression en Biélorussie, en particulier le cas d'Andrzej Poczobut (P7_TA(2012)0300); et le 26 octobre 2012 une résolution sur la situation en Biélorussie à l'issue des élections législatives du 23 septembre 2012 (P7_TA(2012)0410)

³⁰ Il y a quatre groupes de travail opérationnels à Minsk dans le cadre du dialogue, associant les représentants de la société civile biélorusse. Il y a également eu plusieurs séminaires sur la modernisation organisés par des États membres de l'UE dans le cadre de ce dialogue. Les autorités biélorusses n'ont pas participé à ce dialogue jusqu'ici.

L'UE a exprimé à de nombreuses reprises, tout au long de 2012, la préoccupation que lui inspire le non-respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques, notamment dans des conclusions adoptées par le Conseil en mars et octobre 2012. Dans les conclusions de mars, l'UE a condamné l'exécution de Vadislav Kovalev et de Dimitri Konovalov et a engagé la Biélorussie à s'associer à un moratoire mondial sur la peine de mort. En juillet, l'UE a été à l'origine d'une résolution au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui a mis en place un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie. L'UE a demandé à maintes reprises que tous les prisonniers politiques soient libérés et réhabilités immédiatement et sans conditions. Pour toute l'année 2012, trois prisonniers politiques ont été libérés après avoir été soumis à des pressions pour signer des demandes de grâce présidentielle.

Des élections législatives ont eu lieu le 23 septembre 2012. La mission d'observation électorale du BIDDH de l'OSCE a conclu qu'un grand nombre d'engagements de l'OSCE, notamment les droits des citoyens de s'associer, de se présenter comme candidats et de s'exprimer librement, n'ont pas été respectés. Les élections n'ont pas été gérées de manière impartiale et les plaintes et les procédures de recours n'ont pas garanti un recours effectif. En dépit de quelques améliorations, le cadre juridique en matière électorale n'a pas garanti de manière adéquate la tenue d'élections conformes aux normes internationales de l'OSCE. La Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, et M. Füle, membre de la Commission, ont déclaré que ces élections constituaient une nouvelle occasion manquée de mener en Biélorussie des élections conformes aux normes internationales.

La proposition faite par la Commission à la Biélorussie, en juin 2011, d'engager des négociations en vue de conclure des accords concernant l'assouplissement du régime des visas et des accords de réadmission est restée sans réponse. En attendant, les États membres ont fait un usage optimal des possibilités offertes par le code des visas de l'UE, notamment pour supprimer ou réduire les droits de visa pour certaines catégories de ressortissants biélorusses ou dans certains cas particuliers.

2.3.4. CAUCASE DU SUD

Au cours de l'année 2012, l'UE a continué d'intensifier ses contacts avec les pays du Caucase du Sud. En février 2012, le Conseil a adopté des conclusions sur le Caucase du Sud dans lesquelles il a réaffirmé la détermination de l'UE à promouvoir la prospérité, la sécurité, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, le développement durable et la coopération régionale dans tout le Caucase du Sud et rappelé qu'elle était prête à redoubler d'efforts pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance et contribuer à un règlement pacifique des conflits dans la région, en étroite coopération avec l'ensemble des parties concernées. En juillet 2012, M. Herman van Rompuy, Président du Conseil européen, s'est rendu dans chacun des trois pays du Caucase du Sud.

L'UE a continué de soutenir fermement la **Géorgie**³¹, afin de favoriser des réformes et des relations plus étroites, et compte tenu notamment de ses engagements liés à la résolution du conflit de 2008. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association se sont poursuivies et celles portant sur une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et la Géorgie devant faire partie intégrante de l'accord d'association ont été ouvertes en mars 2012. En matière de visas, le dialogue entre l'UE et la Géorgie s'est renforcé avec des préparatifs en vue du lancement d'un plan d'action pour la libéralisation du régime de visas début 2013. L'UE a pris contact avec le nouveau gouvernement géorgien, entré en fonction en octobre 2012, invitant M. Bidzina Ivanishvili, Premier ministre géorgien, et le président géorgien M. Saakashvili, à se rendre à Bruxelles en novembre, visite qui sera suivie peu après par celle de la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission en Géorgie. L'UE a joué un rôle important en contribuant au processus de transition et de cohabitation dans la vie politique géorgienne depuis les élections législatives. Il y a eu notamment la désignation d'un conseiller spécial pour la réforme juridique et constitutionnelle et les droits de l'homme (Thomas Hammarberg, ancien commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe) chargé de travailler directement avec le gouvernement, le Parlement et le président géorgiens, de fournir des conseils au nom de l'UE dans les domaines de la réforme du système judiciaire, la réforme du système juridique et la réforme de la Constitution, ainsi que dans les domaines de la répression, du système pénitentiaire et des droits de l'homme.

³¹ Le Parlement européen a adopté le 26 octobre 2012 une résolution sur les élections en Géorgie (P7_TA(2012)0411).

En 2012, la mission de surveillance de l'UE en Géorgie (EUMM Georgia) a continué de jouer un rôle important dans la région en contribuant avec succès aux efforts de stabilisation, de normalisation et d'instauration d'un climat de confiance sur le terrain. Le mandat de l'EUMM a été de nouveau prorogé. La mission met en œuvre son mandat actuel à l'aide d'au moins deux cents observateurs, qui s'emploient à accomplir chacune des ses tâches essentielles, tout en faisant porter leurs efforts plus particulièrement sur les tâches de stabilisation et d'instauration d'un climat de confiance.

L'UE a continué à jouer un rôle de premier plan dans le cadre des discussions internationales de Genève, qu'elle préside conjointement avec les Nations unies et l'OSCE. Le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, M. l'Ambassadeur Philippe Lefort, a pris une part active aux efforts déployés en faveur du règlement des conflits dans le cadre des discussions susmentionnées, pour prendre en compte les conséquences du conflit de 2008 entre la Géorgie et la Russie ainsi qu'en ce qui concerne l'approche de la Géorgie à l'égard de ses régions séparatistes. Les discussions de Genève portent sur des questions liées à la sécurité et à la stabilité ainsi que sur des questions humanitaires, notamment la situation des déplacés internes et des réfugiés, et celle des populations touchées par le conflit. Les efforts déployés par l'UE en faveur du règlement des conflits ont été appuyés par des actions entreprises au titre de l'instrument de stabilité, par des actions d'instauration de la confiance et d'alerte précoce financées par l'UE; et grâce aux contacts entre les populations.

Suite au mandat du Conseil de l'UE autorisant la Haute Représentante à engager des négociations avec la Géorgie en vue de la conclusion d'un accord cadre sur la participation de la Géorgie aux opérations de gestion de crise menées par l'UE ("FPA"), la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a transmis à la partie géorgienne, lors de la visite qu'elle a effectuée à Tbilissi en novembre 2012, une proposition formelle assortie d'une invitation officielle à engager des négociations.

L'UE est restée fortement mobilisée en faveur de l'**Arménie**³² afin de soutenir les efforts de réforme de ce pays. Les négociations en vue de la conclusion de l'accord d'association ont bien progressé et l'Arménie a entamé des négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet devant faire partie intégrante de l'accord d'association. Les accords de libéralisation du régime de visas et l'accord de réadmission ont été négociés puis paraphés le 18 octobre; l'accord de libéralisation du régime de visas a été signé le 17 décembre³³. M. Füle, membre de la Commission, s'est rendu à Erevan en septembre et M. Barroso, Président de la Commission, en décembre.

Les négociations avec l'**Azerbaïdjan**³⁴ sur les questions énergétiques, y compris sur le gazoduc transcaspien, ont bien progressé, comme celles sur les accords d'assouplissement du régime des visas et de réadmission. Les discussions sur l'accord d'association ont pris du retard mais les deux parties sont déterminées à poursuivre le processus de négociation en 2013, l'UE soulignant à cet égard l'importance que revêtent, au-delà du renforcement de la coopération sur toute une série de questions multilatérales et globales, les questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'État de droit et aux des libertés fondamentales qui sont au cœur des chapitres politiques de l'accord.

Dans un contexte marqué par des conflits de longue durée, le représentant spécial de l'UE s'est employé activement à accroître le soutien de l'UE au processus de règlement du conflit du **Haut-Karabakh**. L'UE a œuvré en étroite coordination avec le Groupe de Minsk de l'OSCE afin d'appuyer les efforts qu'il déploie pour parvenir à une solution au Haut-Karabakh. L'UE a également financé un certain nombre de mesures visant à restaurer la confiance afin de soutenir le processus de paix, y compris une étude sur les "Bienfaits de la paix".

³² Le Parlement européen a adopté le 18 avril 2012 une résolution contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations concernant l'accord d'association UE-Arménie (P7_TA(2012/0128)).

³³ Les deux accords sont au stade de la ratification.

³⁴ Le Parlement européen a adopté le 18 avril 2012 une résolution contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations concernant l'accord d'association UE-Azerbaïdjan (P7_TA(2012)0127). Le Parlement européen a également adopté le 24 mai 2012 une résolution sur la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan (P7_TA(2012)0228) et, le 13 septembre 2012, une résolution sur l'Azerbaïdjan: le cas de Ramil Safarov (P7_TA(2012)0356).

2.4. ASIE CENTRALE

Au cours de l'année 2012, la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale s'est accélérée, notamment grâce au dialogue politique et à la coopération technique.

Le Conseil a approuvé, en juin 2012, le dernier rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie en adoptant des conclusions sur le fond. Il conclut que la stratégie reste valable et l'accompagne d'une esquisse de ses orientations futures axées sur des actions de première importance pour les prochaines années, y compris la nécessité d'accorder une plus grande attention aux questions de sécurité dans le cadre de ses relations, compte tenu notamment des développements en Afghanistan et du retrait de la FIAS d'ici la fin de 2014 (qui pourrait accroître les défis pour la sécurité dans toute la région).

Une réunion ministérielle UE-Asie centrale, présidée par la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, s'est tenue à Bichkek, au Kirghizstan, en novembre 2012. Cette réunion a fourni l'occasion d'un échange de vues sur la stratégie à l'égard de l'Asie centrale et sur le suivi de la stratégie correspondante et a permis de débattre des défis régionaux, y compris les questions liées à l'environnement et à l'eau ainsi que de la coopération dans le domaine de l'énergie, et des questions internationales. Il a été décidé de lancer un dialogue UE-Asie centrale sur la sécurité au niveau des directeurs politiques pour approfondir le dialogue sur les questions de politique étrangère et intensifier la coopération visant à faire face aux menaces transnationales. Lors de sa visite en Asie centrale, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission a effectué des visites bilatérales au Kirghizstan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Kazakhstan³⁵ et rencontré, dans chacun de ces pays, les présidents et les premiers ministres afin de discuter de questions régionales et bilatérales. Les questions relatives aux droits de l'homme ont été évoquées tout au long de cette visite, y compris lors des réunions avec la société civile. L'UE a en outre mené des discussions approfondies dans le contexte des dialogues bilatéraux annuels consacrés aux droits de l'homme.

³⁵ Le Parlement européen a adopté le 15 mars 2012 une résolution sur le Kazakhstan (P7_TA(2012)0089) et, le 22 novembre 2012, une résolution contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations en vue d'un accord renforcé de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan (P7_TA(2012)0459).

Dans le cadre de l'initiative sur l'État de droit, la troisième réunion UE-Asie centrale des ministres de la justice s'est tenue les 6 et 7 décembre à Bruxelles. Les ministres ont reconfirmé les priorités thématiques de l'Initiative UE-Asie centrale sur l'État de droit, qui comprennent notamment le droit constitutionnel, le droit administratif, la justice pénale et le renforcement des capacités judiciaires.

Les questions relatives à la gestion des frontières et à la sécurité régionales ont été débattues lors de la réunion marquant le 10ème anniversaire de l'initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale (CABSI), qui s'est tenue à Vienne en avril.

Les négociations concernant l'accord trilatéral avec le Turkménistan et l'Azerbaïdjan sur un cadre juridique pour l'oléoduc transcasprien se sont poursuivies tout au long de l'année.

En juin, M^{me} Patricia Flor a été nommée au poste de Représentante spécial pour l'Asie centrale. La représentante spéciale de l'UE a poursuivi le dialogue avec les pays de la région sur les questions transversales et les questions de sécurité³⁶.

3. BALKANS OCCIDENTAUX

La question des Balkans occidentaux a continué de figurer au premier rang des priorités de l'UE tout au long de 2012. En décembre 2012, le Conseil a réaffirmé son attachement irrévocable à la perspective européenne de la région, qui demeure essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de cette dernière. Il a en outre mis en avant la nécessité de définir des conditions équitables et rigoureuses dans le cadre des critères politiques de Copenhague et du processus de stabilisation et d'association, qui demeurent le cadre politique général des relations et des négociations avec les pays des Balkans occidentaux. La coopération régionale et les relations de bon voisinage demeurent des éléments essentiels du processus d'élargissement.

³⁶ En 2012, l'effort s'est porté en particulier sur les questions liées à l'eau, sur les projets d'envergure les plus controversés dans le domaine de l'eau, sur les moyens de favoriser le dialogue et les solutions mutuellement acceptables. La RSUE a également apporté sa contribution au suivi de la stratégie UE-Asie centrale "pour un nouveau partenariat" et a œuvré en faveur de l'instauration d'un dialogue annuel dans le domaine de la sécurité régionale. Elle a pris part aux préparatifs de la réunion ministérielle UE-Asie centrale de novembre 2012 et a accompagné la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission lorsqu'elle s'est rendue dans quatre capitales de la région. Elle s'est efforcée de favoriser une approche plus régionale à l'égard de l'Afghanistan et a soutenu, sur les plans interne et externe, les synergies politiques et programmatiques de l'UE en Asie centrale et en Afghanistan. Elle a également imprimé un élan politique à l'Initiative sur l'État de droit dans la région et a favorisé le respect des droits de l'homme, en étroite consultation avec le Parlement européen.

Des progrès importants ont été accomplis dans la région avec le lancement des négociations d'adhésion avec le Monténégro, l'octroi à la Serbie du statut de pays candidat en 2012, et l'aboutissement du processus d'adhésion de la Croatie. L'UE a continué de jouer un rôle décisif pour résoudre les grands problèmes politiques dans la région. Elle a été en première ligne pour encourager et faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina. L'UE a œuvré auprès des dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine pour consolider la perspective européenne de ce pays, a lancé un dialogue de haut niveau avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine sur un certain nombre de priorités du processus d'adhésion et a maintenu des contacts avec l'Albanie. Ces démarches ont contribué à réaffirmer l'engagement de l'UE dans la région, essentiel pour la crédibilité de la perspective d'intégration à l'UE.

Dialogue Belgrade–Pristina. À la suite des élections serbes, la Haute Représentante/vice-présidente mène depuis octobre 2012 le dialogue facilité par l'UE au niveau des premiers ministres de la Serbie et du Kosovo afin de normaliser leurs relations. Ce dialogue a déjà permis, en 2012, d'enregistrer plusieurs résultats importants et concrets, y compris la mise en œuvre de la GIF, la mise en place d'un dispositif de liaison, la protection du patrimoine religieux et culturel et la collecte des droits de douane³⁷. En décembre, le Conseil, tout en félicitant les deux premiers ministres pour leur participation au dialogue, a rappelé qu'une amélioration visible et durable des relations entre le Kosovo et la Serbie était nécessaire pour que les deux entités puissent poursuivre leur marche respective vers l'UE.

La Serbie s'est montrée davantage déterminée à satisfaire à la principale exigence formulée par l'UE, à savoir améliorer de façon visible et durable ses relations avec le Kosovo. En 2012, le pays a marqué son accord sur des questions liées au respect des critères politiques et, dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina, sur la représentation régionale du Kosovo (qui permet à ce dernier de participer individuellement aux travaux des enceintes régionales). En mars 2012, la Serbie s'est vu octroyer le statut de pays candidat.

³⁷ Le dialogue s'est poursuivi en 2013 et a permis aux deux parties de parvenir en avril à un accord historique sur la normalisation des relations, y compris dans le nord du Kosovo.

Afin de bien souligner que les dirigeants serbes doivent inscrire dans la durée leurs efforts pour normaliser les relations du pays avec le Kosovo, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission et Mme Clinton, Secrétaire d'État américaine, se sont rendues à Belgrade où elles ont rencontré le président Nikolic et le Premier ministre Dacic le 30 octobre.

L'élection présidentielle et les élections législatives anticipées tenues en mai ont débouché sur l'élection à la fonction de président de Tomislav Nikolic, qui dirigeait alors le parti serbe du progrès, et sur la formation d'un nouveau gouvernement de coalition dirigé par le Premier ministre Ivica Dacic. Le président Nikolic et le Premier ministre Dacic ont tous deux confirmé que la poursuite de l'intégration à l'UE demeurait la première priorité politique du pays.

Dans ses conclusions datées du 11 décembre, le Conseil a encouragé la Serbie à donner un nouvel élan au programme de réformes, à lui donner davantage d'ampleur et à le mettre en œuvre, particulièrement dans les domaines qui ont trait à l'indépendance des grandes institutions. En vue d'une possible décision concernant l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie, le Conseil a également décidé d'examiner au premier semestre de 2013 les progrès réalisés par la Serbie, y compris sur la normalisation des relations avec le Kosovo³⁸.

Le Kosovo a continué d'avancer sur les questions liées à l'intégration européenne, y compris en assurant une amélioration visible et durable de ses relations avec la Serbie. Des défis demeurent toutefois, notamment en matière d'État de droit, de réforme de l'administration, de réforme électorale, d'intégration des communautés et d'économie.

³⁸ Une décision positive sur le démarrage des négociations d'adhésion a été prise en 2013.

En 2012, l'UE a lancé plusieurs initiatives avec le Kosovo. En janvier, le dialogue sur les visas s'est ouvert et a débouché en juin sur la définition d'une feuille de route en la matière. En mai, un dialogue structuré avec la Commission sur l'État de droit a été engagé. En octobre, la Commission a diffusé son étude sur les possibilités de conclure un accord de stabilisation et d'association. Dans la perspective d'une éventuelle décision d'ouverture des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, le Conseil a décidé en décembre d'examiner au cours du premier semestre de 2013 les progrès réalisés par le Kosovo, sur la base d'un rapport présenté par la Commission et la Haute Représentante³⁹.

Un nouveau représentant spécial de l'UE au Kosovo, Samuel Zbogar, a été désigné et a pris ses fonctions en février 2012, et le mandat de l'EULEX a été prolongé jusqu'en juin 2014.

La mission EULEX a également accompli des progrès significatifs dans l'exercice de son mandat exécutif: plus de trois cents condamnations ont été prononcées, dans de nombreux cas pour des délits graves et impliquant des personnalités de haut rang. Les procureurs d'EULEX ont traité plus de 1851 dossiers. En enquêtant sur des hauts dirigeants, la mission a ébranlé le sentiment d'impunité. La mission a continué de dispenser des conseils et d'apporter un soutien aux autorités locales en vue de renforcer la capacité institutionnelle dont dispose le Kosovo pour relever les défis en matière d'État de droit.

Bosnie-Herzégovine. En 2012, l'UE a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie et des instruments définis dans les conclusions du Conseil de mars 2011. Cet engagement, qui s'est concrétisé sur le terrain par les travaux de l'équipe renforcée de l'UE placée sous la direction du représentant spécial de l'UE/CdM Peter Sorensen, a contribué à sortir de l'impasse politique qui s'était installée depuis les élections générales de 2010 et à former le gouvernement fédéral de Bosnie-Herzégovine en février 2012. Une nouvelle dynamique politique a débouché sur l'adoption d'actes législatifs importants liés à l'UE, et notamment les lois sur les aides d'État et sur le recensement.

³⁹ Une décision positive sur le démarrage des négociations concernant un accord de stabilisation et d'association a été prise en 2013.

Toutefois, cette dynamique positive s'est renversée au cours de l'été en raison de divisions au sein du gouvernement de coalition et dans la perspective des élections locales d'octobre. Il y a eu un remaniement du conseil des ministres ultérieurement en novembre. Cette évolution a permis de renouer dans une certaine mesure les relations dégradées entre les principaux partis politiques, mais elle n'a pas suffi pour surmonter l'impasse politique dans laquelle se trouvait le gouvernement fédéral de la Bosnie-Herzégovine, qui a perduré jusqu'à la fin de l'année.

La Haute Représentante/vice-présidente a continué d'entretenir des contacts avec la Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'un dialogue régulier avec ses dirigeants mais aussi en apportant un soutien politique au dialogue de haut niveau sur l'adhésion⁴⁰. En vue de renforcer encore ces contacts, la Haute Représentante/vice-présidente et la Secrétaire d'État, Hillary Clinton se sont rendues à Sarajevo, le 30 octobre, afin d'encourager fortement les autorités à prendre les mesures nécessaires pour rapprocher la Bosnie-Herzégovine de l'Union européenne et des structures euro-atlantiques.

En décembre, la Bosnie-Herzégovine étant incapable d'avancer dans l'ordre du jour de l'UE, le Conseil a regretté la persistance de l'impasse politique dans le pays et a instamment demandé à celui-ci de progresser dans la mise en œuvre de l'ordre du jour européen et d'exécuter la décision Sejdić-Finci. Le Conseil a également demandé aux autorités de Bosnie-Herzégovine de prendre les mesures nécessaires pour préparer le pays à l'adhésion de la Croatie à l'UE.

En 2012, l'UE a continué de consolider sa présence globale sur le terrain. Le représentant spécial de l'UE a renforcé son bureau à Banja Luka et établi de nouveaux bureaux locaux dans le district de Brcko et à Mostar.

⁴⁰ Le dialogue de haut niveau sur le processus d'adhésion a été lancé en juin en vue de faciliter la coopération entre les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine au sujet des dispositions à prendre pour avancer dans la marche vers l'UE. Dans le cadre de ce dialogue, les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine se sont engagés en faveur d'une feuille de route pour l'exécution de la décision de la CEDH, mais aucun progrès n'a été engrangé à ce jour.

En juin 2012, l'UE a mené à bien sa mission de police en Bosnie-Herzégovine (MPUE), la première mission lancée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, en janvier 2003. La MPUE a aidé les autorités de Bosnie-Herzégovine à créer une force de police moderne, professionnelle et multi-ethnique capable d'assumer pleinement de maintenir de l'ordre en conformité avec les normes internationales. Au terme de cette mission, l'UE a poursuivi ses activités dans ce domaine par l'intermédiaire d'autres instruments de la PESC, en particulier le nouveau service chargé des affaires intérieures et de la sécurité publique au sein du bureau du représentant spécial de l'UE et les programmes d'aide de préadhésion.

L'EUFOR Althea a été remaniée le 1^{er} septembre 2012. Elle compte à présent un effectif de 600 personnes; elle a pour tâche principale le renforcement des capacités et la formation des forces armées de Bosnie-Herzégovine, tout en veillant à conserver une connaissance de la situation et une dissuasion crédible pour être en mesure d'appuyer les efforts visant à préserver ou à rétablir le climat de la sécurité. Le 14 novembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé d'une année le mandat exécutif de la mission.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine. À la suite des élections législatives anticipées de juin 2011, une nouvelle coalition entre le Premier ministre Gruevski et le dirigeant du DUI, M. Ahmeti, a été mise sur pied; cette coalition s'est révélée stable et efficace en 2012, même si une crise gouvernementale a eu lieu en août pour des raisons directement liées au conflit de 2001 (y compris les droits sociaux de certains vétérans). En février et en avril 2012, deux incidents ayant fait plusieurs victimes ont provoqué des tensions interethniques. En étroite coopération avec les États membres de l'UE et les partenaires internationaux, la délégation de l'UE est intervenue pour aider à surmonter les difficultés et a demandé un suivi judiciaire effectif. Ces événements ont démontré une fois de plus que l'accord-cadre d'Ohrid demeure un pilier essentiel de la cohésion politique du pays. Sa mise en œuvre intégrale et son examen demeurent au premier rang des priorités.

Un dialogue de haut niveau sur l'adhésion, comportant trois cycles de pourparlers, a été lancé par la Commission européenne au printemps 2012. Les contacts directs de haut niveau entre le gouvernement et la Commission qu'il a permis de nouer ont contribué à accélérer les réformes. En octobre, la Commission a une nouvelle fois recommandé d'ouvrir les négociations d'adhésion. Le Conseil a pris note de cette recommandation, reconnaissant que des progrès avaient été accomplis. Tout en notant la nécessité de poursuivre les efforts, le Conseil a instamment demandé le maintien du rythme des réformes, l'accent continuant à être mis sur l'État de droit, y compris en ce qui concerne la liberté d'expression, la lutte contre la corruption, ainsi que sur les relations interethniques et la réconciliation.

Le Conseil a rappelé qu'il était essentiel de maintenir de bonnes relations de voisinage et de trouver, sous l'égide des Nations unies, une solution négociée et acceptée par les deux parties à la question de la dénomination du pays. Le Conseil a également salué l'élan imprimé par les récents contacts/échanges, à la suite de la proposition grecque concernant un mémorandum d'entente. Le Conseil a en outre été encouragé par les contacts récents avec le médiateur des Nations unies, Matthew Nimetz. Il a également pris acte des contacts entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Bulgarie et attend avec intérêt qu'ils se traduisent en actions et résultats concrets. La Commission a été chargée d'établir pour le printemps 2013 un rapport évaluant la mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue de haut niveau ainsi que les mesures prises pour favoriser les relations de bon voisinage et parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptée à la question de la dénomination du pays sous les auspices des Nations unies. Sur la base de ce rapport, dans la perspective de l'éventuelle ouverture de négociations d'adhésion, le Conseil évaluerait les progrès accomplis dans le courant du premier semestre de 2013.

Le 24 décembre, un différend a éclaté au parlement entre l'opposition et le gouvernement au sujet de la procédure d'adoption du budget 2013. Les efforts déployés par l'UE pour calmer cette crise se poursuivaient fin 2012.

Albanie. En novembre 2011, l'UE a facilité la conclusion d'un accord entre le parti démocrate au pouvoir et le parti socialiste dans l'opposition, jetant ainsi les bases d'une coopération par-delà les partis sur les réformes requises en vue de l'adhésion à l'UE. Au cours de 2012, cet accord a permis d'enregistrer des progrès sur les principales priorités énoncées dans le rapport de la Commission de 2010. La réforme du code électoral, l'élection du médiateur et la réforme des immunités ont été approuvées avec le soutien des deux partis. En octobre 2012, reconnaissant les progrès accomplis, la Commission a recommandé que le Conseil octroie à l'Albanie le statut de pays candidat, sous réserve que trois mesures clés aient été prises dans les domaines de la réforme du système judiciaire et de l'administration et que les règles de procédure parlementaire aient été révisées.

En décembre 2012, le Conseil est convenu de décider s'il y avait lieu d'octroyer ce statut une fois que la Commission aurait signalé que les trois mesures requises avaient été approuvées, et il a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière de lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Il a également souligné l'importance de faire en sorte que les élections législatives de juin 2013 se tiennent en conformité avec les normes internationales et a invité l'Albanie à éviter les déclarations portant atteinte aux relations de bon voisinage. Le centième anniversaire du pays s'est déroulé dans le calme en novembre 2012, mais a provoqué une intensification de la rhétorique nationaliste. À la fin de l'année, la coalition au pouvoir et l'opposition n'étaient pas tombées d'accord sur l'adoption des trois actes législatifs, l'ouverture de la campagne pour les élections législatives se rapprochant. La polarisation politique entre les deux principaux partis a perduré.

Monténégro. Le 29 juin 2012, l'UE a ouvert des négociations d'adhésion avec le Monténégro. En décembre, le Conseil européen a accueilli favorablement les progrès que le Monténégro a réalisés au cours de l'année écoulée et indiqué qu'il devait aller de l'avant en s'appuyant sur les progrès réalisés. Il devait s'attacher plus particulièrement à poursuivre les efforts visant à obtenir des résultats probants dans le domaine de l'État de droit, le but étant que la mise en œuvre des réformes s'inscrive dans la durée. En décembre 2012, le Monténégro a ouvert et provisoirement clôturé le chapitre 25 "Science et recherche".

Croatie. En conformité avec le traité d'adhésion de décembre 2011, la Commission a continué de suivre de près les préparatifs de la Croatie en vue de l'adhésion, en s'attachant, en particulier, à la concurrence, au système judiciaire et aux droits fondamentaux ainsi qu'à la justice, la liberté et la sécurité. En octobre 2012, un rapport global de suivi a été présenté, en même temps que les autres volets du paquet "Élargissement"; globalement, ce rapport a confirmé que les préparatifs de la Croatie en vue de l'adhésion étaient en cours et a recensé un nombre limité de domaines dans lesquels il était nécessaire de poursuivre les progrès dans la perspective d'une adhésion.

4. TURQUIE ET PAYS VOISINS D'EUROPE OCCIDENTALE

4.1. TURQUIE

La Turquie, en tant que pays candidat et en tant que partenaire régional de première importance, a continué d'être un interlocuteur majeur de l'UE, compte tenu de son dynamisme économique et de sa situation stratégique. La Turquie a été active au sujet de la Syrie, condamnant fermement et de façon répétée la violence exercée par le régime à l'encontre des civils et fournissant une aide humanitaire indispensable aux dizaines de milliers de Syriens ayant fui leur pays. L'UE a reconnu le rôle joué par la Turquie sur le dossier syrien et a salué le rôle joué par la Turquie pour partager le poids de la crise syrienne. La Turquie est demeurée active dans son voisinage au sens large et a continué d'exercer une influence en soutenant les réformes, y compris en ce qui concerne les développements en Afrique du Nord. Elle est également demeurée un acteur régional essentiel au Moyen-Orient, dans les Balkans occidentaux, en Afghanistan/au Pakistan, dans le Caucase du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Dans ce contexte, la Haute Représentante/vice-présidente est restée déterminée à intensifier et à renforcer encore le dialogue politique que l'UE entretient avec la Turquie sur les questions de politique étrangère d'intérêt commun et a rencontré à plusieurs reprises le ministre turc des affaires étrangères M. Davutoğlu.

L'UE s'est aussi grandement félicitée de la forte participation de la Turquie à des missions et opérations PSDC, en particulier EUFOR Althea et EULEX Kosovo. La Turquie a exprimé un intérêt de principe pour les futures missions PSDC.

L'UE a continué à soutenir le processus de réforme interne en Turquie et sa dynamique, par exemple sous la forme du programme pour le développement de relations constructives, qui a été établi en 2012, et a salué le lancement par les autorités turques d'un dialogue de paix avec les Kurdes.

Le Conseil a réaffirmé l'importance qu'il attache aux relations de l'UE avec la Turquie et qu'il est dans l'intérêt des deux parties de redynamiser prochainement les négociations d'adhésion. La Turquie est restée attachée au processus des négociations d'adhésion et au programme de réformes politiques mais, pour respecter pleinement les critères de Copenhague, elle doit consentir de plus amples efforts dans un certain nombre de domaines, en particulier en matière de libertés fondamentales. Un dialogue dynamique en matière de lutte contre le terrorisme se poursuit entre l'UE et la Turquie; des progrès ont également été réalisés vers l'ouverture entre la Commission européenne et les autorités turques d'un dialogue sur la libéralisation du régime des visas. Toutefois, l'ouverture d'un tel dialogue est subordonnée à la signature par la Turquie d'un accord de réadmission avec l'UE, qui demeure en suspens.

Dans ses conclusions du 11 décembre 2012, le Conseil a souligné que la Turquie doit œuvrer sans ambiguïté en faveur des relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations unies, notamment en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. À cet égard, l'Union s'est déclarée gravement préoccupée et a exhorté la Turquie à éviter toute sorte de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou toute source de friction ou action susceptibles de nuire aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. En outre, l'UE a insisté une nouvelle fois sur tous les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Dans ses conclusions de décembre 2012, le Conseil a aussi profondément regretté que, en dépit d'appels répétés, la Turquie ait persisté à ne pas vouloir satisfaire à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, vis-à-vis de l'ensemble des États membres, le protocole additionnel à l'accord d'association. Si elle le faisait, cela pourrait donner un important coup d'élan au processus de négociation. En l'absence de progrès sur cette question, le Conseil maintiendra les mesures prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations.

De plus, la Turquie n'a toujours pas progressé sur la voie de la nécessaire normalisation de ses relations avec la République de Chypre, ce qui est regrettable. À cet égard, l'UE a engagé la Turquie à ne plus faire obstacle à l'adhésion d'États membres aux organisations internationales et à leurs mécanismes⁴¹. Dans les conclusions de décembre, le Conseil a vivement déploré le gel, par la Turquie, de ses relations avec la présidence de l'UE au cours du deuxième semestre de 2012, les déclarations qu'elle a faites à cet égard ainsi que le non-alignement avec les positions ou déclarations de l'UE dans des enceintes internationales.

⁴¹ Voir le DS 11485/12.

Le Conseil a également indiqué que la Turquie est censée soutenir activement les négociations en cours visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée. L'engagement de la Turquie et sa contribution concrète à un tel règlement global sont d'une importance cruciale.

4.2. EUROPE OCCIDENTALE

Les relations que l'UE entretient avec ces pays s'appuient sur des accords globaux de coopération tels que l'accord sur l'Espace économique européen (**Norvège, Islande et Liechtenstein**) ou l'accord de Schengen (les mêmes plus la **Suisse**)⁴². En décembre, la Commission a publié son évaluation du fonctionnement de l'accord sur l'EEE et sa communication sur les relations avec la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin. Le Conseil a adopté ses conclusions bisannuelles sur les relations de l'UE avec les pays de l'AELE ainsi que ses conclusions sur les relations avec la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin.

Dans le domaine de la PESC, la coopération entre l'UE et les États de l'EEE-AELE s'est encore intensifiée en 2012 avec l'alignement de ces derniers sur un grand nombre de déclarations PESC et dans le cadre d'une coopération sur certaines actions communes. L'UE a également organisé à intervalles réguliers des dialogues politiques à différents niveaux et dans différents contextes, le nombre de dialogues informels se tenant en marge de grands événements internationaux connaissant une progression.

En ce qui concerne la coopération dans le cadre de la PSDC, la Suisse s'est déclarée prête à participer à l'EUAVSEC-South Sudan et à l'EUCAP Sahel Niger. La Suisse participe actuellement à l'opération militaire de l'UE EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine (avec 19 personnes) et à la mission civile au Kosovo (EULEX) (avec 8 personnes). La Norvège a participé aux opérations EUNAVFOR Atalanta, EULEX Kosovo et EUJUST Lex et proposé de mettre du personnel à disposition pour l'opération EUCAP Nestor. Elle participe également aux groupements tactiques nordiques.

⁴² Le Parlement européen a adopté le 24 mai 2012 une résolution sur les contingents suisses relatifs au nombre de titres de séjour délivrés aux ressortissants de la Pologne, de la Lituanie, de la Lettonie, de l'Estonie, de la Slovénie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Hongrie (P7_TA(2012)0226).

En novembre 2012, la Norvège et la Suisse ont été admises à l'ASEM.

Il existe entre l'UE et la **Norvège** une coopération excellente et étroite dans le domaine de la politique étrangère, notamment sur le Moyen-Orient (la Norvège préside le comité de liaison ad hoc), le printemps arabe et les questions arctiques. Des dialogues réguliers ont eu lieu en 2012 à tous les niveaux. La Norvège, tout comme l'Islande, soutient fermement la candidature de l'UE au statut d'observateur permanent au sein du Conseil de l'Arctique. En mars 2012, la Haute Représentante/vice-présidente de la Commission s'est rendue dans l'Arctique, y compris la Norvège. La Norvège demeure un partenaire clé dans le domaine de la sécurité énergétique.

En décembre 2012, les présidents Van Rompuy, Barroso et Schulz ont participé à la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix, à Oslo, ce prix ayant été décerné à l'Union européenne en 2012.

La coopération s'est poursuivie avec la **Suisse** sur des dossiers tels que le Caucase du Sud, le processus démocratique en Afrique du Nord et le processus de paix au Proche-Orient. La Suisse a mené une médiation dynamique entre la Russie et la Géorgie afin de débloquer l'adhésion de la première à l'OMC. Aucun dialogue politique formel n'a été établi; un dialogue politique informel est mené au niveau des directeurs politiques. Le président suisse a rencontré les présidents Van Rompuy, Barroso et Schultz le 20 mars 2012. De même, plusieurs réunions entre des ministres suisses et leurs homologues au sein de la Commission se sont tenues dans le courant de l'année.

Bien que l'UE et la Suisse n'aient pas conclu d'accord d'alignement, cette dernière s'est comme par le passé souvent alignée sur les positions et les mesures de l'UE⁴³.

Un arrangement administratif de coopération avec l'Agence européenne de défense a été signé le 16 mars 2012.

⁴³ Toutefois, la Suisse ne s'est pas alignée sur le renforcement des sanctions à l'encontre des autorités iraniennes décidé par le Conseil en juillet 2012 pour ce qui est des échanges de pétrole et de produits pétrochimiques ou de la rupture des relations avec la banque centrale iranienne.

Les négociations d'adhésion avec **l'Islande** se sont poursuivies à la suite de leur ouverture en juillet 2010; elle ont notamment permis en juin 2012 de clôturer provisoirement un chapitre spécifique intitulé "*Politique extérieure, de sécurité et de défense*". En décembre 2012, vingt-sept chapitres des négociations avec l'Islande avaient été ouverts et onze avaient été clôturés.

5. ASIE ET PACIFIQUE

2012 a été une année déterminante dans les relations entre l'UE et l'Asie et le Pacifique. Parmi les faits saillants témoignant de l'intensification du dialogue et de la coopération avec la région, on citera le nombre élevé de visites de haut niveau, l'organisation de quatre réunions au sommet avec des partenaires stratégiques, la conclusion d'accords mixtes et les progrès engrangés dans les négociations visant à la conclusion de tels accords, ou encore l'adhésion de l'UE au traité d'amitié et de coopération de l'ASEAN. Cette dynamique traduit la politique de renforcement des relations avec une région qui compte quatre des partenaires stratégiques de l'UE et parvient à maintenir des taux de croissance soutenus.

La déclaration conjointe UE-États-Unis sur la région Asie-Pacifique que la Secrétaire d'État, Hillary Clinton, et la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, ont signée à Phnom Penh le 12 juillet 2012 montre l'importance que l'UE et les États-Unis attachent à cette région prospère et à son développement pacifique et dynamique. À ce jour, ce document représente le principal résultat dans le cadre du dialogue transatlantique sur l'Asie-le Pacifique.

Lors du neuvième sommet de l'ASEM (tenu au Laos, les 5 et 6 novembre 2012), les partenaires européens et asiatiques ont confirmé leur volonté de renforcer leurs relations mutuelles et leur coopération pour faire face aux défis d'aujourd'hui. La pertinence de ce dialogue a été de nouveau confirmée par l'attrait qu'il exerce sur d'autres pays des deux continents, la Norvège, la Suisse et le Bangladesh ayant adhéré au processus.

L'UE a continué à encourager activement les changements démocratiques au Myanmar/en Birmanie, auxquels elle a réagi promptement. La réaction a été globale: l'aide et le dialogue (y compris au niveau le plus élevé) ont été intensifiés, les mesures restrictives (à l'exclusion de l'embargo sur les armes) ont été suspendues et un bureau de l'UE a été établi à Yangon.

L'UE a consolidé sa présence en tant qu'acteur de la sécurité et du développement. En ce qui concerne l'Afghanistan, l'UE a de nouveau confirmé son engagement à long terme. Les relations bilatérales avec le pays seront régies par un accord de coopération à long terme en matière de partenariat et de développement, qui jettera les bases juridiques de l'engagement de l'UE en Afghanistan au cours des prochaines années. En janvier, le Conseil a approuvé le plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre l'UE et le Pakistan, et en juin, le dialogue stratégique UE-Pakistan s'est ouvert. L'UE a été particulièrement attentive aux développements territoriaux et maritimes dans la région. Au nom de l'UE, la Haute Représentante/vice-présidente a insisté sur l'importance de parvenir à des solutions pacifiques fondées sur la coopération, en conformité avec le droit international.

5.1. ASIE DE L'EST

5.1.1. La coopération avec la **Chine** s'est considérablement approfondie dans les domaines de la sécurité et de la défense ainsi que sur les questions mondiales et internationales. Les principaux faits intervenus dans le courant de l'année étaient les deux sommets tenus respectivement en février⁴⁴ et en septembre. Parmi les résultats les plus importants obtenus, on citera: l'établissement, en avril, du troisième pilier des relations EU-Chine, à savoir le dialogue de haut niveau entre les peuples UE-Chine (qui vient compléter les piliers stratégique et commercial/économique); le lancement, en mai, du partenariat UE-Chine sur l'urbanisation durable; l'organisation, en mai également, de la première réunion de haut niveau sur l'énergie; le lancement, en septembre, de la "Cyber Taskforce" UE-Chine, l'ouverture d'un dialogue sur l'innovation et la décision de poursuivre les négociations relative à un accord sur les investissements. Les discussions sur les questions internationales, et en particulier la Syrie, l'Iran et la partie orientale de la mer de Chine, ont été substantielles. Les deux parties sont convenues de coopérer davantage sur la sécurité énergétique, la sûreté nucléaire, la gestion des catastrophes et les secours en cas de catastrophe ainsi que sur la sécurité des denrées alimentaires et la sécurité de l'eau. Les préoccupations relatives aux droits de l'homme ont été soulevées dans le cadre du dialogue et de séminaires sur les droits de l'homme ainsi que d'autres échanges, conformément au cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie⁴⁵.

⁴⁴ Reprogrammé comme conséquence d'un report de dernière minute dû à la réunion extraordinaire du Conseil européen en octobre 2011.

⁴⁵ Le Parlement européen a adopté le 14 juin 2012 une résolution sur la situation des droits de l'homme au Tibet (P7_TA(2012)0257) et le 5 juillet 2012 une résolution sur le scandale suscité par un avortement forcé en Chine (P7_TA(2012)0301).

Le troisième dialogue stratégique UE-Chine entre la Haute Représentante/vice-présidente et le conseiller d'État M. Dai Bingguo a eu lieu à Pékin en juillet. La Haute Représentante/vice-présidente a également rencontré pour la deuxième fois le ministre de la défense, M. Liang Guanglie. L'un des objectifs de cette visite était de tirer parti du partenariat stratégique pour trouver des solutions à d'importantes questions d'envergure mondiale et internationale, notamment compte tenu du rôle croissant que joue la Chine sur la scène internationale. Dans cette perspective, les deux parties sont convenues de tenir un dialogue régulier sur la politique de sécurité et de défense et de nouer des contacts réguliers entre les représentants et envoyés spéciaux, d'organiser en 2013 un séminaire de haut niveau sur la sécurité et la défense et d'intensifier les échanges entre États majeurs. Ces résultats ont également été approuvés lors du sommet de septembre. Des sujets tels que l'Iran, la Syrie, la RDPC, la mer de Chine méridionale ainsi que la coopération efficace en matière de lutte contre la piraterie ont été abordés. La Chine a été invitée à envisager de participer aux nouvelles missions EUCAP Nestor et EUAVSEC-South Sudan.

La première réunion dans le cadre du dialogue UE-Chine-Afrique sur les armes légères et de petit calibre s'est tenue en décembre 2012. Ce dialogue a été instauré comme suite à une décision du Conseil de février 2012, afin de remédier au problème du commerce illicite et de l'accumulation excessive de ce type d'armes.

5.1.2. En 2012, des préparatifs intensifs ont été menés en vue de renforcer significativement des relations UE-**Japon**⁴⁶ par la négociation d'un accord-cadre portant sur la coopération politique, mondiale et sectorielle et d'un accord de libre-échange (ALE). Au terme d'un exercice de délimitation approfondi et complet, le Conseil a, le 29 novembre, adopté les mandats de négociation relatifs à l'accord-cadre et à l'ALE⁴⁷.

⁴⁶ Le Parlement européen a adopté les 13 juin et 25 octobre 2012 des résolutions sur les négociations commerciales de l'UE avec le Japon (P7_TA(2012)0246, P7_TA(2012)0398). Le Parlement européen a également adopté le 16 février 2012 une résolution sur la peine de mort au Japon (P7_TA(2012)0065).

⁴⁷ L'ouverture formelle des négociations devrait intervenir lors du vingt-et-unième sommet UE-Japon au début de 2013.

Des contacts au niveau des dirigeants ont eu lieu à plusieurs occasions: les présidents Van Rompuy et Barroso ont rencontré le Premier ministre Noda en marge de la réunion du G8 à Camp David, à Los Cabos (G20) et en marge du sommet de l'ASEM, à Vientiane, en novembre.

Sept membres de la Commission se sont rendus au Japon en 2012 et plusieurs dialogues de haut niveau se sont tenus, ce qui démontre clairement que les relations continuent de se développer sur une large base et s'étendent désormais à plusieurs secteurs revêtant un caractère prioritaire pour l'UE tels que la politique énergétique, la coopération en matière maritime et dans le secteur de la pêche, la préparation aux catastrophes, la sécurité des denrées alimentaires, la politique sociale ou encore la science, la technologie et l'innovation.

Au niveau politique et en ce qui concerne la sécurité, de nombreuses réunions de haut niveau - du niveau politique à celui des hauts fonctionnaires - se sont tenues et ont permis de mener un large éventail de discussions. Ces dernières ont porté notamment sur un important sujet récurrent, à savoir le lien entre croissance durable, sécurité et développement, et ont permis aux deux parties de se faire une idée plus claire des possibilités de coopération future, par exemple sur des questions telles que la paix et la sécurité en Afrique, la gestion des catastrophes et la résilience face à celles-ci ou encore la politique de développement.

5.1.3. L'UE et la **République de Corée** ont continué de renforcer leur partenariat stratégique en mettant en œuvre les objectifs énoncés lors du sixième sommet, qui s'est tenu à Séoul, le 28 mars 2012.

Le deuxième dialogue politique au niveau des directeurs politiques s'est tenu à Bruxelles, le 12 octobre 2012, et a permis, notamment, de parvenir à un accord sur les règles de procédure régissant les consultations régulières sur les droits de l'homme. La République de Corée a invité l'UE à participer au premier dialogue sur la défense à Séoul, le 14 novembre 2012, qui a été l'occasion de procéder à des échanges de vues sur les opérations de gestion de crise et sur les possibilités d'ouvrir des négociations en vue d'un accord sur la participation de la Corée aux opérations de gestion de crise menées par l'UE. Après y avoir été invitée par l'UE, la Corée s'est déclarée disposée à participer à la mission EUCAP NESTOR. Les deux parties sont également tombées d'accord pour reprendre leur dialogue sur la non-prolifération et le désarmement et à en relever le niveau et accroître la fréquence.

Des consultations sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se sont tenues pour la première fois le 3 décembre 2012, et un deuxième cycle de consultations informelles entre le SEAE et le ministre des affaires étrangères au sujet de la politique à l'égard de la RPDC s'est déroulé à Séoul du 7 au 9 juin 2012.

Le Comité politique et de sécurité a reçu le ministre de l'unification, M. YU, en février 2012. Dans le contexte de l'accord-cadre, le comité mixte s'est réuni à Bruxelles, le 24 septembre 2012, pour faire le point des progrès accomplis dans l'ensemble des domaines de coopération. Une réunion ministérielle sur le commerce coprésidée par M. De Gucht, membre de la Commission, et le ministre Bark s'est tenue à Bruxelles, le 16 octobre 2012; elle a été l'occasion de procéder à un échange de vues sur les conséquences de l'accord de libre-échange et les mesures réglementaires et de libéralisation des échanges présentant un intérêt pour les deux parties.

5.1.4. L'UE a continué de gérer ses relations avec la **République populaire démocratique de Corée** (RPDC) selon sa politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique. En 2012, l'UE a continué de suivre attentivement la situation dans la région et en Corée du Nord en particulier. Un certain nombre de politiques menées par la Corée du Nord continuent de poser de graves problèmes (en particulier en matière de non-prolifération et de violations des droits de l'homme), et l'UE soulève ces questions avec la Corée du Nord chaque fois que l'occasion s'en présente⁴⁸.

En 2012, deux essais de missiles (l'un qui s'est soldé par un échec en avril et un autre couronné de succès en décembre) recourant à la technologie des missiles balistiques effectués en violation des obligations internationales de la RPDC ont suscité une préoccupation particulière. À ces deux occasions, la Haute Représentante/vice-présidente a fait une déclaration condamnant le tir et demandant à la Corée du Nord de s'abstenir de toute nouvelle provocation et de choisir la voie du dialogue avec la communauté internationale, y compris dans le cadre des pourparlers à six. Sur la question des droits de l'homme, l'UE a coparrainé (avec le Japon), en mars 2012, une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour exprimer la préoccupation qu'inspirent les graves violations des droits de l'homme qui sont commises en permanence en RPDC.

⁴⁸ Le Parlement européen a adopté une résolution le 24 mai 2012 sur la situation des réfugiés nord-coréens (P7_TA(2012)0229).

5.1.5. En 2012, l'UE et la **Mongolie** ont continué à développer leurs relations bilatérales dans la perspective de la signature prochaine d'un accord de partenariat et de coopération. Les deux parties ont continué à intensifier leur coopération dans des domaines tels que le renforcement des capacités du secteur public, la gouvernance et l'État de droit, l'adoption des règles et normes de l'UE, l'enseignement et la formation professionnels, le développement des PME (petites et moyennes entreprises) ainsi que les questions de gouvernance liées à l'expansion rapide du secteur extractif en Mongolie. L'UE a appuyé l'adhésion de la Mongolie à l'OSCE (novembre 2012) et a suivi avec intérêt l'intervention croissante de la Mongolie dans les affaires régionales et internationales (présidence de la communauté des démocraties).

5.2. ASIE DU SUD-EST

5.2.1. Tout au long de l'année, l'UE a poursuivi ses efforts pour renforcer ses relations avec **l'ASEAN**. Lors de la dix-neuvième réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE et de l'ASEAN, qui s'est tenue à Brunéi Darussalam, les 26 et 27 avril, les deux parties ont adopté un nouveau plan d'action 2013-2017 pour le renforcement du partenariat ASEAN-UE, qui vise à élargir et à intensifier les relations, notamment dans les domaines politique et de la sécurité. Le 12 juillet, la Haute Représentante/vice-présidente a participé à la dix-neuvième réunion ministérielle du Forum régional de l'ASEAN et à la conférence post-ministérielle UE-ASEAN, lors de laquelle elle a signé le protocole d'adhésion de l'UE au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Ce traité constitue un accord de non-agression et de coopération entre les États membres de l'ASEAN et leurs partenaires. L'adhésion à ce traité constitue en outre une condition préalable à la participation au sommet de l'Asie de l'Est.

En janvier 2012, une mission du SEAE a été menée auprès de l'ASEAN (à Jakarta) en vue d'examiner la possibilité de renforcer la coopération entre l'UE et cette organisation dans le domaine de la réaction en cas de crise. À l'issue de la mission, l'UE a présenté à l'ASEAN des propositions concrètes visant à renforcer la coopération entre les deux parties dans le domaine précité. Ces propositions ont été accueillies favorablement lors de la 19^e réunion ministérielle UE-ASEAN. À cet égard, les deux parties ont décidé d'établir une coopération et une coordination plus étroites concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux niveaux mondial et régional⁴⁹. Par ailleurs, une mission du SEAE s'est rendue en **Malaisie** les 25 et 26 novembre 2012 avec pour objectif d'examiner les moyens de renforcer la coopération bilatérale entre l'UE et ce pays en matière de réaction en cas de crise, dans le cadre de l'initiative UE-ASEAN.

Les 27 juin et 11 juillet respectivement, la Haute Représentante/vice-présidente a co-signé avec les ministres des affaires étrangères du Viêt Nam et des Philippines les nouveaux accords de partenariat et de coopération. Les deux APC offrent un cadre pour renforcer et développer les relations bilatérales dans un large éventail de domaines, y compris la sécurité, les droits de l'homme, la gestion des catastrophes, la science et la technologie et l'éducation.

Tout en continuant de poursuivre l'objectif stratégique que représente un accord de libre-échange (ALE) interrégional, l'UE a continué à négocier des ALE bilatéraux avec les pays de l'ASEAN et a clôturé les négociations avec Singapour le 16 décembre. D'importants progrès ont été réalisés dans les négociations relatives à un ALE avec la Malaisie, et les négociations relatives à un ALE avec le Viêt Nam ont été entamées officiellement le 26 juin.

⁴⁹ L'ASEAN et l'UE ont décidé en particulier:

- de mettre en place un réseau régional d'échange d'information et des systèmes d'alerte rapide pour les situations d'urgence;
- de renforcer le Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN;
- d'unir leurs efforts pour renforcer, si demande leur en est faite, les mécanismes nationaux de gestion des catastrophes dans les différents pays de l'ASEAN afin de favoriser les échanges d'expériences et de connaissances portant sur la coopération civilo-militaire dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence.

Les deux régions sont déterminées à renforcer leurs liens, ce dont témoignent le grand nombre de visites de haut niveau de l'UE en Asie du Sud-Est auquel on a assisté au cours de l'année. Début novembre, le président du Conseil Van Rompuy s'est rendu au Viêt Nam et au Cambodge⁵⁰, tandis que le président de la Commission européenne Barroso s'est rendu au Myanmar/en Birmanie et en Thaïlande. Les deux présidents ont participé au neuvième sommet de l'ASEM, qui s'est tenu à Vientiane (Laos), les 5 et 6 novembre.

La participation de l'UE au dialogue international sur la défense de Jakarta, en **Indonésie**, du 21 au 23 mars, a permis de nouer des contacts prometteurs avec le secteur de la défense des pays partenaires de l'ASEAN/ARF, y compris l'Indonésie et le Viêt Nam.

5.2.2. Les relations de l'UE avec le **Myanmar/la Birmanie** ont connu un net essor en 2012, à la suite de l'évolution du pays vers plus de démocratie après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en 2011⁵¹. Reconnaisant que des progrès en matière de démocratisation et de réconciliation nationale ont été réalisés, l'UE a suspendu pour une durée d'un an les mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie, à l'exclusion de l'embargo sur les armes et de l'embargo sur le matériel pouvant être utilisé à des fins répressives. Le 23 avril, le Conseil a adopté des conclusions énonçant la nouvelle politique de l'UE à l'égard du Myanmar/de la Birmanie. Les visites effectuées dans le pays par le président de la Commission Barroso et la Haute Représentante/vice-présidente ont illustré la nouvelle tournure qu'ont prise les relations bilatérales et ont contribué à accroître la présence de l'UE dans le pays (la Haute Représentante/vice-présidente a ouvert un bureau de l'UE à Yangon et le président Barroso a inauguré le Myanmar Peace Centre). Une mission du SEAE s'est rendue au Myanmar/en Birmanie du 21 au 25 novembre 2012 pour étudier les moyens de renforcer la coopération entre l'UE et ce pays dans le domaine de la réaction aux crises et elle a rencontré des hauts responsables politiques et militaires. Les autorités du pays se sont déclarées très satisfaites de la présence de la mission du SEAE et y ont vu un signe du renforcement des relations entre l'UE et le Myanmar/la Birmanie dans le domaine de la réaction en cas de crise. La mission du SEAE s'est également rendue dans quatre camps de personnes déplacées dans l'État d'Arakan (ou Rakhine) (région de Sittwe). Toutefois, plusieurs défis restent à relever, y compris la poursuite des combats dans l'État de Kachin et les tensions intercommunautaires dans l'État de Rakhine. L'UE était le principal auteur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie qui a été adoptée fin 2012, et ce, pour la première fois, par consensus.

⁵⁰ Le Parlement européen a adopté le 26 octobre 2012 une résolution sur la situation au Cambodge (P7_TA(2012)0402).

⁵¹ Le Parlement européen a adopté le 20 avril 2012 une résolution sur la situation au Myanmar/en Birmanie (P7_TA(2012)0142); le 13 septembre 2012 une résolution sur la persécution des musulmans Rohingya au Myanmar/en Birmanie (P7_TA(2012)0355); et le 22 novembre 2012 une résolution sur la situation au Myanmar/en Birmanie, en particulier la persistance des violences dans l'État de Rakhine (P7_TA(2012)0464).

5.2.3. Des contacts politiques de haut niveau ont également eu lieu avec **l'Indonésie**. La qualité du dernier dialogue entre directeurs politiques et de la réunion des hauts fonctionnaires qui se sont tenus à la suite l'un de l'autre en décembre 2012 témoigne de la maturation et de l'approfondissement des relations, à l'image de l'importance croissante de l'Indonésie aux échelons régional et international. Les deux parties se sont déclarées déterminées à coopérer plus étroitement ou, à tout le moins, s'informer mutuellement de leur expérience respective dans les domaines de la sécurité et de la défense. À cet égard, il est à noter que les premiers pourparlers interservices de haut niveau jamais organisés en matière de sécurité et de défense se sont déroulés à Jakarta, au printemps 2012, et à Bruxelles à l'automne⁵². La sécurité maritime et la lutte contre la piraterie ont été épinglées comme constituant un défi commun pour les deux parties et un domaine dans lequel elles pourraient partager leur expérience et coopérer. Les deux parties se sont déclarées convaincues que les échanges d'expérience et les actions de formation dans ce domaine, ainsi que dans celui du maintien de la paix, pourraient déboucher sur une fructueuse coopération.

5.3. ASIE DU SUD

5.3.1. En 2012, les efforts pour renforcer la dimension politique et stratégique du partenariat stratégique entre l'UE et **l'Inde**⁵³ se sont poursuivis. Aussi bien le sommet UE-Inde que la réunion ministérielle se sont tenues au début de l'année; elles ont été l'occasion pour la Haute Représentante/vice-présidente de se rendre en Inde et tenir plusieurs réunions de haut niveau. Les deuxièmes consultations sur les questions de politique étrangère se sont déroulées à Bruxelles, en juillet; elles ont permis de procéder à des échanges utiles sur les questions régionales et internationales ainsi que sur la coopération en matière de sécurité. Le sixième dialogue sur les questions de sécurité au niveau des directeurs politiques s'est tenu à Bruxelles, à la fin juillet; il a confirmé l'intérêt marqué des deux parties pour la coopération sur les questions liées à la sécurité telles que la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité et la cybersécurité, la piraterie et la non-prolifération. Il a été décidé à cette occasion de lancer un dialogue consacré à la non-prolifération et au désarmement afin d'élaborer une conception mutuelle dans ce domaine.

⁵² Ce dialogue prometteur s'est poursuivi à Jakarta au printemps 2013.

⁵³ Le Parlement européen a adopté le 13 décembre 2012 une résolution sur les discriminations de caste en Inde (P7_TA(2012)0512).

5.3.2. Afghanistan

La mise en œuvre du processus de transition dans les provinces visées par la quatrième tranche a commencé en décembre 2012, ce qui signifie que lorsqu'il sera terminé, 87% de la population vivra dans des territoires contrôlés par les forces de sécurité nationales afghanes. La réduction progressive des forces de l'ISAF, devant être achevée à la fin de 2014, s'est poursuivie.

La situation en matière de sécurité demeure tendue: les attentats suicides et les attaques de l'intérieur sont nombreux, et il en va de même des actes de violence à l'encontre des personnalités religieuses, tribales et communautaires influentes ainsi que des organes gouvernementaux locaux et centraux. En mai, le Conseil a reconfirmé l'engagement à long terme de l'UE en faveur de l'Afghanistan et promis de maintenir les niveaux d'aide au minimum à leur niveau actuel après la fin de la période de transition en 2014 et d'apporter son soutien aux efforts afghans pour renforcer le système civil de maintien de l'ordre et l'État de droit. Cette volonté a jeté les bases des engagements pris par l'UE à l'occasion d'une série de conférences internationales tenues à Chicago, Kaboul, Bonn et Tokyo en vue de mettre en place un cadre international global défini d'un commun accord afin de contribuer au renforcement de la sécurité et du développement en Afghanistan au-delà de la fin de la transition. Deux cycles de pourparlers ont été menés avec le gouvernement afghan au sujet d'un accord de coopération à long terme en matière de partenariat et de développement, qui jettera les bases juridiques de l'engagement de l'UE en Afghanistan au cours des prochaines années. Le chef de délégation exerçant également la fonction de représentant spécial de l'UE, M. Vygaudas Usackas, a continué de jouer un rôle important dans la coordination et le renforcement de la présence de l'UE sur le terrain, comme prévu dans le plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan.

En 2012, la mission **EUPOL Afghanistan** a continué de soutenir ses homologues afghans autour de ses trois programmes (réforme institutionnelle du ministère de l'intérieur, professionnalisation de la police nationale afghane et établissement de liens entre la police et la justice, en étroite coopération avec les partenaires internationaux. Le transfert de la responsabilité pour la sécurité aux forces de sécurité nationales afghanes a eu un impact direct sur la présence de l'EUPOL sur le terrain durant 2012 et a notamment entraîné la fermeture de plusieurs représentations sur le terrain. Dans le cadre de la transition et afin d'inscrire les résultats obtenus dans la durée, la mission a veillé notamment à ce que les Afghans eux-mêmes soient davantage maîtres du processus et a accordé une attention particulière aux capacités du ministère de l'intérieur et de la police. À cet égard, l'EUPOL a continué de mettre l'accent sur les cours de formation de formateurs et d'axer son action sur les principaux établissements permanents afghans tels que l'académie de police et le centre de gestion de la criminalité. Comme suite d'un examen stratégique de la mission réalisé en 2012, les États membres ont décidé de prolonger l'EUPOL jusqu'à la fin de 2014: les fonctions ciblées seront les mêmes, mais le nombre de sites sur lesquels l'EUPOL est présente hors de Kaboul sera réduit.

5.3.3. En juin 2012, le dialogue stratégique entre l'UE et le **Pakistan**⁵⁴ a été lancé à l'occasion d'une visite de la Haute Représentante/vice-présidente à Islamabad. Ce dialogue se fonde sur un nouveau cadre politique, le plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre l'UE et le Pakistan, qui a été approuvé par le Conseil le 23 janvier. Ce plan a pour objectif d'améliorer la coopération entre l'UE et le Pakistan à l'intérieur d'un large cadre politique et d'étendre les relations à un large éventail de questions, y compris la sécurité, la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme, le développement socioéconomique, le commerce et l'énergie. En vue de préparer une éventuelle observation des élections législatives qui devraient se tenir au printemps 2013, une mission exploratoire d'évaluation électorale de l'UE s'est rendue sur place du 18 octobre au 6 novembre 2012. Dans ses conclusions de juin 2012 relatives au Pakistan, le Conseil rappelle la volonté de l'UE de soutenir le processus pré- et postélectoral au Pakistan, mais il souligne également les préoccupations de l'UE pour ce qui est de voir le Pakistan intensifier les efforts concernant les réformes sur les plans politique, économique, budgétaire et énergétique. À la suite des inondations sans précédent et dévastatrices qui ont touché le Pakistan, des préférences commerciales autonomes ont été octroyées en novembre 2012 et demeureront en vigueur jusqu'en décembre 2013. L'UE a continué d'œuvrer auprès du Pakistan pour résoudre les questions liées aux droits de l'homme par le dialogue et la coopération. Le dialogue politique au niveau des directeurs politiques tenu en décembre à Bruxelles a fourni une occasion supplémentaire d'approfondir le dialogue sur la politique étrangère et de sécurité. Il a été décidé à cette occasion de lancer un dialogue sur les droits de l'homme au niveau local ainsi qu'un dialogue consacré à la non-prolifération et au désarmement. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, un dialogue à ce sujet entre l'UE et le Pakistan a été entamé en 2012.

5.3.4. L'UE a fait part des préoccupations que lui inspirent les violences politiques au **Bangladesh** et elle a poursuivi son dialogue avec le gouvernement et les autres acteurs compétents pour les questions de santé et de sécurité dans les entreprises qui alimentent le marché de l'UE. Les principales priorités de l'UE demeurent le soutien aux institutions démocratiques, l'atténuation de la pauvreté, l'inclusion sociale, le traitement des réfugiés et des minorités ethniques et la lutte contre le changement climatique. L'UE a continué de travailler sur ces thèmes dans le cadre de ses programmes de coopération au développement et du dialogue politique, y compris au niveau le plus élevé. Elle a œuvré de concert avec le Bangladesh pour faire en sorte que les négociations internationales sur le changement climatique produisent des résultats ambitieux.

⁵⁴ Le Parlement européen a adopté le 26 octobre 2012 une résolution sur la discrimination des jeunes filles au Pakistan, et en particulier Malala Yousufzai (P7_TA(2012)0401).

5.3.5. En mars 2012, au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'UE a coparrainé une résolution visant à favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités, demandant à **Sri Lanka** de mettre en œuvre les recommandations constructives de sa Commission des enseignements et de la réconciliation, de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux violations présumées du droit international et de présenter un plan d'action complet détaillant les mesures prises par le gouvernement. Les questions liées aux droits de l'homme ont également été soulevées lors de l'examen périodique universel, en novembre 2012. Parallèlement, l'UE et Sri Lanka ont mis au point des formules permettant d'améliorer la coopération dans plusieurs domaines techniques, et, par l'intermédiaire de son aide au développement, l'UE a été présente dans le domaine de la reconstruction après le conflit.

5.3.6. Alors qu'il est encore récent, le système démocratique des **Maldives** a été fortement mis à l'épreuve en 2012. Au terme de plusieurs semaines de contestation menée par l'opposition ainsi que d'une mutinerie au sein de la police, le premier président élu démocratiquement, Mohamed Nasheed, a démissionné en février 2012 et a été remplacé par l'ancien vice-président Waheed. Dans une déclaration au nom de l'UE, la Haute Représentante/vice-présidente a demandé aux partis politiques de s'engager dans un dialogue politique en vue de la consolidation du processus démocratique qui doit mener à des élections présidentielles, dont il est actuellement prévu qu'elles se tiennent dans le courant du deuxième semestre de 2013.

5.4. PACIFIQUE

5.4.1. Dans le prolongement des visites du président Barroso en septembre 2011 et de la Haute Représentante/vice-présidente en octobre 2011, l'UE et l'**Australie** ont poursuivi les échanges et les dialogues en vue de développer la coopération sur les questions liées aux affaires étrangères et à la sécurité, la gestion des crises, l'aide au développement et des questions de dimension mondiale, comme le changement climatique ou l'énergie. À la suite de l'adoption, en octobre 2011, du mandat relatif à un accord-cadre UE-Australie, les négociations ont bien progressé dans le courant de 2012.

Le dialogue politique UE-Australie sur l'Asie s'est tenu le 27 juillet à Canberra et a été l'occasion de débattre en profondeur de l'évolution de la situation dans la région Asie-Pacifique au sens large, où les deux parties ont des avis convergents et partagent de nombreux intérêts; l'Australie salue en outre un renforcement de la coopération de l'UE dans cette région. Le dialogue UE-Australie sur les questions stratégiques/de sécurité au niveau des directeurs politiques s'est tenu à Canberra le 7 novembre; (ont notamment eu lieu à cette occasion des consultations avec le ministère des affaires étrangères et du commerce, le conseiller adjoint à la sécurité nationale, le bureau national d'évaluation et l'Organisation australienne du renseignement de sécurité (Australian Security Intelligence Organisation)) selon un ordre du jour détaillé couvrant entre autres des questions liées à la sécurité dans la région Asie-Pacifique, le Myanmar/la Birmanie, l'Indonésie, les Fidji, la Papouasie - Nouvelle-Guinée, l'Iran, la Syrie, l'Égypte, le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan, le Pakistan, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et la coopération à la gestion des crises.

L'UE a invité l'Australie à prendre part à l'EUCAP NESTOR et à l'EUAVSEC. Les négociations relatives à un accord-cadre régissant la participation de l'Australie aux opérations de gestion de crise ont bien progressé. Une fois terminées, ces négociations devraient fournir un cadre pour renforcer la participation de l'Australie aux opérations PSDC.

5.4.2. Nouvelle-Zélande. Des échanges sur les questions d'importance géostratégique et d'intérêt mutuel se sont tenus dans le courant de l'année, y compris des consultations entre le directeur général administratif du SEAE et le ministère des affaires étrangères et du commerce, le département du Premier ministre et du cabinet à Wellington, ainsi que le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce à Auckland, mais aussi des premières discussions informelles entre l'UE et la Nouvelle-Zélande sur la sécurité au niveau des directeurs politiques, y compris des consultations avec le ministre de la défense, le ministère des affaires étrangères et les services néozélandais du renseignement.

La Nouvelle-Zélande a continué de contribuer de manière substantielle à la PSDC. Un accord-cadre pour la participation de la Nouvelle-Zélande aux opérations de gestion de crise menées par l'UE a été signé le 18 avril 2012, à l'occasion de la réunion du ministre des affaires étrangères Murray McCully et la Haute Représentante/vice-présidente, à Bruxelles. La Nouvelle-Zélande a été invitée à participer à l'EUCAP NESTOR.

Ayant joué un rôle précieux dans le cadre de l'EUPOL Afghanistan depuis 2007, la Nouvelle-Zélande a annoncé en septembre 2012 qu'elle mettait un terme au déploiement de fonctionnaires de police à la fin de l'année 2012, et qu'elle retirait l'équipe néozélandaise de reconstruction provinciale au terme de la transition dans sa zone d'opération.

5.4.3. Fidji. L'UE a continué de suivre de près le programme de démocratisation et le lancement du processus constitutionnel en 2012. L'UE a décidé de proroger les mesures dites appropriées (en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou et de l'article 37 de l'instrument de coopération au développement) pour douze mois supplémentaires, mais aussi d'adresser un premier signal, certes prudent, en convenant d'entamer les discussions avec Fidji sur la programmation au titre du onzième FED, tout en réitérant ses appels en faveur de la levée des dernières restrictions en matière de respect des principes démocratiques, de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

5.4.4. Dix ans après l'indépendance du **Timor-Oriental**, des élections présidentielles et législatives ont été organisées avec succès en 2012 - une étape décisive dans la marche du pays vers une démocratie stable. L'UE a déployé une mission d'observation électorale, et une délégation du Parlement européen pour suivre les élections législatives. L'UE a estimé que les deux processus électoraux s'étaient déroulés dans le calme, avaient été ouverts à tous et s'étaient tenus dans la transparence.

5.4.5. Bien que mouvementées, les élections nationales de 2012 se sont finalement bien déroulées et ont permis à la **Papouasie - Nouvelle-Guinée** d'élire une nouvelle génération de dirigeants tout en rétablissant la stabilité politique. Le nouveau gouvernement, sous la direction du Premier ministre Peter O'Neill, a pris plusieurs nouvelles initiatives, par exemple en mettant davantage l'accent sur l'éducation, les services de santé et les mesures de lutte contre la corruption.

6. AFRIQUE

En Afrique, l'UE a mis l'accent sur le renforcement de ses partenariats stratégiques avec l'Union africaine et l'Afrique du Sud, qui s'emploient par l'intermédiaire de DEVCO à atteindre les objectifs de développement de l'UE avec nos partenaires africains en mettant en œuvre "le programme pour le changement" et en coopérant avec les organisations régionales et internationales pour résoudre les crises propres à certains pays au moyen d'une approche globale et régionale, dans laquelle les questions liées aux droits de l'homme et à la gouvernance ont figuré au premier plan. L'année a été marquée en particulier par une coopération encore plus étroite entre l'UE, l'UA et les Nations unies en plusieurs lieux. La Somalie, où l'UE s'est engagée massivement par le biais de l'opération ATALANTA, l'EUTM et du financement de l'AMISOM depuis plusieurs années, a accompli de réels progrès à la suite de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la Corne de l'Afrique (adoptée à la fin de 2011), de la conférence de Londres en février et du soutien international coordonné à la fin de la transition. L'UE a également soutenu les efforts de l'UA au Soudan, qui a accompli certains progrès bien que la situation reste très fragile. En RDC, en Guinée-Bissau et au Mali, l'UE a pris activement part à la réponse apportée à l'escalade des crises. La diplomatie préventive dans d'autres pays (Sahel, Guinée et Malawi) a empêché une détérioration de la situation et les missions d'observation électorale de l'UE ont joué un rôle important en Sierra Leone, au Sénégal et en Zambie. La signature d'une action conjointe avec l'Angola a marqué un nouveau niveau de relation avec ce pays en croissance rapide.

6.1. UE-UA

L'UE et l'Union africaine (UA) ont poursuivi leur dialogue et leur coopération sur les questions politiques et de sécurité. Alors que l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique demeure préoccupante et que de graves crises politiques, humanitaires et de sécurité continuent d'affecter certaines régions d'Afrique orientale, le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA ont tenu le 29 mai leur cinquième réunion consultative commune dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique. Lors de leurs discussions, qui ont porté en particulier sur la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, la Guinée-Bissau, le Sahel et le Mali, les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'intensifier leurs efforts conjoints en matière de prévention et de règlement des crises. Elles se sont de nouveau déclarées déterminées à renforcer la coordination sur les questions mondiales, à poursuivre la coopération sur l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), et elles ont reconnu la nécessité d'assurer un financement souple, prévisible et durable des opérations de maintien de la paix menées par l'UA.

Dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE a renouvelé en 2012 son soutien à l'AAPS dans le but de renforcer les synergies entre l'UA et les communautés économiques régionales / mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), les capacités du Système continental d'alerte rapide (SCAR) africain, le fonctionnement des structures de médiation telles que le groupe des sages, et l'opérationnalisation des Forces africaines en attente, ainsi que pour soutenir les capacités stratégiques et politiques, de mise en œuvre et de gestion africaines. L'UE a maintenu un soutien financier important (167 millions d'euros) à deux opérations de soutien de la paix en Afrique: la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la mission de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICROPAX) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Par l'intermédiaire du mécanisme de réaction rapide, l'UE a apporté son soutien aux efforts africains de médiation visant à la mise en œuvre de la feuille de route pour le règlement de la crise à Madagascar, ainsi qu'à l'initiative de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) visant à organiser une campagne pour la paix à la veille des élections au Kenya.

Le Représentant spécial de l'UE auprès de l'UA, M. Gary Quince, a poursuivi son dialogue proactif avec l'UA et ses États membres, notamment en maintenant des contacts avec le Comité politique et de sécurité de l'AU et en appuyant la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Il a également contribué à la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme au sein de l'Union africaine, ce qui revêt une importance déterminante vu l'élan imprimé à la mise en œuvre de l'architecture africaine de gouvernance.

6.2. AFRIQUE DE L'OUEST

6.2.1. La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au **Sahel** s'est poursuivie durant l'année, et l'évaluation réalisée a permis de faire apparaître des progrès et des résultats concrets sur chacun des quatre volets: i) développement, bonne gouvernance et règlement des conflits internes; ii) action politique et diplomatique; iii) sécurité et État de droit; iv) lutte contre l'extrémisme violent. L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie sont venues à point nommé, bien que des ajustements doivent y être apportés au vu de l'évolution de la situation au **Mali** et dans d'autres régions du Sahel. La stratégie a continué de cibler avant tout le **Mali**, la **Mauritanie** et le **Niger**, et les possibilités de l'étendre encore ont été examinées en détail, tant les défis que connaît la région demeurent d'actualité.

6.2.2. En janvier 2012, les forces rebelles ont intensifié leurs opérations dans le nord du **Mali**⁵⁵, notamment à l'aide du matériel introduit en contrebande depuis les pays limitrophes. En mars, un coup d'État a abouti à la destitution du gouvernement civil et a accéléré la crise dans le pays. Par la suite, les groupes armés ont pris le contrôle de toute la partie nord du pays; l'impasse créée par cette situation a duré pendant toute l'année 2012. Depuis le début de la crise au Mali, l'UE s'est tenue aux côtés du pays; elle a soutenu activement les efforts déployés par les organisations régionales (CEDEAO et UA) pour trouver une solution, et elle a réitéré à plusieurs reprises, y compris au moyen de plusieurs conclusions du Conseil, son engagement total en faveur de l'intégrité territoriale du Mali et d'un règlement politique de la crise au moyen d'un dialogue avec les interlocuteurs non terroristes. Dans le même temps, l'UE a soutenu avec détermination et systématiquement une transition civile menant le plus rapidement possible à des élections. La coopération avec le Mali a été interrompue à la suite du coup d'État, sa reprise étant conditionnée par les progrès réalisés dans le processus de transition⁵⁶. L'UE a également participé pleinement à l'adoption de trois résolutions importantes du Conseil de sécurité des Nations unies (2056/12, 2071/12 et 2085/12) qui réaffirment l'attachement de la communauté internationale à la démocratie et à l'État de droit au Mali ainsi qu'à l'intégrité du pays. L'UE s'est également mobilisée fortement pour faire face à la crise humanitaire au Sahel, et elle a fourni rapidement d'importantes quantités d'aide aux populations exposées.

⁵⁵ Le Parlement européen a adopté le 20 avril 2012 une résolution sur la situation au Mali (P7_TA(2012)0141), et le 14 juin 2012 une résolution sur les droits de l'homme et la situation sur le plan de la sécurité dans la région du Sahel (P7_TA(2012)0263).

⁵⁶ La coopération au développement a repris en 2013.

Dans ce contexte, et en conformité de sa volonté constante de s'attaquer aux problèmes de sécurité au Sahel, l'UE a lancé une nouvelle mission PSDC, l'EUCAP Sahel Niger, destinée à faire en sorte que les forces de sécurité du Niger (gendarmerie, police nationale, garde nationale) soient mieux en mesure de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée d'une manière efficace et coordonnée. Une fois le concept de gestion de crise et la décision du Conseil dument approuvés, l'EUCAP Sahel Niger a été lancée en juillet 2012; en décembre 2012 et quelque cinquante experts internationaux dans les domaines militaire et de la police ont été déployés. Par ailleurs, l'UE a poursuivi la préparation d'une autre opération PSDC majeure, à savoir la mission de formation au Mali (EUTM), qui s'inscrit dans le cadre de l'approche globale prise par l'UE en ce qui concerne la situation au Mali et au Sahel au titre de la résolution 2085/12 du Conseil de sécurité des Nations unies.

6.2.3. Au **Nigeria**⁵⁷, le nouveau gouvernement a été confronté à une résurgence violente du terrorisme, Boko Haram poursuivant ses campagnes de violence extrémistes. Le terrorisme est demeuré un problème de sécurité de tout premier plan, comme l'illustre la série d'attaques terroristes contre les autorités de l'État, les chrétiens et les musulmans modérés qui a été commise. Ces attaques ont été condamnées par la Haute Représentante et les principaux acteurs de la communauté internationale. La sécurité a été au centre des discussions lors de la troisième réunion ministérielle tenue au titre de l'Action conjointe pour le futur Nigeria-UE, en février 2012. Cette réunion a notamment permis d'aboutir à instituer le dialogue sur la paix, la stabilité et la sécurité au niveau local.

6.2.4. En août 2012, **la Gambie** a rompu un moratoire de 27 ans sur la peine de mort, en exécutant en secret neuf détenus qui étaient dans le couloir de la mort. Après la condamnation exprimée par la communauté internationale, le moratoire a été rétabli au bout de plusieurs semaines et il n'y a pas eu d'autres exécutions depuis. Cet épisode a mis en relief la dégradation de la situation des droits de l'homme en Gambie en 2012. L'UE a continué de traiter cette question et celle de la gouvernance dans ses contacts avec les autorités gambiennes, avec le soutien d'acteurs régionaux, notamment l'Union africaine. Plusieurs déclarations, émanant de la Haute Représentante, de son porte-parole et d'acteurs au niveau local ont été publiées en 2012 sur les problèmes essentiels en Gambie, invitant instamment ce pays à respecter ses engagements internationaux.

⁵⁷ Le Parlement européen a adopté le 15 mars 2012 une résolution sur la situation au Nigeria (P7_TA-PROV(2012)0090).

6.2.5. En Côte d'Ivoire, la tenue d'élections législatives et la remise de l'ancien président Gbagbo à la Cour pénale internationale constituent des avancées appréciables sur la voie de la réconciliation. Toutefois, violences et tensions n'ont eu cesse d'éprouver le pays. L'UE a continué de soutenir la stabilisation, la justice et la réconciliation après la crise; les mesures restrictives ont été progressivement levées. Les présidents Van Rompuy et Barroso, et M. Piebalgs, membre de la Commission, se sont rendus en Côte d'Ivoire en 2012, rendant ainsi la pareille au président Ouattara, qui s'était auparavant rendu à Bruxelles. Ces visites étaient une nouvelle occasion de réaffirmer le soutien de l'UE à la démocratie, au développement, à la justice et à la réconciliation en Côte d'Ivoire, y compris au moyen d'une justice impartiale et d'une réforme du secteur de la sécurité.

6.2.6. À la suite du coup d'État d'avril 2012, la coopération avec la **Guinée-Bissau**⁵⁸ a été suspendue et est restée gelée depuis. Seules une aide humanitaire et une aide fournie directement à la population sont actuellement fournies. L'UE a immédiatement condamné le coup d'État et réclamé le rétablissement du pouvoir civil, et elle a instauré des mesures restrictives à l'encontre des responsables. Dans sa résolution 2048/12, le Conseil de sécurité des Nations unies a ensuite réitéré ces exigences et imposé des sanctions de l'ONU. L'UE s'emploie à coordonner sa position avec celles de l'UA, des Nations unies, de la CEDEAO et de la Communauté des pays de langue portugaise, en vue de trouver une solution démocratique et consensuelle à la crise. La réforme du secteur de la sécurité, le renouvellement de la hiérarchie militaire et la non-interférence des forces de sécurité dans les questions civiles sont autant de conditions préalables à une solution durable, qui doit inclure des élections démocratiques et le respect rigoureux des droits de l'homme.

6.2.7. En **Guinée**, compte tenu des progrès réalisés dans la transition démocratique, l'UE a été en mesure de lever les derniers obstacles à la signature du programme indicatif national dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement, laquelle a eu lieu en décembre 2012. Les étapes suivantes sont notamment la tenue en septembre 2013 d'élections législatives qui auraient dû intervenir depuis longtemps. En outre, un embargo sur les armes est toujours appliqué. Cinq personnes soupçonnées d'être responsables des événements violents qui se sont produits en septembre 2009 restent soumises à des sanctions de l'UE.

⁵⁸ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 une résolution sur le coup d'État militaire en Guinée-Bissau (P7_TA(2012)0402).

6.3. AFRIQUE ORIENTALE

6.3.1. Corne de l'Afrique. En 2012, l'UE s'est employée à mettre en œuvre son cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, dans le droit fil de l'approche globale qui guide son action dans la région. Le Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, Alexander Rondos, et la Représentante spéciale de l'UE pour le Soudan et le Soudan du Sud, Rosalind Marsden, ont contribué à ces efforts.

L'UE a contribué à améliorer la situation en **Somalie**, qui est depuis longtemps au cœur de l'instabilité dans la région de la Corne de l'Afrique. Elle a continué à fournir un soutien dans le domaine politique ainsi que dans celui de la sécurité à la Somalie et à l'Union africaine dans le cadre de l'AMISOM⁵⁹. L'UE a assumé un rôle de premier plan dans l'aide apportée à la fin de la transition en Somalie, en septembre 2012, notamment par l'intermédiaire des efforts de la mission UE-Somalie basée à Nairobi et du Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique. Face à la nouvelle situation politique, l'UE a adapté son approche globale concernant ce pays afin de travailler plus directement avec le gouvernement fédéral somalien et d'appuyer les priorités somaliennes. Elle a aidé la Somalie à se doter de ses propres forces de sécurité, dont elle a assuré efficacement la formation par l'intermédiaire de sa mission militaire EUTM Somalia basée en Ouganda, en 2012⁶⁰. Les troupes formées par l'EUTM qui ont été redéployées en Somalie constituent le pivot des forces armées nationales somaliennes et ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la sécurité dans le pays, en parallèle avec l'AMISOM, à la fin de 2012. En août 2012, la Haute Représentante s'est rendue à Mogadiscio pour confirmer l'engagement de l'UE en faveur du processus post-transition en Somalie et souligner l'attachement de l'UE à une meilleure gouvernance, au développement et à la sécurité dans le pays.

⁵⁹ L'UE a continué d'apporter un soutien significatif à l'AMISOM par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, en octroyant notamment plus de 150 millions d'euros supplémentaires en faveur des troupes de l'AMISOM, à la suite de l'adoption de la résolution 2036 du CSNU qui a augmenté considérablement l'effectif maximum. La contribution totale engagée au titre de la FSPA en faveur de l'AMISOM a ainsi atteint 411 millions d'euros. L'UE a ainsi contribué à améliorer la situation en matière de sécurité en Somalie au bénéfice de troupes africaines.

⁶⁰ À ce jour, l'UE a contribué à assurer la formation d'environ 3000 soldats somaliens. La formation a également porté aussi sur le droit humanitaire international et les droits de l'homme, ainsi que sur la protection des populations civiles, en ce qui concerne les besoins particuliers des femmes et des enfants.

Un large éventail de projets de coopération au développement et quatre opérations et missions PSDC (EUNAVFOR Atalanta, EUTM Somalia, EUCAP Nestor et EUAVSEC à l'aéroport de Juba) sont en cours dans la Corne de l'Afrique et ont beaucoup contribué à atteindre les objectifs du cadre stratégique. Le centre des opérations de l'UE a été mis en service en mars 2012 pour appuyer la planification et faciliter la coordination des missions et des opérations PSDC de l'UE (à l'exclusion de l'EUAVSEC) sous la direction du Comité politique et de sécurité.

En application de son mandat, qui court jusqu'en décembre 2014, l'opération navale EUNAVFOR a permis d'acheminer en toute sécurité l'aide alimentaire transportée par les navires du Programme alimentaire mondial, plus de 120 navires marchands ayant été escortés jusqu'à Mogadiscio, en Somalie. Un nombre analogue de navires vulnérables ont été protégés alors qu'ils acheminaient du ravitaillement à la mission de l'UA en Somalie (AMISOM). L'EUNAVFOR Atalanta a contribué avec efficacité à réduire le nombre d'attaques pirates au cours de premier semestre de 2012. Outre les opérations militaires menées en mer, l'opération a reçu mandat de démanteler les bases logistiques des pirates sur les côtes somaliennes à partir de mars 2012, mettant ainsi à mal de "modèle économique" de la piraterie. Par ailleurs, l'UE a contribué à un large éventail d'actions contre la piraterie par l'intermédiaire de partenariats avec les Nations unies, le groupe de contact sur la lutte contre la piraterie et l'Organisation maritime internationale⁶¹.

En juillet 2012, une nouvelle mission civile PSDC pour le renforcement des capacités régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP Nestor) a été lancée; cette mission vise à renforcer les capacités maritimes de Djibouti, du Kenya, de la Tanzanie et des Seychelles ainsi que l'État de droit, dans un premier temps dans les régions somaliennes du Puntland et du Somaliland, en contribuant à mettre en place une police côtière. Sur le plan géographique, EUCAP NESTOR se concentre essentiellement sur Djibouti, le Kenya, les Seychelles et la Somalie.

⁶¹ En outre, il demeure nécessaire, pour mettre un terme à l'impunité dans l'océan Indien, d'organiser le transfèrement des pirates présumés (ou voleurs à main armée en mer) des navires de l'EUNAVFOR vers les pays touchés par la piraterie - et disposés à poursuivre les suspects. L'UE a continué de transférer les pirates présumés vers les pays avec lesquels des accords bilatéraux ont été conclus - les Seychelles et Maurice - et a apporté un soutien aux structures judiciaires desdits pays. L'UE a participé à la lutte contre les flux financiers générés par la piraterie. Des enquêtes concernant des pirates présumés sont en cours dans un certain nombre d'États membres de l'UE et la coordination entre les procureurs et les agents des services répressifs permet déjà de citer des exemples encourageants de succès engrangés. Au sein d'Europol, une équipe commune d'enquête germano-néerlandaise chargée de suivre les flux financiers a entamé ses travaux en janvier 2012. Europol et Interpol ont coopéré étroitement pour collecter et analyser des données sur les dossiers de piraterie et des modalités sont en cours d'élaboration pour faire en sorte que les deux organisations puissent obtenir plus facilement les informations utiles de l'EUNAVFOR.

6.3.2. Malgré la signature à Addis en septembre 2012 d'une série d'accords, l'UE reste préoccupée par l'absence de progrès dans le règlement des questions en suspens concernant l'accord de paix global entre le **Soudan et le Soudan du Sud** ainsi que par les retards pris dans la mise en œuvre des accords précités. L'UE a continué d'accorder une attention particulière à la situation sur le plan de la sécurité et aux crises humanitaires qui en ont résulté dans l'État du Nil bleu, au Kordofan méridional⁶² et à Abyei. En coopération avec l'UA, les Nations unies et les partenaires internationaux, le Représentant spécial de l'UE pour le Soudan et le Soudan du Sud reste en première ligne dans les efforts de l'UE pour soutenir le processus de négociation entre les États et favoriser une évolution interne au Soudan et au Soudan du Sud⁶³.

La première visite à Bruxelles, en mars 2012, du président Kiir a marqué une étape dans l'établissement d'un partenariat étroit et à long terme avec le Soudan du Sud dans les domaines de la coopération au développement, de la paix et de la sécurité. Outre la programmation conjointe de l'aide au développement de l'UE en faveur du Soudan du Sud dont elle a pris l'initiative, l'UE a lancé en octobre 2012 la mission EUAVSEC destinée à renforcer la sécurité à l'aéroport international de Juba.

6.3.3. Au **Kenya**, les préparatifs en vue des élections de mars 2013 se sont intensifiés en 2012; ils constituent un premier test pour la nouvelle constitution du Kenya, le nouveau cadre électoral et l'appareil judiciaire réformé. Ces élections venant parachever un processus de réforme majeur, elles seront décisives pour le pays et la région. L'UE attache une grande importance à ces élections et a accru son soutien à leur préparation. En août 2012, la Haute Représentante s'est rendue au Kenya pour affirmer sa détermination à soutenir les efforts du Kenya pour mettre en place un processus électoral crédible. En octobre, une mission exploratoire de l'UE s'est rendue dans le pays pour évaluer les conditions de déploiement d'une mission d'observation électorale de l'UE⁶⁴.

⁶² Le Parlement européen a adopté le 15 septembre 2011 une résolution sur le Soudan: la situation au Kordofan méridional et les combats qui ont éclaté dans l'État du Nil bleu (P7_TA-PROV(2011)0393).

⁶³ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 une résolution sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud (P7_TA-PROV(2012)0248).

⁶⁴ La MOE est déployée au Kenya depuis janvier 2013 pour assurer une évaluation approfondie et complète du processus électoral afin d'en renforcer la transparence.

6.3.4. Madagascar⁶⁵ a continué de relever du champ d'application de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Toutefois, à la suite de l'évolution positive de la situation politique (feuille de route signée dans le cadre d'une médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)), les mesures appropriées qui étaient en vigueur ont été modifiées en décembre 2011, ce qui a permis à l'UE de soutenir de manière conditionnelle le processus de transition en cours. En décembre 2012, ces mesures ont été prolongées et elles demeureront en vigueur jusqu'à ce que le Conseil estime que des élections crédibles ont été tenues et que l'ordre constitutionnel a été rétabli.

6.3.5. En septembre 2012, l'**Éthiopie** a réussi à mener à bien sa transition en mettant un terme à quatorze années de pouvoir de Meles Zenawi, conformément à la Constitution, par la désignation du vice-premier ministre Hailemariam Desalegn au poste de Premier ministre. Les nouvelles modalités de gouvernement résultant du remaniement qui a eu lieu en novembre dernier seront mises à l'épreuve lors du congrès du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE) qui se tiendra en mars 2013 et à l'occasion des élections locales qui sont prévues en avril. Le pays continue à jouer un rôle important pour la stabilité de la région; le Premier ministre Hailemariam assurera notamment la présidence de l'UA à partir de janvier 2013. Outre l'initiative du European Business Forum lancée en mai 2012, l'UE a récemment adopté avec la Norvège et le gouvernement éthiopien une stratégie de programmation conjointe pour mutualiser l'aide au développement fournie au pays.

6.4. AFRIQUE CENTRALE

6.4.1. République démocratique du Congo (RDC) / région des Grands Lacs. Au lendemain des élections présidentielles et législatives en RDC (novembre 2011), l'UE a demandé que soient intensifiés les efforts pour renforcer l'obligation de rendre des comptes et accroître la crédibilité dans le cadre des étapes suivantes du cycle électoral (élections provinciales et locales)⁶⁶.

⁶⁵ Le Parlement européen a adopté le 9 juin 2011 une résolution sur la situation à Madagascar (P7_TA-PROV(2011)0270).

⁶⁶ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 une résolution sur le suivi des élections en République démocratique du Congo (P7_TA(2012)0252) et le 13 décembre 2012 une résolution sur la situation en République démocratique du Congo (P7_TA(2012)0511).

Toutefois, à partir de la mi-2012, la situation sur le plan politique et de la sécurité a été éclipsée par la rébellion du M23, la crise dans l'est de la RDC et les initiatives diplomatique visant à rétablir la paix qui s'en sont suivies (conférence internationale sur la région des Grands Lacs / Kampala, accord-cadre des Nations unies). À cet égard, le Conseil a adopté en juin, en novembre et en décembre des conclusions sur la RDC et la région des Grands Lacs, dans lesquelles il s'est déclaré vivement préoccupé par la situation dans les provinces du Kivu et a condamné la rébellion. Le Conseil a préconisé une coopération régionale constructive, tout en militant pour la recherche d'une solution à la crise qui soit basée sur le dialogue et permette de traiter les causes profondes du conflit à l'échelon régional et au niveau de la RDC. Dans le même esprit, le président Van Rompuy (septembre et octobre) et la HR/VP (juillet et novembre) ont fait part des préoccupations et des recommandations de l'UE.

Deux missions PSDC axées sur la réforme du secteur de la sécurité sont actuellement déployées en RDC: EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo. En septembre 2012, le mandat des deux missions a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2013, une période qui sera suivie d'une phase de transition finale de douze mois au cours de laquelle les tâches des missions seront transférées.

L'EUSEC RD Congo fournit des conseils et une assistance en matière de réforme du secteur de la défense (dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité) en RDC, dans l'objectif d'assister les autorités congolaises dans la mise en place d'un appareil de défense capable de garantir la sécurité des Congolais, en respectant les normes démocratiques, du peuple congolais⁶⁷. Par ailleurs, la mission aide les Congolais à développer leurs capacités logistiques et mène des activités visant à prévenir les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles.

⁶⁷ Les principales tâches de la mission sont les suivantes: appuyer au niveau stratégique le ministère de la défense et l'état-major général congolais, y compris l'inspection générale; moderniser et consolider l'administration et la gestion des ressources humaines; et relancer le système de formation en soutenant le commandement général des écoles militaires et l'élaboration d'une politique de formation globale.

En 2012, l'EUPOL RD Congo a continué de soutenir la réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans le domaine de la police et son interface avec la justice, grâce à une action de suivi, d'encadrement et de conseil, en aidant le ministère de l'intérieur et de la sécurité et la police nationale congolaise à mettre en œuvre le plan d'action en matière de police (plan d'action triennal actualisé) et le cadre législatif correspondant. En coordination avec les autres activités locales et internationales, la mission contribue également au renforcement de la capacité opérationnelle de la police par des actions d'encadrement, de suivi et de conseil ainsi que de formation. Elle soutient en outre la lutte contre l'impunité dans les domaines des droits de l'homme et des violences sexuelles, en développant un partenariat avec l'Unicef pour renforcer ses activités dans le domaine de la protection des enfants et en consolidant l'interaction entre la police et le système judiciaire.

6.4.2. Les constatations faites par le groupe d'experts des Nations unies en juin et en décembre 2012 font état d'un soutien que le **Rwanda** apporterait à la milice du M23 dans l'est du Congo. À cet égard, le Conseil a adopté en septembre des conclusions sur la RDC et le Rwanda, dans lesquelles ils soulignent que le Rwanda doit mettre un terme à son soutien au M23 et condamner sans ambiguïté ce mouvement, s'engager à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC, continuer à coopérer avec le groupe d'experts des Nations unies et œuvrer de façon constructive avec la RDC et la région à une solution politique durable qui remédie aux causes sous-jacentes du conflit.

6.4.3. La situation en **République centrafricaine** est demeurée complexe et le processus de paix a peu progressé. Toutefois, tous les acteurs politiques ont repris des pourparlers directs et entamé une série de discussions dont l'objectif est l'adoption par consensus d'un projet de loi réformant le code électoral. L'UE a poursuivi son dialogue politique renforcé avec les autorités centrafricaines. L'UE a continué de donner la priorité à la poursuite du processus de réconciliation nationale et à la consolidation de la paix dans le pays, également en soutenant la mission africaine de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX), dirigée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et/ou en mobilisant des moyens financiers supplémentaires à l'appui des opérations de démobilisation dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours.

6.5. AFRIQUE AUSTRALE

6.5.1. L'UE et l'**Afrique du Sud** ont tenu leur cinquième sommet annuel à Bruxelles, le 18 septembre 2012. Le sommet était le point d'orgue d'une année de dialogue politique intense et de coopération politique étroite. On citera à cet égard les quatrièmes consultations politiques et de sécurité bilatérales qui se sont tenues à Bruxelles, le 30 avril, la treizième réunion du Conseil de coopération conjoint qui s'est déroulé à Pretoria, le 17 juillet, et le onzième dialogue politique ministériel, en présence de la HR/VP et du ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Nkoana Mashabane, qui a eu lieu à Pretoria, le 24 août. Toutes ces manifestations ont permis de faire progresser de façon très substantielle le partenariat et de renforcer progressivement le dialogue politique sur les questions de politique étrangère. Des dialogues fructueux sur les politiques sectorielles ont continué de se tenir dans un large éventail de domaines allant du commerce à la coopération au développement en passant par l'environnement, l'énergie, le changement climatique, l'éducation, la mobilité, la science et la technologie.

Le 19 novembre, le Conseil a formellement ouvert un dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Afrique du Sud: ce dialogue aura lieu chaque année et couvrira les questions pertinentes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit⁶⁸.

⁶⁸ Le Parlement européen a adopté le 13 septembre 2012 une résolution sur l'Afrique du Sud: massacre des mineurs en grève (P7_TA(2012)0354).

6.5.2. Angola À la suite de la visite officielle du président José Manuel Barroso à Luanda, en avril 2012, l'action conjointe Angola-UE pour le futur a été signée en juillet 2012. Elle ouvre la voie à un ambitieux partenariat politique et à une coopération renforcée. Dans ce contexte, les parties ont eu des discussions approfondies sur le conflit dans la région des Grands Lacs. L'UE a salué les efforts déployés par l'Angola en Guinée-Bissau pour mettre un terme à l'interférence de l'armée dans les affaires publiques et lutter contre le trafic de drogue. Lors des élections générales qui se sont tenues en Angola en août 2012 - en vue desquelles l'UE avait mobilisé une mission d'experts et financé des projets de la société civile visant à garantir la liberté du fait électoral et la transparence - les observateurs internationaux présents sur place ont jugé le processus électoral globalement satisfaisant. La mission d'experts en matière électorale de l'UE a noté un certain nombre de lacunes dans le processus électoral et s'est déclarée disposée à aider les autorités angolaise à faire en sorte qu'une solution soit apportée à ces préoccupations en vue des élections à venir.

6.5.3. Malawi. À la suite du décès du président Bingu wa Mutharika, l'UE a encouragé activement les parties à respecter une passation de pouvoir constitutionnelle, au terme de laquelle la vice-présidente Joyce Banda a accédé à la présidence, le 7 avril. Depuis sa prise de fonctions, la présidente Banda a pris des mesures positives pour renforcer la bonne gouvernance et rétablir la confiance de l'opinion publique. Le nouveau gouvernement a procédé à une refonte complète des politiques économiques et s'est attaqué à la situation des droits de l'homme dans le pays, qui était sensiblement dégradée. L'UE a salué l'attachement de M^{me} Banda à la justice sociale et aux droits de l'homme, et elle l'a encouragée à poursuivre les nouvelles politiques ambitieuses destinées à stabiliser l'économie (adoption d'un programme du FMI en août 2012) et à mettre le pays sur la voie d'une croissance économique durable à long terme. En novembre 2012, la présidente Banda a participé aux Journées européennes du développement et a rencontré la HR/VP Ashton. Les décaissements au titre de l'appui budgétaire de l'UE ont repris en 2012. Toujours en novembre 2012, un projet de loi de modification constitutionnelle a été adopté en vue de la tenue en 2014 d'élections simultanées, dites "tripartites" (présidentielle, législatives et locales).⁶⁹

⁶⁹ Ces élections "tripartites" poseront d'importantes difficultés sur le plan logistique, financier et de la gestion. L'UE a surveillé le déroulement des deux dernières élections législatives tenues au Malawi (en 2004 et en 2009) et elle a envoyé une mission de suivi électoral afin d'évaluer les progrès réalisés et de faire le point des préparatifs en vue des scrutins de 2014.

6.5.4. En ce qui concerne le **Zimbabwe**, l'UE a décidé, en février 2012, de retirer 51 personnes et 20 entités de sa liste de personnes et d'entités faisant l'objet d'une interdiction de visa et d'un gel des avoirs. L'UE s'est également engagée à revoir sa politique de développement six mois plus tard et de procéder à un examen approfondi des mesures. En juillet 2012, l'UE a ensuite décidé de suspendre l'application des restrictions prévues par l'article 96 (accord de Cotonou) en matière de coopération au développement, et elle a entamé les préparatifs en vue de l'élaboration d'un document de stratégie par pays dans le cadre du prochain Fonds européen de développement. L'UE est ainsi en mesure de travailler directement avec le gouvernement zimbabwéen et par son intermédiaire. En juillet, l'UE a également souligné qu'elle était disposée à adapter encore son approche concernant les mesures en même temps que les partis politiques progresseraient dans la mise en œuvre de la feuille de route de la SADC. À cet égard, la tenue, de manière pacifique et crédible, d'un référendum constitutionnel constituerait un jalon important dans la préparation d'élections démocratiques qui justifierait une suspension de la plupart des mesures restrictives ciblées instituées par l'UE à l'encontre de particuliers et d'entités. En ce qui concerne le processus de Kimberly (KP), l'UE a de nouveau joué un rôle déterminant pour parvenir à un consensus sur la voie à suivre en ce qui concerne les mines de diamants de Marange au Zimbabwe. La décision prise lors de la réunion plénière du KP tenue à Washington en novembre de lever les mesures de surveillance spéciales appliquées à cette région minière a représenté une étape importante. Elle témoigne des progrès significatifs qu'a accomplis le Zimbabwe pour ce qui est de se conformer au KP. L'UE salue la contribution des représentants de la coalition de la société civile et se félicite de la volonté du Zimbabwe de poursuivre ses efforts pour se conformer au KP afin d'améliorer la transparence des recettes.

6.5.5. En juillet 2012, le président Barroso s'est rendu en visite officielle au **Mozambique** pour renforcer les liens bilatéraux avec ce pays et examiner la coopération future entre l'UE et le Mozambique ainsi que les questions internationales, en particulier la coopération avec la communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les pays africains lusophones et le Timor-Oriental (PALOP-TL). M. Barroso a rencontré le président du Mozambique, M. Guebuza, le président du parlement, M. Macamo et des membres du gouvernement.

7. AMÉRIQUES

7.1. ÉTATS-UNIS et CANADA

7.1.1. Les États-Unis demeurent le premier partenaire stratégique de l'UE. Les contacts entre la HR/VP et la Secrétaire d'État Hillary Clinton ont été fréquents et étroits tout au long de l'année. La HR/VP a également rencontré souvent le conseiller à la sécurité nationale des États-Unis Tom Donilon. Dans le domaine de la politique étrangère, l'année a été marquée par une coopération forte et effective - à tous les niveaux en ce qui concerne le SEAE - entre l'UE et les États-Unis. Une coordination étroite a été assurée en ce qui concerne le processus de réforme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, sur la situation politique et humanitaire en Libye ainsi que sur les sanctions vis-à-vis de l'Iran et de la Syrie, outre un dialogue de fond qui s'est poursuivi sur les perspectives à long terme dans la région. L'Iran a continué d'occuper une place essentielle dans la coopération entre l'UE et les États-Unis, par l'intermédiaire du processus E3+3 et dans le cadre des sanctions renforcées. L'UE a maintenu des contacts étroits avec les autorités des États-Unis pour faire en sorte que leurs législations respectives en matière de sanctions soient le mieux alignées possible. L'UE et les États-Unis ont apporté une assistance humanitaire aux réfugiés syriens. Les deux parties ont également œuvré de concert à haut niveau dans les Balkans, notamment pour normaliser les relations entre le Kosovo et la Serbie. Les 30 et 31 octobre, la HR/VP et la Secrétaire d'État Clinton se sont rendues ensemble en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Kosovo, dans le cadre d'un engagement bien coordonné en faveur de la région. Via leur participation au groupe d'information et de coordination du Partenariat oriental ainsi qu'aux réunions des donateurs sur la Biélorussie, les États-Unis ont apporté leur soutien à la politique de l'UE visant à promouvoir les réformes démocratiques et les réformes du marché dans le voisinage oriental de l'UE. L'UE et les États-Unis ont coopéré étroitement sur l'Ukraine, la Biélorussie et la Géorgie dans la perspective et au lendemain des élections dans ces pays⁷⁰. Des réunions ont été organisées à tous les niveaux dans le cadre d'un dialogue politique exhaustif. Le "rééquilibrage" opéré par les États-Unis en faveur de l'Asie a ouvert des possibilités de coopération dans la région, en particulier en Asie du sud, du sud-est et du nord. L'UE et les États-Unis ont mené un dialogue et une coopération substantiels dans le domaine du développement, dans lequel ils ont mis l'accent sur la résilience et la sécurité alimentaire, l'avenir des objectifs du Millénaire pour le développement et le lien entre sécurité et développement. Tous deux étant appelés à relever le défi consistant à dégager de nouvelles

⁷⁰ À titre d'exemple, la tribune commune de la HR/VP et de la Secrétaire d'État Clinton publiée dans *The New York Times* le 24 octobre.

ressources pour la croissance et l'emploi, l'UE et les États-Unis ont continué à explorer les possibilités d'établir des relations économiques plus étroites⁷¹. Dans son rapport intermédiaire, publié le 19 juin, le groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance estimait qu'un accord transatlantique global sur le commerce et l'investissement constituerait la solution offrant les meilleures possibilités de créer de l'emploi et de promouvoir la croissance et la compétitivité par-delà l'Atlantique. Lors de sa réunion tenue le 5 décembre à Bruxelles, le Conseil UE-États-Unis de l'énergie s'est intéressé aux moyens d'assurer la sécurité énergétique en diversifiant les sources et des itinéraires d'approvisionnement en gaz et en pétrole. Les discussions ont également porté sur la poursuite de la décarbonisation et l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'UE et les États-Unis ont coopéré efficacement dans le domaine de la gestion de crise, les États-Unis participant directement à l'opération PSDC de gestion de crise au Kosovo (EULEX) et apportant leur soutien aux efforts de l'UE dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Il convient également de relever l'excellente collaboration entre les forces navales dans l'océan Indien (Combined Task Force 151 et Atalanta). Dans leur contribution à l'examen des partenariats PSDC réalisé par le SEAE, les États-Unis ont indiqué souhaiter voir renforcer les relations entre l'UE et l'OTAN. Par ailleurs, il convient de noter la bonne coopération dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité. De nouveaux progrès ont été réalisés dans la négociation d'un accord-cadre sur la protection des données dans le domaine répressif, comme en témoigne la déclaration ministérielle conjointe faite par l'UE et les États-Unis le 21 juin. Le 1^{er} juillet, le nouvel accord entre l'UE et les États-Unis sur le dossier passager (PNR) est entré en vigueur. Le lancement conjoint, au niveau ministériel, d'une Alliance mondiale contre les abus sexuels commis contre des enfants via Internet, le 5 décembre, témoigne d'une volonté partagée de lutter contre la cybercriminalité.

7.1.2. Les relations entre l'UE et le **Canada** ont été dominées en 2012 par une série de négociations entourées de beaucoup de publicité, notamment en vue de la remise à niveau de l'accord-cadre conclu en 1976, négociations que les deux parties souhaitent mener à leur terme en 2013, et de la conclusion d'un accord économique et commercial global. Le nouvel accord de partenariat stratégique consacrera, dans un instrument juridiquement contraignant, les dialogues politiques, les engagements communs et les valeurs communes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit, de non-prolifération, de promotion de la CPI et de lutte contre le terrorisme. Il balisera également la coopération existante sur les questions internationales de paix et de sécurité. Des progrès très importants ont également été réalisés en ce qui concerne la négociation d'un nouvel accord sur les données des dossiers passagers, qui devrait être conclu en 2013. En 2012, l'UE a mené avec le Canada un dialogue politique exhaustif. La HR/VP a reçu le Premier ministre John Baird à Bruxelles, le 18 avril. Le Canada a continué de contribuer aux missions PSDC de l'UE en Afghanistan et dans les Territoires palestiniens. Une coopération étroite a été maintenue sur des questions telles que les sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Syrie.

⁷¹ Le Parlement européen a adopté le 23 octobre 2012 une résolution sur les relations commerciales et économiques avec les États-Unis (P7_TA(2012)0388).

7.2. AMÉRIQUE LATINE et CARAÏBES

NIVEAU MULTILATÉRAL

7.2.1. RELATIONS ENTRE LES DEUX RÉGIONS (ALC)

Les relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes ont continué de se renforcer en 2012. De nouvelles avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des conclusions du sommet qui s'est tenu à Madrid en 2010: l'accord d'association avec l'Amérique centrale et l'accord commercial avec la Colombie et le Pérou ont été signés⁷². La fondation UE-ALC a maintenant démarré ses activités, qu'elle mène en conformité avec son programme de travail. La Facilité d'investissement pour l'Amérique latine a continué de faire ses preuves comme un moyen efficace de soutenir l'investissement dans la région, et un instrument similaire, la Facilité d'investissement pour les Caraïbes, a été mis sur pied pour cette dernière région. La mise en œuvre du plan d'action adopté à Madrid s'est poursuivie. Néanmoins, les négociations UE-Mercosur relatives à un accord d'association ont marqué en 2012. Des efforts sont actuellement déployés pour les relancer.

Les préparatifs pour le **sommet de Santiago** des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et de l'ALC se sont poursuivis⁷³.

⁷² Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 une résolution sur l'accord commercial entre l'Union européenne, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part (P7_TA(2012)0249) et le 11 décembre 2012 une résolution sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part (P7_TA(2012)0478). En outre, le Parlement européen a adopté le 12 juin 2012 une résolution sur la définition d'une nouvelle coopération au développement avec l'Amérique latine (P7_TA(2012)0235) et le 24 mai 2012 une résolution sur le retrait éventuel du Venezuela de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (P7_TA(2012)0227).

⁷³ Le sommet, qui s'est tenu les 26 et 27 janvier 2013, était le septième depuis le sommet UE-ALC inaugural de 1999, mais le premier lors duquel l'homologue de l'UE était la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes. Il a été l'occasion de réaffirmer clairement l'engagement politique de l'UE en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes; d'insister sur l'ampleur de notre interdépendance économique; de souligner la contribution importante qu'apportent les investissements de l'UE au développement économique et social de la région; d'insister sur l'importance de résister au protectionnisme et de maintenir un cadre réglementaire stable et transparent pour continuer à attirer ces investissements; de rappeler l'importance de l'accord de libre-échange multipartite avec le Pérou et la Colombie, de l'accord d'association avec l'Amérique centrale, de la nouvelle stratégie conjointe avec les Caraïbes ainsi que la nécessité de faire progresser les négociations avec le Mercosur; d'appuyer l'intégration régionale sur le continent latino-américain; et de convenir d'une déclaration conjointe ambitieuse ainsi que de l'ajout de deux nouveaux secteurs (égalité des sexes et investissements) au plan d'action UE-CELAC, tout en examinant, lors de la révision ce plan d'action, la possibilité d'ajouter de nouveaux chapitres portant sur des domaines qui revêtent un intérêt pour les deux régions, par exemple l'enseignement supérieur, la sécurité publique, ainsi que la sécurité alimentaire et l'alimentation.

Les **dialogues structurés UE-ALC sur la migration et la drogue** ont continué dans le cadre de réunions aussi bien techniques qu'à haut niveau.

Deux cycles de négociations relatifs à la conclusion de l'accord d'association UE-**Mercosur** se sont tenus, l'un à Bruxelles et l'autre à Brasilia, et ont permis de réaliser des progrès supplémentaires. Comme suite au cycle de Brasilia, les deux parties sont convenues d'examiner la question au niveau politique à l'occasion du sommet UE-CELAC de Santiago, en janvier 2013.

En 2012, dans un climat de violence croissante, la sécurité et la justice étaient les principales priorités du dialogue politique et de la coopération entre l'UE et les pays d'**Amérique centrale**. L'UE a recouru à plusieurs instruments de coopération pour s'attaquer à ce problème, apportant son soutien aux réformes dans les domaines de la sécurité, de la justice et des droits de l'homme ainsi qu'aux politiques de prévention sociale de la violence, notamment parmi les jeunes. Par ailleurs, l'UE a contribué à la lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes à feu en Amérique centrale et dans les pays voisins.

La poursuite et le renforcement du dialogue politique mené avec la région des Caraïbes sont restés prioritaires, et un dialogue politique entre l'UE et le Forum des Caraïbes (Cariforum) du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a eu lieu en 2012.

La stratégie commune relative au partenariat Caraïbes-UE, dont les grandes lignes ont été esquissées lors du sommet UE-Cariforum tenu en 2010, a été mise au point définitivement et adoptée par le Cariforum et les États membres de l'UE en novembre 2012. Cette stratégie souligne qu'il importe que, sur le plan international, l'UE et la région des Caraïbes unissent leurs forces dans des domaines d'intérêt commun. La sécurité constitue l'un de ces principaux domaines et un programme concernant le secteur de la sécurité, qui vise à renforcer les capacités des organisations de sécurité régionale et à prévenir la criminalité, a été mis en place; il est financé par le programme régional à hauteur de dix millions d'euros.

7.2.2. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE (EUROLAT)

L'EuroLat a continué d'alimenter d'une manière significative l'élaboration birégionale de la politique menée et a suivi de près l'évolution de la situation en Amérique latine et dans l'UE. Durant 2012, des réunions du bureau exécutif et des commissions des affaires politiques, économiques et sociales, respectivement, se sont tenues. Elles ont permis de mener un dialogue approfondi sur les questions revêtant une importance clé pour le partenariat stratégique UE-ALC, y compris l'économie mondiale, les accords de libre-échange/d'association, la migration et les questions de sécurité. Elles ont également contribué à préparer la sixième assemblée plénière de l'EuroLat, qui s'est tenue à Santiago, du 23 au 25 janvier 2013.

NIVEAU BILATÉRAL

7.2.3. BRÉSIL⁷⁴. En 2012, le dialogue politique de haut niveau s'est intensifié significativement: deux réunions ministérielles se sont tenues, l'une au Brésil à l'occasion de la visite de la HR/VP, les 6 et 7 février 2012, et l'autre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2012. Dans le courant de l'année, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso et sept membres de la Commission se sont rendus au Brésil. Inauguré à Brasilia, le dialogue politique au niveau des directeurs politiques a constitué une nouvelle occasion d'approfondir le dialogue sur la politique étrangère et de sécurité. Les consultations régulières sur les droits de l'homme se sont poursuivies et ont permis d'enregistrer des résultats concrets tels que l'accord visant à renforcer la coordination et l'action conjointe au sein du Conseil des droits de l'homme, et la décision d'entreprendre des actions de coopération triangulaires pour aider les pays tiers à mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen périodique universel. L'UE et le Brésil ont poursuivi ensemble les travaux visant à la mise en œuvre du plan d'action conjoint 2012-2014. Avec l'ouverture de nouveaux thèmes tels que les questions examinées au niveau des Nations unies et la drogue sous le chapitre paix et sécurité, le nombre de dialogues en cours a atteint trente. En septembre, le directeur de la Gestion des crises et de la planification a participé à la neuvième conférence internationale sur la sécurité de Forte de Copacabana, qui s'est tenue à Rio. Il a également rencontré des fonctionnaires de haut niveau pour mettre en place un dialogue plus régulier sur la sécurité, la défense et la gestion de crise, et mener plus avant les négociations visant à la conclusion d'un accord-cadre de participation destiné à faciliter la future participation du Brésil aux opérations de gestion de crise menées par l'UE.

⁷⁴ Le sommet annuel ne s'est pas tenu en 2012 en raison d'incompatibilités entre les programmes respectifs des présidents et a été reporté à janvier 2013, où il se tiendra parallèlement au sommet UE-CELAC. Le sommet de 2013 sera maintenu et devrait, pour l'heure, se tenir en octobre.

7.2.4. MEXIQUE. La première visite officielle de la HR/VP au Mexique, en février 2012, conjuguée à la réunion du conseil conjoint UE-Mexique, a jeté les bases d'un nouveau renforcement des relations avec ce partenaire stratégique qui partage les positions de l'UE. On a assisté en 2012 à une plus grande coordination entre l'UE et le Mexique, qui étaient désireux de promouvoir leurs positions partagées sur des questions telles que le changement climatique ou la libéralisation économique, notamment dans le cadre du G20. Lors du sommet UE-Mexique, qui s'est tenu à Los Cabos le 17 juin, les présidents Van Rompuy, Barroso et Calderon ont discuté de la sécurité et des questions multilatérales, notamment la crise économique, ainsi que de l'éventuel réexamen de l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération. La troisième session du dialogue bilatéral à haut niveau sur les droits de l'homme s'est tenue en octobre 2012, un accent particulier ayant été mis sur les efforts consentis par le Mexique pour remédier à sa situation interne et les réformes entreprises par le gouvernement fédéral conformément à ses obligations internationales. Le dialogue était présidé, pour la partie UE, par le Représentant spécial pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis.

7.2.5. VENEZUELA. Les élections législatives du 7 octobre se sont déroulées dans le calme et le président sortant Hugo Chavez a remporté le scrutin avec une marge importante devant son rival Henrique Capriles. L'UE n'a pas été invitée à déployer une mission d'observation électorale.

7.2.6. PARAGUAY. Le 22 juin, le Congrès paraguayen a évincé le président Fernando Lugo à la suite d'une procédure de destitution, et le vice-président Federico Franco a été investi; il en a résulté une tension au niveau régional, qui a entraîné la suspension du Paraguay de l'UNASUR et du MERCOSUR. En décembre 2012, faisant suite à une demande du gouvernement paraguayen, la HR/VP a décidé de déployer une mission d'observation électorale en vue des élections législatives prévues en avril 2013.

7.2.7. CUBA. À la suite du débat sur l'avenir des relations entre l'UE et Cuba qui s'est tenu lors du Conseil des affaires étrangères du 19 novembre 2012, la HR/VP a conclu qu'elle chargerait ses services de commencer à établir des directives de négociations en vue de la conclusion, à terme, d'un accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et ce pays. Les questions liées aux droits de l'homme ont été soulevées avec les autorités cubaines à tous les niveaux, à Bruxelles et à la Havane.

7.2.8. HAÏTI. En 2012, l'UE a continué de concrétiser l'engagement qu'elle a pris de soutenir la reconstruction et le redressement économique de Haïti. Environ 85% des 522 millions d'euros promis lors de la conférence des donateurs de New York de mars 2010 ont été engagés. La désignation, en mai 2012, du Premier ministre Laurent Lamothe et la formation d'un nouveau gouvernement ont débouché sur une relative stabilisation de la situation politique. L'UE appuie le programme de réformes politiques et administratives engagé par le président Martelly pour consolider les mécanismes démocratiques, rétablir les capacités administratives du pays et favoriser une utilisation plus efficace de l'aide internationale et de l'UE. Les visites respectives de M. Piebalgs, membre de la Commission, en Haïti en mars 2012, et du président Martelly aux institutions de l'UE, en novembre 2012, sont venues étayer un dialogue renouvelé et renforcé entre l'UE et Haïti, aussi bien dans le domaine politique que dans celui de la coopération. Lors du débat sur la situation en matière de sécurité en Haïti tenu lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies en octobre 2012, l'UE a salué le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la MINUSTAH, qui prévoit, entre autres, un transfert progressif des compétences de la MINUSTAH aux autorités haïtiennes, dans le cadre d'un processus de consolidation de la stabilité démocratique et de la sécurité.

7.2.9. SURINAME. En 2012, le dialogue politique prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou a été entamé sur une série de questions, y compris les droits de l'homme, la crise économique et la coopération au développement.

7.2.10. PAYS ANDINS. En **Colombie**, les pourparlers de paix officiels lancés en octobre entre le gouvernement et les FARC n'ont jamais offert des perspectives aussi prometteuses de mettre un terme au conflit qui affecte le pays depuis cinq décennies. L'UE soutient le processus de paix sur le plan politique (déclarations de la HR/VP en août et septembre). Elle a également fait savoir qu'elle était prête à contribuer à la mise en œuvre d'un éventuel accord de paix. La paix aiderait non seulement la Colombie à libérer son potentiel de développement, mais elle apporterait également la sécurité et la stabilité à la région dans son ensemble. En décembre, la HR/VP a fait une déclaration faisant part de la préoccupation que lui inspirait l'extension de la juridiction pénale militaire en Colombie. L'accord commercial multipartite avec la Colombie et le **Pérou** devrait avoir une incidence favorable sur la sécurité. Il offrira de nouvelles perspectives de développement durable et contribuera aux efforts des gouvernements pour améliorer la cohésion sociale et la lutte contre les activités extractives illicites et le trafic de drogue; il s'agit là d'un problème de sécurité majeur dans la région. Les progrès réalisés sur la voie de l'adoption de l'accord (signé en juin et approuvé par le Parlement européen en décembre) ont imprimé une dynamique supplémentaire aux relations avec les deux pays. Le président péruvien Humala s'est rendu en visite auprès des institutions de l'UE pour la première fois en juin. Les conflits sociaux dans le secteur minier se sont aggravés au Pérou et en **Bolivie**, et les défis liés à la gestion des ressources naturelles figurent désormais parmi les principaux points abordés dans le cadre des dialogues politiques avec les pays andins. En Bolivie, l'UE a apporté son soutien à l'adoption d'une nouvelle loi relative aux consultations. À la frontière nord de l'**Équateur**, l'UE contribue aux actions de prévention des crises et de gestion des conflits ainsi que de protection des droits des populations vulnérables. La visite du président du **Chili** Pinera, en novembre, était l'occasion de marquer le dixième anniversaire de la mise en œuvre réussie de l'accord d'association et d'étudier les possibilités d'approfondir encore les relations dans des domaines tels que la gestion de crise et le changement climatique. Le Chili a maintenu sa participation à l'EUFOR ALTHEA. Des progrès ont été réalisés dans les négociations relatives à un accord-cadre destiné à faciliter la participation du Chili aux opérations de gestion de crise menées par l'UE (accord-cadre de participation). Enfin, l'UE a continué à coopérer étroitement à la lutte contre la drogue et le trafic de drogue dans la région andine; elle a tenu des réunions de dialogue politique spécifiques avec la **Communauté andine** ainsi que la Bolivie et le Pérou (novembre) et a apporté son soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le trafic de drogue via ses programmes de coopération.

B. AGIR FACE AUX MENACES ET AUX DÉFIS PLANÉTAIRES

1. NON-PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE (ADM) ET DE LEURS VECTEURS / ARMES CONVENTIONNELLES

En 2012, la non-prolifération et le désarmement ont continué de faire partie intégrante de la politique étrangère de l'UE et contribué à la mise en œuvre concrète de la stratégie européenne de sécurité⁷⁵.

Grâce aux nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne, des efforts ont été entrepris en vue de renforcer la coordination entre les institutions de l'UE, ainsi qu'entre ces institutions et les États membres, et avec les pays tiers et partenaires internationaux. La priorité a été donnée au regroupement de tous les instruments et outils dont dispose l'UE afin qu'ils puissent être mis en œuvre de manière efficace et cohérente. Plus particulièrement, l'UE a continué de soutenir l'universalisation des traités et instruments internationaux pertinents ainsi qu'une mise en œuvre complète de ceux-ci. Elle a également continué de promouvoir l'inclusion de clauses concernant la non-prolifération des ADM ainsi que des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les accords conclus avec des États tiers. En 2012, des négociations en vue de la conclusion d'accords comportant des clauses relatives aux ADM et aux ALPC ont été engagées avec l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Brunei, le Canada, la Géorgie, le Kazakhstan, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le MERCOSUR.

⁷⁵ Pour mener à bien l'ensemble de ses activités dans le domaine, l'UE s'est appuyée sur une série de documents stratégiques: la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée en 2003, et les nouveaux axes d'action en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, adoptés en 2008, la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, adoptée en 2005, et la position commune arrêtée en 2008 concernant les exportations d'armes conventionnelles.

1.1. NON-PROLIFÉRATION DES ADM

1.1.1. Traité sur la non-prolifération (TNP) En 2012, l'UE s'est surtout efforcée de défendre activement la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en 2010. Elle a rendu compte au comité préparatoire du TNP (Vienne, 30 avril - 11 mai 2012) des activités menées à cet égard. L'UE a fait quatre déclarations à cet égard: une déclaration générale et trois déclarations spécifiques axées sur les trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Deux documents de travail de l'UE ont été présentés: un concernait la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des parties chargée de l'examen du traité en 2010 et des recommandations relatives aux actions de suivi en la matière, et l'autre l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. En novembre 2012, elle a organisé avec succès, grâce au consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération, financé par la PESC, un deuxième séminaire "Track 2" de l'UE sur la création d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient⁷⁶, qui a réuni près de 140 participants représentant l'UE, des pays de la région, des pays tiers ainsi que les organisations internationales compétentes, afin de contribuer au processus conduisant à la conférence "Helsinki" qui sera organisée par le Secrétaire général des Nations unies, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

L'action déployée par l'UE concernant l'Iran et la RPDC est présentée dans le présent rapport, au chapitre de la section A consacré à cette question.

⁷⁶ (Décision 2012/422/PESC du Conseil du 23 juillet 2012).

1.1.2. Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) L'UE a continué de promouvoir l'entrée en vigueur du TICE et d'apporter son soutien aux activités menées par la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Une nouvelle décision du Conseil, adoptée le 13 novembre 2012⁷⁷, vise à apporter, au titre du budget PESC, un financement supplémentaire d'environ 5,2 millions d'euros à l'OTICE, afin de renforcer les capacités de surveillance et de vérification de la commission préparatoire. Une intense activité diplomatique est venue compléter et étayer ce soutien financier⁷⁸. L'UE a fait une déclaration lors de la sixième conférence ministérielle sur le TICE qui s'est tenue à New York le 27 septembre 2012.

1.1.3. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) L'UE a également continué d'apporter son soutien, grâce à divers instruments, à l'AIEA à Vienne⁷⁹. En 2012, par l'intermédiaire de l'Instrument de stabilité, elle a apporté un soutien financier supplémentaire, à hauteur de 10 millions d'euros, au projet de banque de l'uranium faiblement enrichi lancé par l'AIEA, et elle a annoncé qu'elle était prête à continuer de soutenir ce projet en préparation grâce au budget de la PESC. L'UE a aussi consacré un nouveau montant de 5 millions d'euros à la modernisation du laboratoire pour les garanties de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche). L'objectif premier du soutien apporté à l'AIEA est de faire en sorte que les normes les plus élevées en matière de sécurité et de sûreté nucléaires ainsi que de garanties soient respectées lorsque des pays tiers entreprennent des activités dans le domaine nucléaire. L'UE et ses États membres contribuent donc aussi à des activités menées à des fins pacifiques dans le domaine de l'énergie et dans le domaine non énergétique, partiellement par l'intermédiaire de l'AIEA, en y consacrant un montant d'environ 150 millions d'euros par an. Par ailleurs, la coopération étroite nouée entre l'UE et l'AIEA sur le dossier nucléaire iranien s'est poursuivie.

⁷⁷ 2012/699/PESC.

⁷⁸ Des dialogues politiques, des démarches et des déclarations faites lors de la réunion informelle de la session plénière de l'AGNU commémorant la Journée internationale contre les essais nucléaires et lors de la réunion ministérielle organisée par les "Amis du TICE" et les coordinateurs de l'article XIV en septembre 2012 à New York.

⁷⁹ Avec une contribution s'élevant à plus de 30 millions d'euros depuis 2004, l'UE reste un bailleur de fonds essentiel du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui bénéficie à plus de 80 pays en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

1.1.4. L'UE a continué de travailler à l'universalisation de la **Convention sur les armes chimiques (CAC)** et de promouvoir de nouvelles activités à l'appui de projets concrets. Le Conseil a adopté le 23 mars 2012 une nouvelle décision visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'UE a commencé à s'atteler à l'élaboration d'une position commune en vue de la troisième conférence d'examen de la CAC, qui doit se tenir en avril 2013; elle a souligné qu'il fallait détruire complètement et dans les meilleurs délais toutes les armes chimiques, assurer une mise en œuvre efficace au niveau national et favoriser l'universalisation totale de la CAC, se déclarant par ailleurs vivement préoccupée par la menace sur la paix et la sécurité internationales que font peser les armes chimiques en Syrie.

1.1.5. À la suite de la 7^e conférence d'examen de la **Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC)** qui s'est tenue à Genève du 5 au 22 décembre 2011, et sur la base d'une position commune officielle adoptée par le Conseil le 18 juillet 2011, l'UE a participé activement au programme intersessions 2012-2015 en faisant des déclarations et en présentant des documents de travail sur l'assistance et la coopération (article X) et sur les mesures qui permettraient d'atténuer les risques découlant des progrès scientifiques et technologiques. Le Conseil de l'UE a également adopté le 23 juillet 2012 une nouvelle décision en faveur de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) et a continué de se mobiliser pour que des améliorations soient apportées à la sécurité et à la sûreté biologiques.

1.1.6. Contrôle des exportations En ce qui concerne les procédures de contrôle des exportations, l'UE a, en 2012, continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre des résolutions 1540, 1673 et 1810 du Conseil de sécurité des Nations unies par une action commune du Conseil, arrêtée en 2008, qui vise à renforcer les compétences et les capacités des fonctionnaires des pays tiers. Au cours des cinq dernières années, le programme de sensibilisation concernant les contrôles à l'exportation sur les biens à double usage mis en place par l'UE et financé au titre de l'Instrument de stabilité a favorisé les activités de contrôle des exportations dans 28 pays en mettant à disposition une contribution de 17 millions d'euros, avec pour objectif clair de ralentir la diffusion des ADM.

1.1.7. Pour poursuivre l'action menée au titre de la décision de 2008 du Conseil visant à soutenir le **code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques**, le Conseil s'est mis d'accord sur une nouvelle décision en faveur de ce code (essentiellement des actions d'information et de sensibilisation auprès des États non signataires) et d'une lutte plus large contre la prolifération des missiles. Sur la base de cette décision, l'UE a organisé une action d'information destinée aux États signataires et aux États non signataires, qui s'est tenue le 17 octobre 2012 à New York, en marge de la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies⁸⁰.

1.1.8. Dans le cadre de l'Instrument de stabilité, et plus particulièrement de son volet consacré à l'atténuation des risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la création de **centres d'excellence CBRN** dans des régions ciblées a bien avancé et les premiers centres sont actuellement mis en place: 1. en Afrique du nord (Alger), 2. sur la façade atlantique (Rabat), 3. au Proche-Orient (Amman), 4. en Europe du Sud-Est - dans le Caucase du sud - en République de Moldavie - en Ukraine (Tbilissi), 5. en Asie du Sud-Est (Manille), 6. en Afrique subsaharienne (Nairobi), 7. en Asie centrale (Tachkent) et 8. dans les pays du Conseil de coopération du Golfe; ces centres sont devenus opérationnels. Ils ont pour mission de renforcer la coopération régionale et internationale sur tous les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, quelle que soit leur origine⁸¹.

1.1.9. L'UE a poursuivi ses travaux sur un projet de code de conduite international visant à améliorer la confiance et la transparence dans les **activités menées dans l'espace extra-atmosphérique**, grâce à une concertation plus intense avec des pays tiers.

⁸⁰ L'UE avait également commencé à planifier l'organisation d'événements qui se sont tenus au début de 2013, comme la commémoration à Vienne du 10^e anniversaire de la signature du Code de conduite de La Haye.

⁸¹ Le Conseil de sécurité des NU a salué la création de ces centres (déclaration de la présidence du CSNU du 19 avril 2012).

1.2. ARMES CONVENTIONNELLES

1.2.1. Contrôle des exportations. Les politiques de contrôle des exportations d'armes conventionnelles des États membres ont continué de s'inspirer de la position commune du Conseil de décembre 2008, qui définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et de matériel militaires. Le groupe "Exportations d'armes conventionnelles"

(COARM) du Conseil a procédé en 2012 à un réexamen de la position commune. Ce réexamen a d'abord permis de confirmer que la position commune en question était un instrument adéquat pour favoriser la convergence des politiques des États membres de l'UE en matière d'exportation d'armes et d'identifier des pistes de travail pour la mise en œuvre qui seront explorées au cours des prochains mois. En 2012, le Conseil et le SEAE ont continué de mener un dialogue approfondi avec le Parlement européen et avec la société civile sur les politiques de contrôle des exportations.

Ces dernières années, l'UE a consacré d'importants moyens diplomatiques et financiers à des actions de communication en vue de promouvoir, auprès des pays tiers, des systèmes responsables et transparents de contrôle des exportations d'armes. En novembre 2012, l'UE s'est engagée à soutenir ces actions de communication en adoptant la décision 2012/711/PESC du Conseil du 19 novembre 2012, qui prévoit de consacrer 1,86 million d'euros à cet objectif en 2013 et 2014.

En 2012, l'UE s'est associée pleinement aux négociations relatives à la conclusion d'un **traité sur le commerce des armes (TCA)**⁸², en participant activement au comité préparatoire de février 2012 et à la conférence diplomatique de juillet 2012. Elle a aussi été particulièrement active en menant partout dans le monde des actions de sensibilisation poussées⁸³.

⁸² Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 une résolution sur les négociations concernant le traité des Nations unies sur le commerce des armes (TCA) (P7_TA(2012)0251).

⁸³ Au titre de la décision 2010/336/PESC du Conseil concernant les activités de l'Union européenne en faveur du TCA, trois séminaires régionaux ont été organisés en 2012 en coopération avec l'UNIDIR (Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement) à l'intention des pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe (à Nairobi, Kenya, en février 2012), des pays du Moyen-Orient (à Beyrouth, Liban, en mars 2012), des pays européens et du Caucase (à Belgrade, Serbie, en avril 2012).

1.2.2. Armes légères et de petit calibre (ALPC). En 2012, l'UE a participé activement à la conférence d'examen du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC et a présenté un document de travail contenant certaines recommandations pour que la conférence d'examen renforce la mise en œuvre de ce programme d'action⁸⁴. Au cours des négociations sur le projet de document final de la conférence, l'UE a en particulier insisté sur la nécessité d'encore améliorer les mesures pour contrer le risque de détournement des ALPC (notamment en recourant davantage au système de gestion de l'enregistrement et du traçage des armes illicites d'Interpol), pour améliorer les contrôles des transferts pour les ALPC et les munitions, pour intégrer pleinement une perspective de genre dans la mise en œuvre du programme d'action et pour permettre que les opérations de soutien de la paix contribuent effectivement à la lutte contre le commerce illicite des ALPC. L'UE a continué de financer la mise au point d'outils et de techniques destinés à contrer le commerce illicite des ALPC par voie aérienne, les activités du bureau des affaires de désarmement des NU aux fins de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies, ainsi que l'assistance à la gestion des stocks, à la collecte, à l'enregistrement et à la destruction des stocks excédentaires d'ALPC et de munitions dans les Balkans occidentaux. Le Conseil de l'UE a aussi adopté une nouvelle décision à l'appui des activités déployées pour réduire le risque de trafic et d'accumulation excessive d'ALPC dans la région de l'OSCE.

1.2.3. Mines antipersonnel et armes à sous-munitions. En 2012, le Conseil de l'UE a adopté une décision visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène, qui fixe comme objectifs d'appuyer les efforts déployés pour mettre en œuvre les aspects du plan d'action relatifs à l'assistance aux victimes et au déminage et également de promouvoir l'universalisation de la convention. L'UE a participé en 2012 à plusieurs réunions des États parties à la convention d'Ottawa et à la **convention sur les armes à sous-munitions**.

⁸⁴ Le document de travail de l'UE sur le document final de la conférence d'examen 2012 du programme d'action des NU a été approuvé par le Conseil des affaires étrangères en juillet 2012.

2. PRÉVENTION DES CONFLITS ET MÉDIATION

Les conclusions du Conseil de juin 2011 sur la prévention des conflits ont mis en évidence trois domaines spécifiques: renforcer les capacités d'alerte rapide et combler l'écart avec l'action rapide; renforcer les capacités de médiation et les outils d'analyse de conflits de l'UE; et renforcer et intensifier les partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales et avec les institutions concernées.

Pour mener ces actions, les services du SEAE se sont efforcés d'adopter une approche globale, en intégrant davantage dans les structures PESD l'expertise en matière de prévention des conflits et en assurant une complémentarité avec les structures de l'UE de réaction aux crises et de gestion des crises, avec les services compétents de la Commission, et en travaillant en étroite coopération avec les partenaires, y compris les Nations unies, les organisations régionales, la société civile et le monde universitaire.

Dans ce cadre, les activités ci-après ont été entreprises en 2012:

- appui opérationnel aux délégations de l'UE dans une vingtaine de pays. Il s'est agi de donner des conseils en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de médiation; de trouver et de déployer des experts, par exemple pour aider le comité de préparation du dialogue national au Yémen ou pour donner des conseils en vue de la mise sur pied du Centre du Myanmar pour la paix; de procéder à une analyse des conflits, par exemple pour comprendre l'impact de Boko Haram sur la stabilité dans le nord du Nigeria; d'appuyer un mécanisme de médiation, par exemple en faisant se rencontrer différents partenaires de l'action de médiation pour le Mali.
- poursuite des activités en vue d'améliorer l'expertise du SEAE en matière de soutien à la médiation, grâce à des fonds mis à disposition par un projet pilote au titre du budget européen, à l'initiative du Parlement européen. Dans ce contexte, une étude a été commandée à des consultants indépendants afin de donner des orientations pour développer l'expertise de l'UE en matière de soutien à la médiation, notamment en évaluant la proposition de créer un Institut européen de la paix et en élaborant une proposition visant à renforcer les capacités de l'UE en matière de soutien à la médiation.

- priorité accordée à la mise en place de systèmes, d'instruments et d'une culture permettant d'identifier i) les pays risquant, à moyen ou à long terme, de connaître des conflits violents, et ii) les actions susceptibles d'être menées à un stade précoce pour faire face à ces risques. Le but de ce système d'alerte rapide n'est pas de prédire où va se produire la prochaine crise, mais de déterminer où un conflit risque d'éclater, et de veiller à ce que des solutions pour y répondre rapidement en amont aient été prévues.
- mise au point d'une méthodologie d'analyse "light" des conflits qui permette de poser rapidement le diagnostic des risques de conflit et d'envisager les réponses que l'UE peut apporter.
- renforcement du travail effectué en commun par les services compétents de la Commission et ceux du SEAE en matière de prévention des conflits, via des structures informelles interservices telles que le groupe de prévention des conflits et le groupe de travail informel interservices sur la RSS.
- renforcement du réseau de contacts sur la prévention des conflits et le consolidation de la paix notamment avec la société civile (par le biais du réseau de dialogue avec la société civile) et avec les instances compétentes des NU - PNUD, département des affaires politiques des NU (via des échanges de vues réguliers par vidéoconférence).

3. TERRORISME

Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme et du plan d'action correspondant, il a été convenu que l'UE devrait accorder s'attaquer en priorité aux menaces provenant du Pakistan, de la Corne de l'Afrique et du Yémen, ainsi que du Sahel. Des stratégies et des plans d'action ont donc été arrêtés pour ces pays.

Les dialogues politiques sur la lutte contre le terrorisme se sont poursuivis en 2012 avec les principaux partenaires de l'UE, sous l'égide du SEAE. Des dialogues spécifiques ont eu lieu avec les NU, les États-Unis, la Russie, la Turquie, le Pakistan, l'Inde et l'Arabie Saoudite. Les questions liées au terrorisme ont également été abordées dans toute une série d'autres réunions de dialogue de l'UE, y compris les dialogues de politique étrangère sur la sécurité. Le SEAE a pleinement participé à l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale (GCTF) des NU à New York, en juin 2012, et à la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, convoquée par le Secrétaire général des NU en septembre 2012.

Le GCTF (Forum mondial de lutte contre le terrorisme) a continué sur la lancée de la coopération étroite établie en 2011 entre ses 30 membres fondateurs (29 pays plus l'UE). Comme la HR/VP l'a annoncé lors de la réunion ministérielle du GCTF à Istanbul, en juin, l'UE soutiendra la création en Tunisie de l'Institut international de la justice et de l'État de droit. Le Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent (Hedayah) a été inauguré à Abou Dhabi lors de la dernière réunion ministérielle du GCTF les 13 et 14 décembre 2012. La réunion inaugurale du groupe de travail du GCTF sur le renforcement des capacités des pays de la Corne de l'Afrique, coprésidé par l'UE et la Turquie, a eu lieu à Dar es Salam du 8 au 10 février 2012, avec une forte participation des pays de la région et des organisations internationales et régionales.

La session de janvier 2012 du dialogue politique avec l'Inde sur la lutte contre le terrorisme a été suivie du 6^e dialogue UE-Inde sur la sécurité, le 25 octobre 2012. Lors de cette dernière rencontre, les deux parties sont convenues que des experts devraient commencer à mettre en œuvre les conclusions arrêtées dans le cadre du dialogue politique sur la lutte contre le terrorisme, comme l'entraide judiciaire et l'extradition, le faux-monnayage, la lutte contre la radicalisation, le renforcement de la coopération judiciaire et le pistage des flux financiers.

En février 2012, le Conseil a adopté le plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan. En vertu de ce plan, les deux parties se sont engagées à coopérer pleinement en matière de lutte contre le terrorisme et dans un certain nombre de domaines connexes⁸⁵.

⁸⁵ La stratégie de coopération a été suivie par l'adoption de la stratégie de l'UE à l'égard du Pakistan en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité, qui expose la position de l'UE et de ses États membres sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec le Pakistan. La stratégie de lutte contre le terrorisme contient deux plans d'action: un plan d'action pour la lutte contre l'extrémisme violent et un plan d'action pour l'État de droit, qui sont en cours de rédaction.

Compte tenu de l'évolution de la situation au Mali et du risque de voir se créer un sanctuaire terroriste au nord du pays, ainsi que des risques de contagion à d'autres pays de la région, l'UE accorde encore plus de priorité à la région du Sahel. EUCAP Sahel, l'opération civile PSDC au Niger lancée en juillet 2012, est la première mission PSDC dont le mandat couvre la lutte contre le terrorisme.

L'UE étudie également comment elle pourrait coopérer avec les organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes. Réunis en novembre 2012, les ministres de l'UE et de la Ligue des États arabes ont adopté un plan d'action qui porte notamment sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme, y compris pour la justice pénale.

La Commission a continué à mettre en œuvre des projets en matière de lutte contre le terrorisme au titre de l'Instrument de stabilité, en particulier le projet "Civilian Capacity Building for Law Enforcement" (CCBLE) au Pakistan, et les projets au Sahel et dans le Sud-Est de l'Asie. Des missions ont été menées au Pakistan et dans la Corne de l'Afrique pour identifier des projets de lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que d'autres projets dans la Corne de l'Afrique.

L'UE et ses États membres ont tenu un dialogue semestriel avec le conseiller juridique du Département d'État américain sur la lutte contre le terrorisme et le droit international, au cours duquel ils ont discuté des principes juridiques internationaux applicables à la lutte contre le terrorisme. Ce dialogue a pour objectif d'améliorer la compréhension que les uns et les autres ont de leurs cadres juridiques respectifs et de développer des objectifs communs à partir desquels nous pourrions travailler plus efficacement pour lutter contre le terrorisme.

4. CRIMINALITÉ ORGANISÉE

La question de la grande criminalité et de la criminalité organisée est restée à l'agenda des dialogues politiques que l'UE a menés avec nombre de pays et d'organisations régionales ou internationales. Les programmes d'assistance financés par l'UE et les missions PSDC ont contribué à traduire en pratique les orientations politiques. Ces actions visent aussi à compléter le cycle politique (interne) de l'UE pour lutter contre la criminalité organisée et la grande criminalité internationale 2011-13, ainsi que le nouveau cycle 2014-2016 qui s'annonce.

Les capacités répressives des programmes concernant la "route de la cocaïne" et la "route de l'héroïne", financés par l'Instrument de stabilité, ont continué d'être renforcées, de même que les relations internationales dans chacun de ces domaines. Un nouveau projet pilote consacré à la traite des êtres humains a ainsi vu le jour dans quatre pays situés sur la "route de l'héroïne" (Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Moldavie et Turquie), destiné également à soutenir la nouvelle stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 et de la définition des régions et pays prioritaires à cet égard⁸⁶.

Le programme pour les routes maritimes importantes, doté de 16,5 millions d'euros, concerne dix-sept pays côtiers dans l'océan Indien occidental, en Asie du Sud-est et dans le golfe de Guinée. Il renforce les capacités d'échange d'informations et les pouvoirs répressifs des États côtiers afin de garantir un trafic maritime plus sûr en luttant notamment contre la piraterie et les vols à main armés commis en mer. Un certain nombre d'actions nouvelles ont été décidées en 2012, en particulier la formation des garde-côtes dans le golfe de Guinée, dans le cadre d'efforts visant à réduire les attaques de pirates au large des côtes occidentales de l'Afrique.

⁸⁶ Dans le cadre du programme "route de la cocaïne", trois équipes spéciales conjointes chargées des interceptions dans les aéroports sont maintenant opérationnelles au Cap-Vert, au Sénégal et au Togo pour soutenir la lutte contre la criminalité organisée sur la route de la cocaïne (36 pays concernés en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et aux Caraïbes). Un nouveau projet a par ailleurs été lancé en vue de la mise en place, avec Interpol, d'un système régional d'information policière en Afrique de l'Ouest et de nouveaux engagements ont été pris aux fins de la prévention du détournement des précurseurs de drogues (Amérique latine). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de l'approche intégrée équilibrée de l'UE en matière de drogue, qui a été reconfirmée dans la nouvelle stratégie antidrogue de l'UE pour la période 2013-2020.

5. CYBERSÉCURITÉ

Les travaux préparatoires à la communication sur une stratégie européenne de cybersécurité (adoptée en février 2013) ont été menés durant toute l'année 2012, y compris les premiers pas en vue de doter les pays tiers de capacités et d'avoir un écho international⁸⁷. L'UE a participé activement à la préparation de la deuxième conférence internationale sur le cyberspace, qui s'est tenue à Budapest. La HR/VP s'est exprimée lors de cette manifestation, pour souligner l'importance de disposer d'un internet ouvert et libre tout en intensifiant la lutte contre le cybercriminalité et d'autres cybermenaces. Des questions du même ordre ont été soulevées par l'UE lors de la première réunion de la task force sur la cybermenace, qui a eu lieu en septembre à Pékin. La deuxième série de consultations EU-Inde sur la cybersécurité et la cybercriminalité a eu lieu en Octobre à Delhi.

6. SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2012, la Commission a œuvré en étroite collaboration avec le SEAE pour mettre en œuvre les actions de suivi prévues par la communication établie par la Commission en association avec la HR/VP sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale (septembre 2011)⁸⁸, conformément aux conclusions du Conseil de novembre 2011 sur le renforcement de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE⁸⁹.

⁸⁷ Le Parlement européen a adopté le 12 juin 2012 une résolution sur la protection des infrastructures d'information critiques - Réalisations et prochaines étapes: vers une cybersécurité mondiale (P7_TA(2012)0237) et, le 22 novembre 2012, une résolution sur la sécurité et la défense du cyberspace (P7_TA(2012)0457).

⁸⁸ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale - "La politique énergétique de l'UE: s'investir avec des partenaires au-delà de nos frontières" (doc. COM(2011) 539 final, du 7 septembre 2011).

⁸⁹ Conclusions du Conseil sur le renforcement de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE - 3127^e session du Conseil TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE - (points consacrés à l'énergie) - Bruxelles, le 24 novembre 2011. Le 12 juin 2012, le Parlement européen a adopté une résolution intitulée "S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif" (P7_TA(2012)0238).

Le 5 décembre 2012 s'est tenue à Bruxelles la quatrième réunion du Conseil **UE/États-Unis** (dans le prolongement de la réunion précédente, tenue à Washington en novembre 2011). L'ordre du jour portait sur le triple mandat du Conseil "Énergie", à savoir la sécurité énergétique, la politique en matière énergétique et les technologies énergétiques, l'accent étant mis plus particulièrement sur les répercussions de la révolution qui s'opère aux États-Unis autour du gaz et de l'huile de schistes, sur l'évolution de la situation en matière énergétique dans le voisinage de l'UE et sur les domaines de la politique et des technologies énergétiques dans lesquels l'UE et les États-Unis pourraient coopérer. L'UE a clairement exprimé ses intérêts énergétiques et, plus largement, le défi mondial que représente le changement climatique. Les deux parties ont entre autres estimé qu'une coopération étroite avec les États-Unis en ce qui concerne les sanctions imposées à l'Iran en 2012 constituait un bon exemple de coordination de la diplomatie dans le domaine de l'énergie.

Les relations entre l'UE et la **Russie** dans le domaine énergétique sont encore marquées par une forte interdépendance, la Russie demeurant le principal fournisseur externe de l'UE en énergie et l'UE le plus grand consommateur externe de ressources d'hydrocarbures russes.

Le 7 décembre 2012 s'est déroulée la cérémonie de lancement du projet Southstream et Gazprom a achevé cette année les négociations avec la Serbie, la Hongrie, la Slovaquie et la Bulgarie. En octobre 2012 a été inaugurée la deuxième conduite du gazoduc Nordstream, qui vise à acheminer chaque année 55 milliards de mètres cubes de gaz russe vers les consommateurs européens. La Commission européenne a décidé d'engager une procédure formelle afin de déterminer si Gazprom est susceptible de fausser la concurrence sur les marchés gaziers d'Europe centrale et orientale, en violation des règles antitrust de l'UE. Enfin, sur la base d'un mandat de l'UE, des négociations ont également débuté en février 2012 en vue d'accords entre l'UE, la Russie et la **Biélorussie** concernant la gestion des réseaux électriques dans la région de la Baltique.

L'Ukraine a rejoint la Communauté de l'énergie le 1^{er} février 2011 et a réalisé certains progrès depuis février 2012 pour ce qui est de la réforme de son secteur énergétique, qui a pris du retard, conformément au traité instituant la Communauté de l'énergie, en adoptant notamment des mesures en vue du dégroupage de la société Naftogaz. Le renforcement des liaisons de transport d'énergie est demeuré un domaine prioritaire dans le cadre de la stratégie de l'UE relative à l'Asie centrale. En 2012, la mise en œuvre du mandat adopté par l'Union européenne en septembre 2011 en vue de la négociation d'un traité juridiquement contraignant entre l'UE, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan concernant la construction d'un système de gazoduc transcaspéen a bien avancé. Une évolution positive à cet égard a été la signature, par la Turquie et l'Azerbaïdjan, le 28 juin 2012, de l'accord intergouvernemental sur la construction du TANAP (gazoduc transanatolien) visant à transporter le gaz de la frontière orientale à la frontière occidentale de la Turquie, assurant un transit ininterrompu à travers tout le pays.

En 2012, l'UE a consolidé ses relations bilatérales avec **l'Iraq**, en signant le 11 mai 2012 l'accord de partenariat et de coopération, et elle compte maintenant renforcer sa coopération notamment dans le domaine de l'énergie, en aidant l'Iraq à exploiter son énorme potentiel. Certains projets sont déjà en cours, tels que l'établissement d'un centre UE-Iraq des technologies énergétiques.

7. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ

En 2012 s'est poursuivie la mise en œuvre des conclusions du Conseil de juillet 2011 appelant à un renforcement de la diplomatie de l'UE en matière de climat et privilégiant trois volets d'action, notamment la prise en compte, au moyen d'une diplomatie préventive et de mesures de coopération ciblées, du lien qui existe entre le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles et la sécurité internationale⁹⁰. L'accent a continué de porter sur des actions de promotion afin de poursuivre la sensibilisation aux défis que soulève le climat en termes de sécurité dans le cadre de dialogues politiques bilatéraux et régionaux, notamment avec les États-Unis, ainsi que par la participation du SEAE et de l'état-major de l'UE à des actions stratégiques ciblées. Le SEAE a également participé aux travaux des commissions AFET et SEDE du Parlement européen sur la sécurité climatique. Le soutien apporté en continu a été élargi à la gestion de la sécurité climatique et à l'analyse des risques en la matière dans les régions et pays vulnérables, en soutenant notamment la recherche appliquée et le dialogue au niveau régional, comme, par exemple, dans le cadre du projet de recherche multidisciplinaire CLICO (Climate Change, Hydro-Conflicts & Human Security) concernant des sites critiques sur le plan climatique et de l'approvisionnement en eau dans le Sahel, en Méditerranée et au Moyen-Orient. En outre, grâce à l'appui de l'Instrument de stabilité, un nouveau programme régional trisannuel a été lancé en 2012 avec des pays d'Europe orientale, du Caucase du Sud et d'Asie centrale. Les travaux sont menés dans le cadre de l'ENVSEC ("Initiative environnement et sécurité"), qui regroupe l'OSCE et différentes agences des Nations unies. Les activités portent principalement sur l'évaluation des risques au niveau local, des actions politiques sur le terrain et le renforcement des capacités, en partenariat avec les représentants des pouvoirs publics et de la société civile dans la région.

⁹⁰ Le 22 novembre 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rôle de la politique de sécurité et de défense commune en cas de crises climatiques et de catastrophes naturelles (P7_TA(2012)0458).

8. SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

En 2012, la sécurité de l'approvisionnement en eau a fait l'objet d'une attention plus soutenue. En septembre 2012, une discussion stratégique consacrée à la sécurité de l'approvisionnement en eau s'est déroulée à Paphos (Chypre) lors de la réunion "Gymnich" (réunissant les ministres des affaires étrangères de l'UE et la HR/VP). Les parties ont convenu que le cœur de l'action entreprise par l'Europe et la communauté internationale pour relever le défi de l'eau devait consister à s'attaquer aux causes profondes, en particulier aux pressions exercées par le changement climatique et le développement démographique et économique. Mais elles sont également tombées d'accord sur le fait que l'eau est un facteur majeur de tension et de conflit mais aussi un élément essentiel de la sécurité internationale; il est donc demandé instamment à l'UE de déployer des efforts supplémentaires pour prévenir les conflits au niveau des bassins hydrographiques régionaux et transfrontaliers et de promouvoir des accords de collaboration et de gestion durable de l'eau.

Pour mieux comprendre l'engagement actuel de l'UE et des États membres en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau, un exercice de cartographie, auquel l'UE et ses États membres ont participé, a été lancé à la fin 2012 dans ce domaine afin d'obtenir un aperçu de "qui fait quoi"; il constitue une étape en vue de l'élaboration d'une politique extérieure plus claire. L'exercice de cartographie devrait s'achever au début de l'année 2013.

En septembre 2012, en marge de l'assemblée générale des Nations unies à New York, la HR/VP ainsi que la Secrétaire d'État Hillary Clinton et les Nations unies ont présidé une manifestation consacrée à la sécurité de l'approvisionnement en eau, au cours de laquelle un large consensus s'est dégagé quant à l'importance de l'eau sur le plan de la stabilité et du développement, ainsi que de la paix et de la sécurité et il a été convenu d'intensifier les efforts conjoints pour relever les défis de la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Le 25 juin, dans le cadre du réexamen de la stratégie de l'UE pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale, adopté par le Conseil européen en 2007, le Conseil a réaffirmé que l'environnement et l'eau sont des domaines essentiels de l'action de l'UE dans la région. En 2012, l'UE a encore renforcé son action dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Asie centrale; la HR/VP a notamment visité la région en novembre 2012.

C. CONTRIBUER À UN ORDRE MULTILATÉRAL PLUS EFFICACE

Consciente du fait que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, l'UE a maintenu son soutien sans ambiguïté au multilatéralisme, tel qu'il est réaffirmé dans le traité de Lisbonne. En ce qui concerne les déclarations faites par l'UE dans les organisations internationales, les dispositions générales adoptées par le Conseil le 22 octobre 2011 ont été mises en pratique tout au long de l'année 2012. Donner à l'UE une représentation cohérente dans les enceintes multilatérales reste un point essentiel.

1. NATIONS UNIES

L'UE a poursuivi les efforts qu'elle déploie au niveau interne pour améliorer l'application pratique des modalités de la résolution 65/276 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la participation de l'UE aux travaux des Nations unies, adoptée en mai 2011. L'UE a fait pleinement usage des dispositions de la résolution 65/276 et a pris une part active à l'Assemblée générale des Nations unies, à ses commissions, ses groupes de travail, aux réunions et conférences internationales organisées sous son égide, ainsi qu'aux conférences des Nations unies. L'action de l'UE a contribué à renforcer la mise en pratique des modalités et l'application de la résolution.

Dans ses priorités de travail aux Nations unies⁹¹, l'UE a réaffirmé que son objectif général était de faire en sorte que les Nations unies soient une organisation forte et efficace au sommet du système international.

⁹¹ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 sa recommandation à l'intention du Conseil sur la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (A7-0186/2012). Le Conseil a adopté les priorités de l'UE pour la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations unies lors de sa session du 23 juillet 2012 (doc. 12851/12).

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger a continué d'être l'une des grandes priorités de l'UE aux Nations unies. L'UE a continué de mener des travaux sur la mise en œuvre de ce concept dans les instruments et les politiques de l'UE. Dans le domaine de la gestion de crise, l'UE et les Nations unies ont continué leur travail systématique sur la manière dont l'UE pourrait renforcer son soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations unies et l'UE a maintenu son soutien à la consolidation de la paix, notamment à la commission de consolidation de la paix des Nations unies. L'UE a contribué au succès de la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies jamais organisée sur l'État de droit au niveau national et international, qui s'est tenue en septembre 2012. À cette occasion, l'UE et ses États membres ont donné des assurances dans une large série de domaines dans le but de renforcer l'État de droit au niveau international et national, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en accordant un soutien aux pays tiers. La plupart de ces engagements devraient être concrétisés d'ici 2014 ou 2015.

Les droits de l'homme étant abordés dans le détail en un autre point du présent rapport, il suffit de rappeler à ce sujet que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit est restée le fil conducteur de l'action de l'UE aux Nations unies tout au long de l'année 2012. L'UE a mené à bien ses travaux visant à soutenir la résolution 67 de l'AGNU sur la peine de mort ainsi que ses initiatives concernant la situation des droits de l'homme dans les différents pays au sein de la troisième commission et a continué de défendre avec fermeté des priorités essentielles telles que la liberté de religion et de conviction dans le cadre de ses relations avec les pays tiers en vue de réaffirmer et de développer encore l'acquis que représentent les résolutions de l'AGNU et du Conseil des droits de l'homme (CDH) adoptées à l'initiative de l'UE.

En ce qui concerne le développement durable, les questions clés ont porté sur le suivi des résultats de Rio+20 et sur l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015. Il est essentiel de veiller à ce que ces deux processus n'empruntent pas des chemins séparés mais qu'ils soient réunis en un cadre global unique. L'UE a fait en sorte qu'un discours cohérent et ciblé soit tenu dans l'ensemble des organes et des enceintes des Nations unies en ce qui concerne les initiatives liées à la gouvernance, y compris la gouvernance économique mondiale, le suivi des résultats de Rio+20 et le cadre de développement pour l'après-2015. Dans le contexte du suivi de Rio+20, l'UE a soutenu l'adoption de la résolution de l'AGNU sur le renforcement et la revalorisation du programme des Nations unies pour l'environnement. La lutte contre le changement climatique est par ailleurs restée l'objectif clé de l'UE aux Nations unies.

L'UE a également œuvré en faveur de la réforme du système des Nations unies. Elle est restée déterminée à faire en sorte que les ressources financières des Nations unies soient gérées d'une manière efficace dans le respect des principes de discipline budgétaire et de cohérence et conformément aux normes internationales les plus élevées, et que l'efficacité sur le terrain soit renforcée.

2. OSCE

L'UE a soutenu tout particulièrement le renforcement de l'OSCE à tous les stades du cycle des conflits (de l'alerte rapide à la réhabilitation après les conflits), y compris dans le cadre du travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales et des missions de l'OSCE sur le terrain. L'UE a apprécié les efforts déployés par l'OSCE pour relancer et faire avancer les négociations selon le schéma 5+2 pour un règlement du conflit en République de Moldavie et a reconnu que des progrès avaient été réalisés dans les pourparlers en vue d'un règlement définitif du conflit transnistrien. Elle a également accordé une grande attention à la réalisation de progrès concernant la dimension humaine de l'OSCE, y compris le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Représentant pour la liberté des médias. La coopération avec l'OSCE a été approfondie dans les domaines de la liberté des médias, des droits de l'homme et en ce qui concerne les menaces transnationales, notamment sur des questions telles que la gestion et la sécurité des frontières et la cybersécurité.

L'UE continue d'apprécier à sa juste valeur le rôle que jouent les institutions autonomes de l'OSCE dans le contrôle de la mise en œuvre des engagements pris par les États membres de l'OSCE et dans l'aide qui leur est fournie pour améliorer leurs résultats dans ce domaine, notamment dans le cadre de missions d'observation électorale dans tout l'espace de l'OSCE. L'UE a contribué à ce qu'un accord soit trouvé concernant le rôle de l'OSCE pour ce qui est de faciliter la participation aux élections serbes de résidents du Kosovo.

Elle a contribué activement au dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne, notamment grâce aux discussions relatives au processus "Helsinki + 40", ainsi qu'au travail mené par l'OSCE pour renforcer et moderniser la maîtrise des armements et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Cependant, malgré d'importants efforts de la part de la présidence et l'engagement constructif de l'UE, il n'a pas été possible de réaliser des progrès dans les trois dimensions de l'OSCE au cours de l'année 2012. L'UE regrette sincèrement qu'il n'ait pas été possible d'adopter des décisions concernant la dimension humaine lors du conseil des ministres qui s'est tenu à Dublin en décembre 2012 et s'est dite déçue qu'un accord n'ait pu être dégagé sur des questions présentant un intérêt pour le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

3. CONSEIL DE L'EUROPE

L'UE a poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe conformément au mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations, notamment dans la région relevant de la politique européenne de voisinage (l'accent étant mis plus particulièrement sur le partenariat oriental et sur le Sud de la Méditerranée) et dans les Balkans occidentaux, sur la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. La coopération avec le Conseil de l'Europe a continué d'être particulièrement harmonieuse dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Stockholm de l'UE, ainsi que dans le domaine de l'État de droit et de la démocratie, grâce à une coopération étroite avec la Commission de Venise sur des questions relatives à la réforme constitutionnelle et à la loi électorale. Une coopération efficace a été nouée entre le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme et ses homologues du Conseil de l'Europe, tels que le Commissaire aux droits de l'homme. Les activités de la facilité pour le voisinage oriental, dotée de 4 millions d'euros, qui a vu le jour en 2011, portent sur la réforme de la justice, la cybercriminalité et la lutte contre la corruption. La mise en œuvre du programme conjoint visant à renforcer les réformes démocratiques dans les pays du voisinage méridional a commencé début 2012 au Maroc et en Tunisie, puis en Jordanie, des contacts aux niveaux politique et technique ayant débouché sur des accords de coopération. Les négociations en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ont repris sur la base de propositions de l'UE, après un an d'interruption en raison du débat interne mené au sein de l'UE sur le projet d'accord de 2011, qui a été conclu au niveau technique.

D. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

2012 a été une année de profond changement dans la politique de l'UE en matière de droits de l'homme. En adoptant, le 25 juin 2012, le cadre stratégique et le plan d'action de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie, l'UE a réaffirmé que les droits de l'homme n'étaient pas seulement au cœur de ses principes fondateurs mais également le fil conducteur de toute son action.

Cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie

Le **cadre stratégique**⁹² prévoit que "l'UE œuvrera en faveur des droits de l'homme dans tous les domaines de son action extérieure, sans exception". Il énonce des principes, des objectifs et des priorités, qui sont tous destinés à améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique de l'UE dans son ensemble dans les dix prochaines années⁹³. Il fournit une base définie d'un commun accord pour déployer un effort réellement collectif, associant les États membres ainsi que les institutions de l'UE. Le cadre stratégique consacre également une volonté d'établir un réel partenariat avec la société civile.

Le cadre stratégique constituait une approche concertée de l'UE en réaction à de nouveaux défis mondiaux. La **communication conjointe** de décembre 2011 de la Commission européenne et de la HR/VP intitulée "*Les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE - vers une approche plus efficace*"⁹⁴ explique que la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques extérieures doit faire preuve de cohérence. Il y est affirmé que, compte tenu des normes et des valeurs qu'elle cherche à promouvoir, l'UE se doit de défendre les principes relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie en faisant preuve de créativité et d'une détermination sans faille en vue d'obtenir des résultats concrets.

⁹² Conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et la démocratie; 3179^e session du Conseil des affaires étrangères, Luxembourg, le 25 juin 2012.

⁹³ Le 18 avril 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière, notamment les implications pour la politique stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme (P7_TA(2012)0126). Le 13 décembre 2012, il a adopté une résolution concernant le rapport annuel 2011 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière (P7_TA(2012)0503) ainsi qu'une résolution concernant la révision de la stratégie de l'UE dans le domaine des droits de l'homme (P7_TA(2012)0504).

⁹⁴ Communication conjointe de la HR/VP/Vice-présidente et de la Commission européenne intitulée "*Les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE - vers une approche plus efficace*"; COM(2011) 886 final.

Un **plan d'action** regroupant 97 mesures sous 36 rubriques, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2014, complète le cadre stratégique. L'un des engagements pris dans ce plan d'action est que l'UE doit présenter, dans son rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde, les résultats qu'elle a obtenus dans la réalisation de ses objectifs.

Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE

Dans le cadre du nouveau paquet sur les droits de l'homme, la nomination, cette année, d'un **représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme** devrait contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique et du plan d'action et renforcer l'efficacité et la visibilité de la politique de l'UE⁹⁵. M. Stavros Lambrinidis a pris ses fonctions en septembre 2012 et a déjà eu l'occasion de s'exprimer, notamment en ce qui concerne les partenaires stratégiques de l'UE, les pays de notre voisinage et les pays en transition. Il a présidé des dialogues sur les droits de l'homme avec le Mexique et l'Union africaine, s'est efforcé de développer les relations avec la Russie et l'Égypte, a participé à des événements de haut niveau tels que le premier forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et la réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine, et a rencontré des défenseurs des droits de l'homme, des membres du Parlement européen et des représentants des États membres. Il a défendu l'action de l'UE dans des domaines relevant des droits de l'homme tels que la dimension hommes-femmes, la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression.

2012 a été une année chargée pour l'UE, qui cherche à intégrer davantage les droits de l'homme dans ses actions, comme le prévoit le cadre stratégique. L'ensemble des 140 délégations et bureaux, ainsi que les quinze missions et opérations PSDC disposent désormais de **points de contact sur les droits de l'homme et la démocratie**. Dans 101 pays, des officiers de liaison pour les défenseurs des droits de l'homme ont également été désignés. Des points de contact sur les droits de l'homme sont désormais également en place dans chaque direction géographique gestionnaire afin d'intégrer les droits de l'homme de manière cohérente dans les travaux de l'ensemble du SEAE.

⁹⁵ Le 13 juin 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme (P7_TA(2012)0250).

Le **groupe inter-services** de la Commission **sur les droits de l'homme** a constaté un regain de ses activités en lien avec les travaux portant sur le cadre stratégique et le plan d'action. Il s'est réuni à diverses occasions au cours de l'année 2012, rassemblant le SEAE et les DG de la Commission, et a démontré son importance en menant une action cohérente entre les différents services traitant des questions relatives aux droits de l'homme.

En 2012, la création d'un groupe de **contact de haut niveau sur les droits de l'homme entre le Parlement européen, le SEAE et la Commission** a constitué une innovation. Lui aussi a vu le jour dans le cadre des travaux concernant le cadre stratégique et le plan d'action. À la suite de sa première réunion le 16 avril 2012, il s'est révélé être un forum d'échanges réguliers pertinent entre les membres du Parlement et les hauts fonctionnaires du SEAE sur les questions des droits de l'homme. En conséquence, il a continué de se réunir depuis l'adoption du cadre stratégique et du plan d'action et constitue maintenant un important canal de communication.

Cette année, l'UE s'est engagée davantage dans l'élaboration de partenariats avec la **société civile**. Les organisations de la société civile sont systématiquement consultées sur l'ensemble de la programmation et sont désormais étroitement associées à l'élaboration des politiques, notamment à la définition de lignes directrices sur les droits de l'homme et à l'élaboration d'une approche globale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'action de l'UE dans ce domaine revêt une importance capitale, la marge de manœuvre des ONG s'étant réduite en 2012. Les organisations de la société civile sont de plus en plus confrontées à des restrictions graves et diverses de la liberté d'expression et d'association imposées par les pouvoirs publics qui cherchent à les faire taire et à étouffer leurs actions.

Pour plaider leur cause, l'**IEDDH** (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) a soutenu des défenseurs des droits de l'homme, la société civile et d'autres acteurs dans une centaine de pays en 2012. Pour la période 2014-2020, la Commission a proposé, dans son projet de règlement, de mobiliser 1,6 milliard d'euros pour soutenir leurs efforts, même si les négociations se poursuivent en ce qui concerne le budget exact et son champ d'application.

Dans sa **communication** publiée en octobre et intitulée "**Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures**"⁹⁶, la **Commission** engage fermement l'UE à soutenir davantage les organisations de la société civile dans les pays partenaires de manière à ce qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle en matière de prestation de services sociaux, de transparence, d'appel à la bonne gouvernance et qu'elles contribuent à l'élaboration des politiques. Un exercice de cartographie est actuellement en cours en vue de renforcer les effets des actions de l'UE.

C'est également en octobre qu'a été créé le **Fonds européen pour la démocratie** (FEDEM), conçu pour soutenir les défenseurs de la démocratie qui luttent pour la transition démocratique dans le voisinage européen et au-delà⁹⁷. Il vise à compléter les instruments déjà en place, notamment l'IEDDH. La valeur ajoutée du FEDEM viendra de la rapidité et de la souplesse du soutien qu'il doit apporter aux acteurs qui n'en bénéficient pas encore, qui ne sont pas suffisamment couverts ou qui rencontrent des difficultés à obtenir un soutien via les instruments de l'UE existants, les cas les plus évidents étant les organisations de la société civile, les mouvements et les militants œuvrant en faveur d'un système pluraliste multipartite, quels que soient leur taille ou leur statut formel.

Toutefois, le plus important, c'est ce qui va au-delà des discours et des rapports émanant des institutions: c'est la question de savoir si les politiques et les programmes de l'UE améliorent sur le terrain la situation relative aux droits de l'homme.

Promouvoir le caractère universel des droits de l'homme

Au cours de l'année 2012, l'UE a réaffirmé son attachement à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels. À cette fin, le 14^e **forum** annuel **UE-ONG** sur les droits de l'homme, qui s'est tenu en décembre, a réuni plus de deux cents ardents défenseurs des droits de l'homme, militants et décideurs politiques déterminés à transformer des intérêts communs en action commune. Le forum, auquel des représentants de mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme venus du monde entier ont pris une part active, a examiné le rôle des mécanismes régionaux dans la promotion de l'universalité.

⁹⁶ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0492:FIN:FR:PDF>

⁹⁷ Le 29 mars 2012, le Parlement européen a adopté une recommandation sur les modalités de l'éventuelle création d'un Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) (P7_TA(2012)/0113).

L'UE a continué d'œuvrer, au niveau des Nations unies, à la promotion du caractère universel des droits de l'homme. Elle a encouragé la ratification de traités internationaux essentiels relatifs aux droits de l'homme et a continué d'insister sur le fait que les droits de l'homme, la gouvernance, la démocratie et l'État de droit devaient être intégrés au cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'après-2015.

Il faut être conscient du caractère universel des droits de l'homme pour s'attaquer aux difficultés qui vont au-delà des frontières nationales. 2012 a été marquée par l'apparition de nouvelles crises et l'aggravation de **crises** existantes **dans le domaine des droits de l'homme** partout dans le monde, qu'il s'agisse de la multiplication des lois répressives dans certains pays d'Europe orientale et d'Asie centrale ou de la crise sécuritaire qui perdure au Sahel. Au Mali, la situation s'est considérablement détériorée en 2012, le coup d'État et les activités de groupes extrémistes armés ayant conduit à des violations massives des droits de l'homme. Toute la région a été touchée par des troubles politiques, des actes terroristes, le trafic de drogue et la contrebande d'armes s'étendant au-delà des frontières et menaçant la paix et la sécurité.

Face à la réduction de la marge de manœuvre des défenseurs des droits de l'homme et des ONG et à une inégalité persistante entre les hommes et les femmes, l'UE a déployé toute une série d'instruments pour venir en aide aux populations dans le besoin.

Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures de l'UE

En 2012, l'UE a œuvré en faveur des droits de l'homme dans tous les domaines de son action extérieure, sans exception. Au cours de cette année, l'UE a continué de veiller à ce que des clauses relatives aux droits de l'homme soient insérées dans les grands accords politiques conclus avec des pays industrialisés ou non industrialisés et à ce qu'il y soit fait dûment référence dans les accords de libre-échange. Ce fut le cas cette année encore, même si parvenir à un accord avec le pays partenaire concerné n'a pas été chose facile. Des clauses de ce type ont été insérées en 2012 dans des accords conclus avec l'Iraq, le Vietnam, l'Amérique centrale et les Philippines⁹⁸.

⁹⁸ Le 14 juin 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas d'impunité aux Philippines (P7_TA(2012)0264).

Dans le cadre de la **politique de sécurité et de défense commune**, la mise au point de modules de formation préalable au déploiement sur les droits de l'homme, la protection des enfants et l'égalité entre les hommes et les femmes s'est poursuivie, en coopération avec des instituts de formation des États membres de l'UE et des groupes de la société civile, et devrait être achevée en 2013.

Mise en œuvre des priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme

Tout au long de l'année 2012, l'UE n'a cessé de réaffirmer son opposition à la **peine de mort** et a usé de tous les outils diplomatiques à sa disposition pour plaider en faveur de son abolition partout dans le monde. Les progrès vers l'abolition sont l'une des toutes premières priorités énoncées dans le cadre stratégique et dans le plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie.

Pour commémorer la journée européenne et mondiale contre la peine de mort le 10 octobre, l'UE et le Conseil de l'Europe ont fait une déclaration conjointe réaffirmant leur opposition au recours à la peine capitale dans tous les cas, et leur attachement à son abolition partout dans le monde. Les délégations de l'UE à travers le monde ont commémoré l'évènement en organisant de multiples séminaires, conférences de presse, expositions et manifestations.

L'UE a continué à faire part de son opposition à la peine de mort dans toutes les enceintes appropriées, en particulier aux Nations unies, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe. Par d'importantes actions de lobbying et de sensibilisation, l'UE et ses États membres ont pris une part active à l'alliance interrégionale pour la promotion de la résolution 67/206 de l'Assemblée générale des Nations unies datée du 21 décembre 2012, dans laquelle est une nouvelle fois demandé un moratoire sur le recours à la peine de mort. Par rapport aux résolutions similaires de 2007, 2008 et 2010, celle de 2012 a été adoptée avec un nombre sans précédent de 111 voix pour, 41 voix contre et 34 abstentions.

Les efforts se sont poursuivis en vue de l'élaboration de nouvelles **lignes directrices sur les droits de l'homme** ainsi qu'en ce qui concerne l'approfondissement des lignes directrices existantes. Elles constituent un outil pratique destiné à aider les représentations de l'UE à faire progresser davantage la politique en matière de droits de l'homme sur le terrain. Des travaux ont été entamés concernant les lignes directrices sur la liberté de religion ou de conviction et en vue de transformer en lignes directrices l'ensemble d'instruments concernant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)⁹⁹; les orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont également été révisées. Dans cet esprit, la note d'orientation sur les handicaps et le développement a également fait l'objet d'une mise à jour en 2012.

Les **enfants** ont occupé une des toutes premières places sur la liste des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. De nombreux projets centrés sur l'enfant ont été financés dans plus de cinquante pays grâce au programme "Investir dans les ressources humaines" et à l'IEDDH. Dans ce cadre, l'UE a engagé la mise en œuvre de quinze projets de lutte contre le travail des enfants, pour un montant d'environ 11,1 millions d'euros.

En 2012, l'UE a mené une campagne mondiale de lobbying en vue de promouvoir la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de la convention 182 de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur les pires formes de travail des enfants. Dix-huit ratifications supplémentaires de ces divers instruments ont été obtenues.

⁹⁹ Le 5 juillet 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur les violences faites aux femmes lesbiennes et sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) en Afrique (P7_TA(2012)0299).

Les questions liées à **l'égalité entre les hommes et les femmes**¹⁰⁰ figuraient en bonne place parmi les priorités pour 2012. L'UE a continué de promouvoir activement les droits des femmes grâce aux dialogues sur les droits de l'homme et à des consultations avec ses partenaires. Le deuxième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement a été élaboré et adopté en novembre 2012. Le rapport comporte des exemples concrets d'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les instruments géographiques de l'UE. Toujours sur le thème de l'émancipation, l'UE et douze membres cofondateurs se sont engagés, en septembre 2012, dans l'initiative "Equal Futures Partnership", qui a pour priorité de parvenir à une participation politique des femmes et à leur émancipation économique.

L'UE a continué d'assumer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de son "approche globale" de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE a défendu la cause des femmes, de la paix et de la sécurité dans plus de 70 pays cette année, apportant un soutien se montant à environ 200 millions d'euros en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux, de financements en faveur d'organisations non gouvernementales et de formations pour les organismes publics¹⁰¹.

Dans sa **stratégie en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016**, adoptée en juin 2012, l'UE a choisi une approche axée sur les droits de l'homme et liée à l'égalité entre les sexes. La stratégie s'inscrit dans une approche globale centrée sur la prévention de la traite des êtres humains, la poursuite des auteurs, la protection des victimes et sur des partenariats avec les divers intervenants, notamment la société civile.

¹⁰⁰ La réunion annuelle des conseillers PSDC chargés des questions de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes a eu lieu le 15 juin 2012 à Bruxelles. Les conseillers de la quasi-totalité des missions et opérations ont présenté leur travail et débattu de trois thèmes en particulier: la formation et les ressources, le travail avec la société civile et les questions internes et d'organisation, y compris les relations avec l'état-major. Tous les documents de planification concernant des missions civiles dans le cadre de la PSDC font clairement référence aux questions relatives à l'égalité entre les sexes au niveau des ressources humaines, à la paix et à la sécurité; 50 % des mandats comportent ces mêmes références claires et 60 % des missions rendent compte de ces aspects. 60 % des missions civiles PSDC sont dotées de conseillers ou de points de contact traitant plus particulièrement des aspects de la gestion de crise liés à l'égalité entre les hommes et les femmes.

¹⁰¹ Le Parlement européen a adopté, le 2 février 2012, une résolution sur la situation des femmes en période de guerre (P7_TA(2012)0028).

En ce qui concerne la **liberté d'expression en ligne et hors ligne**¹⁰², l'UE a condamné sans relâche les restrictions pesant sur la liberté d'expression et l'accès à Internet, ainsi que l'arrestation de blogueurs, dans le cadre de ses relations bilatérales avec certains pays tiers (Iran, Syrie, Chine, Égypte, Libye, Vietnam) et dans les enceintes multilatérales. En juin, l'UE a joué un rôle clé pour garantir l'adoption à l'unanimité, par le Conseil des droits de l'homme, de la première résolution visant à protéger la liberté d'expression sur Internet, dont la Suède a été le fer de lance¹⁰³. Par sa stratégie "No Disconnect", l'UE a continué de soutenir de façon permanente les utilisateurs d'Internet, les blogueurs et les cyber-militants soumis à des régimes autoritaires.

Éducation

L'éducation a été l'une des principales questions horizontales abordées lors de la réunion "Gymnich" (Paphos, les 7 et 8 septembre 2012). La HR/VP a fait de l'éducation une question horizontale essentielle qui devrait être comprise dans notre approche globale de la politique étrangère. Il a été souligné que les possibilités qu'offre l'instrument du "soft power" pour transformer les sociétés devraient être au centre de notre politique étrangère. Cela s'applique notamment à la prévention des conflits, aux interventions dans les zones de conflit ainsi qu'aux pays en transition. Les participants se sont inquiétés du faible taux de femmes et de jeunes filles dans le système d'enseignement et ont insisté sur la nécessité d'orienter les ressources vers les infrastructures en matière d'éducation.

Collaboration avec les partenaires bilatéraux

Durant l'année 2012, l'UE a cherché à agir sur le terrain en recourant au dialogue et en adoptant des approches ad hoc.

¹⁰² Le Parlement européen a adopté, le 11 décembre 2012, une résolution sur une stratégie pour la liberté numérique dans la politique étrangère de l'Union (P7_TA(2012)0470).

¹⁰³ A/HRC/20/L.13 La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/G12/147/10/PDF/G1214710.pdf?OpenElement>

Trente **dialogues** et consultations **sur les droits de l'homme** ont été tenus au cours de l'année, à l'occasion desquels les questions préoccupantes ont été soulevées avec les pays partenaires. Parallèlement à ces dialogues, des séminaires avec la société civile ont également eu lieu au Brésil, en Géorgie, en Indonésie et au Mexique. La HR/VP et le SEAE ont fait de nombreuses déclarations en 2012, tout en déployant en coulisse d'importants efforts diplomatiques en de nombreuses occasions.

140 **stratégies par pays en matière de droits de l'homme** ont été reçues de la part des délégations de l'UE et diffusées aux États membres, et les 48 premières stratégies ont été approuvées par le Conseil en novembre. Même s'il faut admettre que le processus de validation s'est avéré laborieux, toutes les stratégies ont été élaborées par les chefs de mission de l'UE et sont en cours de mise en œuvre, les premiers rapports sur la mise en œuvre étant attendus début 2013, d'après l'évaluation de la situation sur le terrain à laquelle ont procédé les délégations de l'UE.

Collaboration avec les institutions multilatérales

Il n'y a pas de meilleure enceinte que les **Nations unies** pour veiller à que les droits de l'homme universels soient reconnus pour ce qu'ils sont: des droits devant s'appliquer à toute femme, tout homme et tout enfant, où qu'ils vivent.

L'UE a maintenu en 2012 le niveau de sa participation aux enceintes des Nations unies consacrées aux droits de l'homme. Les trois sessions du **Conseil des droits de l'homme** qui se sont tenues en 2012 ont été un grand succès pour l'UE¹⁰⁴. L'UE a présenté des résolutions sur la Syrie, le Myanmar/la Birmanie, la République populaire démocratique de Corée (avec le Japon) et la Biélorussie, ainsi que des résolutions thématiques sur la liberté de religion et de conviction et sur les droits de l'enfant (avec le GRULAC, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). Elle en a soutenu beaucoup d'autres avec détermination, notamment des résolutions sur la liberté d'expression, le Sri Lanka, l'Iran, l'Érythrée, la Côte d'Ivoire et la Somalie. L'UE est à l'origine de la création d'un nouveau mandat par pays et d'un rapporteur spécial pour la Biélorussie et elle a apporté son soutien au nouveau rapporteur spécial pour l'Érythrée. Soutenue par les États membres, elle a apporté un appui sans faille aux travaux de la commission d'enquête sur la Syrie et a assuré la nécessaire prorogation de son mandat, tout en l'appelant fermement à rendre des comptes et à prévenir toute impunité. Les droits des femmes figuraient parmi les principales questions thématiques et, en marge de la 20^e session, l'UE a organisé, conjointement avec le Brésil, une manifestation consacrée à la défense de ces droits, qui a réuni de nombreux participants.

¹⁰⁴ Le 16 février 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur la position du Parlement pour la 19^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (P7_TA(2012)0058).

Pendant la 67^e session de l'**Assemblée générale à New York**, toutes les initiatives de l'UE ont été approuvées, bénéficiant d'un large soutien. L'action interrégionale contre la peine de mort a été approuvée, faisant l'objet du plus large soutien jamais rencontré, tant en termes de votes qu'en termes de coparrainage, confirmant ainsi la tendance en faveur de l'abolition observée partout dans le monde. À l'issue de travaux satisfaisants avec le Myanmar/la Birmanie, un consensus a pu être dégagé sur une résolution relative à ce pays, qui prend acte des progrès accomplis tout en recensant les domaines où la situation en matière de droits de l'homme demeure préoccupante pour l'avenir. Le texte de la résolution sur la RPDC a été adopté sans vote et une initiative sur la Syrie, présentée par une large coalition de pays à l'initiative des pays arabes, à laquelle se sont joints quelques États membres de l'UE, a recueilli un soutien record. Une résolution détaillée sur les droits de l'homme en Iran a été présentée avec le soutien de l'UE; les résultats de l'adoption sont satisfaisants. La résolution annuelle des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction présentée par l'UE a une nouvelle fois été adoptée par consensus. Lors de cette session a également été adoptée une résolution sur les droits de l'enfant mettant l'accent sur les enfants autochtones et, pour la première fois, une résolution de l'AGNU demandant qu'il soit mis fin aux pratiques dangereuses des mutilations sexuelles féminines, une initiative africaine énergiquement soutenue par l'UE, ainsi que des textes appelant à cesser toute forme de violence faite aux femmes et à mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires.

Cette année, l'UE a continué de travailler en étroite coopération avec ses **partenaires régionaux** partout dans le monde, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union africaine et la Ligue des États arabes, et a établi un dialogue avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Pour la première fois ont été adoptées des priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2012-2013, en lien avec le programme biennal d'activités du Conseil de l'Europe. L'UE et le Conseil de l'Europe ont mis en œuvre un nombre croissant de programmes conjoints concernant l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme, qui représentent en 2012 quelque 101 millions d'euros (cofinancés à hauteur de 89 % en moyenne par l'UE).

Collaboration au niveau de l'UE

L'année 2012 a été marquée par une intensification de la coopération entre les institutions de l'UE.

Le prix Nobel de la paix a été reçu le 10 décembre, journée des droits de l'homme, par les présidents Van Rompuy, Barroso et Schulz. Il a été décidé que les fonds reçus dans ce cadre seraient utilisés pour financer des projets dans le domaine de l'éducation des enfants touchés par les conflits armés.

Si le prix constitue une belle reconnaissance des réalisations passées, il met aussi l'accent sur la nécessité, pour tous les Européens (les institutions de l'UE, les États membres et les 500 millions de citoyens) de collaborer et de redoubler d'efforts pour promouvoir et défendre les droits de l'homme pas seulement à l'intérieur de nos frontières, mais dans le monde entier.

Démocratie et État de droit

La démocratie et l'État de droit font partie intégrante de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme. En 2012, l'UE a continué de soutenir énergiquement les processus électoraux dans le monde entier en déployant des **missions d'observation électorale** (MOE) et des **missions d'experts électoraux** ainsi qu'en apportant une assistance électorale et un soutien aux observateurs nationaux. Au total, l'UE a déployé treize missions d'observation électorale et missions d'experts électoraux au cours de l'année 2012. Ces missions ont contribué à soutenir la démocratie dans le voisinage de l'UE (MOE en Algérie, équipe d'évaluation électorale en Libye et mission d'experts électoraux en Égypte) et ont été témoins du transfert du pouvoir à l'opposition (MOE et missions d'experts électoraux au Sénégal, mission d'experts électoraux au Mexique) ou de la consolidation de la démocratie dans des États fragiles (MOE au Timor-Oriental et en Sierra Leone).

L'UE a aussi intensifié ses efforts pour garantir un suivi systématique des recommandations de ses missions électorales. Tous les groupes de travail géographiques du Conseil ont participé, et des instructions ont été adressées à l'ensemble des délégations de l'UE. En décembre, dans le cadre de ces efforts, l'UE a déployé une première mission de suivi électoral au Malawi, chargée d'examiner les progrès accomplis dans les réformes électorales ainsi que les effets des recommandations des MOE de l'UE.

Les avancées décisives en faveur de la démocratie et des droits de l'homme réalisées au cours de l'année 2011, notamment dans le voisinage méridional, ont été suivies en 2012 d'un dur réveil et de remises en cause beaucoup moins encourageantes, rappelant qu'il faut plus qu'une élection pour enraciner la démocratie.

Le caractère mouvementé du processus politique en Égypte démontre combien la transition est fragile et le besoin de consolidation encore fort. Le lien entre l'exercice des droits politiques et civils, d'une part, et le fait de bénéficier de droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part, a été mis clairement en évidence, se manifestant dans les systèmes politiques qui sont (ou non) en mesure de tenir leurs engagements concernant le bien-être des citoyens, y compris des femmes et des membres de minorités.

Les groupes de travail de l'UE avec la Tunisie (2011), la Jordanie (2012) et l'Égypte (2012) ont été créés pour apporter à ces pays le soutien politique et économique nécessaire dans le cadre de leur transition démocratique. À cet égard, l'UE a montré qu'elle était disposée à être un vrai partenaire, mais uniquement là où le respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie est assuré.

Au cours de l'année, l'UE a cherché à utiliser tous les instruments à sa disposition, du dialogue politique aux sanctions en passant par la coopération au développement, pour garantir le plein exercice des droits de l'homme et de la démocratie. Dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2009¹⁰⁵, les travaux se sont poursuivis en vue d'élaborer des approches plus cohérentes en matière de soutien à la démocratie. Un rapport conjoint consolidé sur la mise en œuvre de plans d'action destinés à soutenir la démocratie dans neuf pays pilotes a été adopté en octobre. Les enseignements qui en ont été tirés doivent être exploités dans le cadre du lancement de plans d'action dans une deuxième génération de pays au début de 2013.

La démocratie et l'État de droit sont nécessairement liés au **développement**. En 2012, l'UE a réalisé des avancées dans sa politique sur l'avenir de la coopération au développement, le "programme pour le changement"¹⁰⁶, qui insiste sur la nécessité de soutenir une **approche du développement fondée sur les droits de l'homme** et de veiller à ce que les processus de développement soient inclusifs. Les "lignes directrices sur l'appui budgétaire"¹⁰⁷ ont également défini les droits de l'homme, la gouvernance et la démocratie comme des priorités de la politique de coopération au développement de l'UE.

¹⁰⁵ Conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE -Vers une cohérence et une efficacité accrues (doc. [16081/09](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st16/st16081.fr09.pdf))
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st16/st16081.fr09.pdf>

¹⁰⁶ Conclusions du Conseil intitulées "Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement" (3166^e session du Conseil des affaires étrangères, Bruxelles, 14 mai 2012).

¹⁰⁷ Conclusions du Conseil intitulées "La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers"; 3166^e session du Conseil des affaires étrangères, Bruxelles, 14 mai 2012.

Les 22 et 23 novembre 2012, un séminaire destiné aux experts des missions PSDC s'est tenu à Bruxelles sur le thème de l'État de droit. C'était la première fois que la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) organisait un tel évènement autour du thème de l'État de droit. Le séminaire a traité des problèmes rencontrés par la CPCC dans le cadre de ses dix missions en Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient, par lesquelles elle contribue à développer davantage l'État de droit. La CPCC a mis en place un forum permettant des échanges de vues, des discussions et la création d'un réseau d'intervenants et d'experts afin de mener des actions de suivi dans ce domaine¹⁰⁸.

En 2012, l'UE a continué de confirmer et de renforcer son action visant à conforter l'État de droit à travers ses missions PSDC, y compris, en particulier, les missions EULEX Kosovo, EUPOL Afghanistan, EUJUST Lex Iraq et EUPOL COPPS (territoire palestinien occupé).

E. UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE, UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ET DES MOYENS ACCRUS POUR LA GESTION DE CRISES DANS LE CADRE DE LA PSDC

En 2012, trois nouvelles missions civiles ont été lancées: l'EUCAP NESTOR, destinée à soutenir le renforcement des capacités maritimes régionales dans les États de la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien occidental, l'EUAVSEC-South Sudan, destinée à contribuer au renforcement de la sûreté de l'aéroport international de Djouba, et l'EUCAP Sahel Niger, destinée à renforcer les capacités des forces nigériennes de sécurité, notamment pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. En outre, la planification pour une action PSDC au Mali et en Libye était également en cours vers la fin de 2012.

¹⁰⁸ Le séminaire a réuni, pendant deux jours, près de soixante personnes représentant cinq missions différentes (EUJUSTLEX IRAQ, EULEX KOSOVO, EUPOL AFGHANISTAN, EUPOL CONGO, EUPOL COPPS), d'autres institutions de l'UE, les Nations unies, les États membres, des ONG, des centres de formation et des chercheurs.

Le 14 décembre 2012, les chefs d'État ou de gouvernement ont adressé un message fort en faveur de renforcement de la capacité de l'UE à jouer un rôle de pourvoyeur de sécurité, avec l'adoption de conclusions procédurales sur la PSDC dans le cadre de la préparation du débat sur les questions de sécurité et de défense que le Conseil européen devrait tenir en décembre 2013. Dans la perspective de ce débat, le Conseil européen, réaffirmant sa détermination à renforcer la PSDC, qui constitue un élément essentiel de l'approche globale de l'UE, a invité la HR/VP (au travers du SEAE et de l'AED), ainsi que la Commission, à faire rapport, au plus tard en septembre 2013, sur les propositions et actions qu'elles auront prises pour renforcer la PSDC et améliorer la disponibilité des capacités civiles et militaires. À cet égard, le Conseil européen a recensé trois priorités: i) augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC, ii) renforcer le développement des capacités en matière de défense, et iii) renforcer l'industrie européenne de la défense¹⁰⁹.

1. DES MOYENS ACCRUS

1.1. Concepts pour les activités PSDC

L'élaboration de concepts de l'UE reste un exercice opportun et important, la nécessité de développer les capacités de l'UE s'étant renforcée en 2012 ne serait-ce qu'en raison du lancement de trois nouvelles missions. Les concepts sont des instruments essentiels qui, dans différents domaines, fournissent des orientations et servent de documents de référence pour l'action menée dans le cadre de la PSDC. La révision des concepts dépassés et l'élaboration de nouveaux concepts sur la base des enseignements tirés des missions de gestion de crises mises en place par l'UE, ainsi que de l'expérience d'autres acteurs internationaux, contribuent à améliorer et à accélérer la planification de nouvelles missions et opérations. Les enseignements, de leur côté, proviennent essentiellement de la propre expérience de l'UE, et sont validés et mis en œuvre à l'aide de concepts nouveaux ou mis à jour. Parmi les travaux conceptuels les plus importants figurent le lancement de l'examen et de la révision du concept "pour les missions PESD aux frontières dans le cadre de la gestion civile des crises" et l'élaboration d'un "concept pour les opérations de sécurité maritime"¹¹⁰.

¹⁰⁹ Le Parlement européen a adopté le 22 novembre 2012 une résolution sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune (P7_TA(2012)0455). Il a également adopté, le même jour, une résolution sur les clauses de défense mutuelle et de solidarité de l'Union européenne: dimensions politique et opérationnelle (P7_TA(2012)0456).

¹¹⁰ Le Parlement européen a adopté le 10 mai 2012 une résolution sur la piraterie en mer (P7_TA(2012)0203).

1.2. Capacités civiles et militaires

CAPACITÉS CIVILES

En 2012, des mesures importantes ont été prises pour continuer à développer les capacités civiles de la PSDC. Toutefois, dans la mesure où l'UE continue à déployer, dans des environnements souvent hostiles, des missions plus variées et plus complexes, qui exigent un large éventail de compétences, il est nécessaire de poursuivre les efforts déployés.

Faisant suite à une demande que lui a adressée le Conseil en décembre 2011, le SEAE a établi, en s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre des deux objectifs globaux civils, un plan pluriannuel de développement des capacités civiles en vue mettre en place un cadre durable pour le renforcement de ces capacités au titre de la PSDC en tirant parti des différents volets d'activité pour le développement des capacités civiles et de structurer une séquence de rapports et d'orientations politiques.¹¹¹

En septembre 2012 s'est tenu le quatrième séminaire de haut niveau sur les moyens permettant de faciliter le déploiement de personnel civil pour des missions PSDC¹¹², qui s'est attaché principalement à combler les lacunes des missions PSDC dans le domaine de l'État de droit. En 2012, les capacités civiles ont également bénéficié d'une forte visibilité politique à la faveur du débat que les directeurs de la politique de sécurité y ont consacré. Cette pratique se poursuivra en 2013.

Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été réalisés sur la voie de la finalisation de l'environnement logiciel Goalkeeper, qui vise à aider les autorités des États membres à établir leurs listes de personnel civil et à exploiter les possibilités de formation existant en Europe¹¹³, afin de faciliter le déploiement de capacités civiles pour des missions PSDC.

¹¹¹ La demande adressée par le Conseil en décembre 2011 figure dans le document intitulé "PSDC - Conclusions du Conseil" (doc. 1799/11). Sur les travaux menés au titre des deux objectifs globaux civils, voir "rapport final sur l'objectif global civil pour 2008" (doc. 14807/07) et "rapport final sur l'objectif global civil à l'horizon 2010" (doc. 16817/10).

¹¹² Les autres séminaires (juin 2009, juillet 2010, juillet 2011 et septembre 2012) se sont déroulés à Bruxelles et s'adressaient à des représentants à haut niveau de tous les ministères et services nationaux compétents en matière de détachement effectif de personnel auprès de missions PSDC civiles. Les comptes-rendus de ces séminaires figurent dans les documents 12018/09 (séminaire de 2009), 14201/10 (séminaire de 2010), 16109/11 (séminaire de 2011) et 15337/12 (séminaire de 2012). Les progrès réalisés par les États membres en vue de faciliter le déploiement de personnel civil dans le cadre de missions PSDC ont fait l'objet de rapports adressés au Conseil en novembre 2009 et décembre 2010 (il s'agit respectivement des documents 15842/09 et 16989/10). Un troisième rapport devrait être diffusé au début de 2013.

¹¹³ Le rapport d'étape le plus récent sur Goalkeeper figure dans le document 12312/12. Un quatrième rapport devrait être diffusé en avril 2013.

Les travaux se poursuivent dans le cadre du renforcement des liens entre la PSDC et l'espace de liberté, de sécurité et de justice afin de mieux informer la communauté de la sécurité intérieure des besoins en personnel des missions civiles, à travers un certain nombre d'actions associant les États membres, les services européens de sécurité intérieure et les institutions de l'UE.

Par ailleurs, à la fin de 2012, le déploiement rapide des futures missions PSDC a été grandement facilité par la mise en place d'un entrepôt dans le cadre de la PSDC, dont le principal objectif sera de fournir rapidement aux missions les équipements essentiels à leur déploiement et à leur démarrage rapides.

Enfin, à l'automne 2012, les règles de passation de marchés applicables aux missions opérant dans des pays en crise ont été assouplies par la Commission, conformément aux dispositions applicables du règlement financier, ce qui permettra aux missions PSDC de répondre plus facilement à leurs besoins en termes d'équipements et de services.

CAPACITÉS MILITAIRES

Dans les conclusions qu'il a adoptées en novembre, le Conseil a renouvelé son appel en faveur de la préservation et de la poursuite du développement des capacités militaires pour soutenir et renforcer la PSDC, ces capacités étant fondamentales si l'on veut que l'UE puisse jouer un rôle de pourvoyeur de sécurité, dans le cadre d'une approche globale plus vaste. Chypre a organisé plusieurs manifestations sur les capacités militaires, mettant ce sujet au premier plan des discussions à tous les niveaux au cours du deuxième semestre de 2012.

Après la mise à jour, en 2011, du plan de développement des capacités établi par l'AED, une nouvelle révision est prévue en 2014, qui portera à la fois sur le contenu et la structure.

Les résultats obtenus dans le développement des capacités militaires de l'UE mené sous l'égide du Comité militaire de l'Union européenne ont été présentés dans un rapport unique sur l'avancement des travaux consacrés à cette question¹¹⁴. Selon ce rapport, les principaux résultats positifs ont été obtenus dans les domaines suivants: mutualisation et partage (l'accent étant mis sur la formation), la cyberdéfense, la participation de militaires au ciel unique européen, l'élaboration de concepts et le soutien logistique aux opérations PSDC. Les principales lacunes actuelles recensées concernaient le niveau réduit de soutien au mécanisme de réaction rapide maritime ou aérienne de l'UE, le retard dans le développement à court terme d'un réseau étendu destiné aux opérations de l'UE, et les hiatus persistants dans le tableau de roulement des groupements tactiques de l'UE, qui seraient de nature à réduire la capacité de réaction rapide militaire de l'UE.

En ce qui concerne l'examen des lacunes, le Conseil a souligné, dans les conclusions qu'il a adoptées en novembre, que, dans le cadre du développement des capacités militaires, il fallait avant tout s'attacher à combler les lacunes et à répondre aux nouveaux besoins de la PSDC. Il a invité le Comité militaire de l'UE (CMUE) à procéder, en 2013, à un examen des lacunes et des priorités en matière de capacités militaires, à titre de contribution au plan de développement des capacités de l'Agence européenne de défense (AED), qui vise à fournir des indications pour les décisions à prendre au niveau national en ce qui concerne les investissements en matière de défense consacrés au développement des capacités.

Mutualisation et partage

L'action menée par l'UE a continué d'être fondée sur la double approche consistant à mener des projets concertés tout en rendant la coopération européenne en matière de défense plus systématique et plus durable à long terme. À cet égard, le comité directeur de l'AED a adopté le code de conduite volontaire sur la mutualisation et le partage, qui comprend des mesures concrètes visant à intégrer pleinement la coopération dans les processus décisionnels nationaux. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne les projets de mutualisation et de partage soutenus par l'AED. En effet, des mesures importantes ont été prises en 2012, notamment dans les domaines du ravitaillement en vol (signature d'une lettre d'intention sur la mise en œuvre d'une initiative stratégique européenne relative à un avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport), de la formation concernant les hélicoptères (signature d'un arrangement technique portant sur le programme d'exercices pour hélicoptères), de la formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés, des hôpitaux de campagne, de la surveillance maritime, des communications par satellite (cellule d'acquisition) et des autorisations diplomatiques (signature d'un arrangement relatif à un programme concernant les autorisations diplomatiques pour les avions de transport militaires des participants dans leur espace national ou sur leur territoire national).

¹¹⁴ Rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de novembre 2011 à octobre 2012 (doc. 15476/12, en date du 25 octobre 2012).

Dans ses conclusions de novembre, le Conseil s'est félicité des travaux préparatoires menés par la task force de la Commission sur les industries et les marchés de la défense et encouragé la Commission européenne et l'AED à coopérer étroitement avec les États membres pour rendre le marché européen de la défense plus compétitif et plus transparent et pour renforcer l'industrie de la défense européenne, ainsi qu'à favoriser la coopération et les synergies en matière de recherche et technologie dans le domaine des biens à double usage (y compris dans des domaines tels que les drones, la cybersécurité, la sécurité maritime, l'espace ainsi que l'énergie et l'environnement).

1.3. Volet civil et volet militaire de la PSDC: enseignements tirés et meilleures pratiques

Le système permettant de tirer les leçons des volets civil et militaire de la PSDC est en train d'être renforcé. Le 30 novembre, le SEAE a présenté un ensemble de documents intitulés "Lessons learned: improving the product" (Enseignements tirés: améliorer le produit), que les États membres ont accueillis favorablement. Parmi ces documents figurait un projet de concept concernant les enseignements et les meilleures pratiques tirés de la PSDC civile, qui s'attache davantage à ce que les enseignements tirés soient mis en œuvre dans les faits et à ce que l'expérience acquise se traduise par l'élaboration de bonnes pratiques, l'objectif étant de diffuser des exemples positifs.

Toujours dans le cadre de "l'amélioration du produit", il convient de signaler deux rapports communs civilo-militaires: le tout premier rapport annuel commun sur les enseignements et les meilleures pratiques dans le domaine civilo-militaire et un rapport thématique sur les enseignements tirés dans le cadre du soutien des volets civil et militaire de la PSDC à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). La RSS constitue l'un des principaux domaines dans lesquels l'UE agit pour soutenir la paix et la sécurité internationales. Ces rapports, présentés par la direction "Gestion des crises et planification", ont été accueillis favorablement par le COPS. Un rapport a également été présenté sur les enseignements que la PSDC peut tirer du projet "Entraînement des forces de police de l'Union européenne (EUPFT) 2008-2010", qui est financé par la Commission.

Les recommandations issues de ces rapports orienteront les processus de retour d'expériences et d'élaboration de bonnes pratiques concernant l'année 2013.

Une base de données commune sur les enseignements et les bonnes pratiques dans les volets civil et militaire de la PSDC a également été créée en 2012 dans le but de faciliter l'échange d'enseignements, d'expériences et de bonnes pratiques entre spécialistes de la gestion de crises. Cet exercice essentiel fait intervenir tous les acteurs (Conseil, SEAE, services de la Commission). Quant au débat consacré aux enseignements tirés, il a été reporté à 2013; le SEAE et la Commission présenteront alors au Conseil, pour approbation, une feuille de route sur les améliorations factuelles.

1.4. Formation et exercices

Des efforts considérables ont été déployés en 2012, au niveau tant de l'UE que des États membres, pour atteindre les objectifs généraux fixés et améliorer la formation dans le domaine de la PSDC pour toutes les catégories de personnel travaillant sur des questions PSDC ou déployé dans des missions et opérations menées dans ce cadre.

En mai 2012, le SEAE a organisé pour la première fois une réunion entre les chefs des unités de formation et des experts en formation issus de missions et opérations PSDC, d'institutions de l'UE et des principaux organismes de formation dans le domaine de la gestion de crises. Elle a permis à ces trois grands groupes d'intervenants d'établir des contacts, et plus particulièrement d'examiner les meilleures pratiques concernant les activités de formation en cours de mission - y compris en ce qui concerne leur articulation avec la formation préalable au déploiement - et de mieux s'informer au sujet des instruments de soutien à la formation disponibles au niveau de l'UE. Cette réunion, qui a attiré une large participation et a été jugée très utile, aura désormais lieu tous les ans.

Les activités de formation importantes portaient notamment sur des questions telles que la préparation de hauts responsables pouvant être amenés à assurer la direction de missions et opérations PSDC, la planification stratégique des missions et l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités opérationnelles PSDC.

L'organisation, par l'État-major de l'UE, de trois formations sur la planification opérationnelle axées sur des aspects stratégiques, avec des participants venus de toutes les institutions de l'UE, a contribué au développement de l'approche globale. Par ailleurs, le premier cours d'orientation organisé conjointement par l'État-major et le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) s'est déroulé avec succès. Le CESD a également coopéré étroitement avec le Collège européen de police (CEPOL) et avec la Commission dans le cadre de son projet intitulé "nouvelle initiative européenne pour la formation à la gestion civile des crises", qui organise notamment des formations préalables au déploiement pour plusieurs missions civiles PSDC.

Le SEAE et la Commission ont élaboré en 2012 une proposition visant à renforcer le CESD et à le relier plus étroitement au SEAE, proposition qui est actuellement examinée par les instances compétentes.

Tenant compte de la donne créée par l'après-Lisbonne, le SEAE a mené, pour la première fois, un exercice de gestion de crise appelé "Multi Layer 2012", qui, dans un scénario où la PSDC réagit à une crise fictive, a fait intervenir l'ensemble des trois niveaux de décision¹¹⁵. La mise à l'essai d'éléments des nouvelles procédures de gestion de crise proposées et du système de réaction en cas de crise mis en place par le SEAE a apporté une valeur ajoutée supplémentaire. Les enseignements tirés de cet exercice serviront à l'examen et à la révision de la politique et du concept applicables aux exercices de l'UE, processus qui devra être achevé en 2013.

2. UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE

2.1 Coopération avec les partenaires dans le cadre de la gestion de crises

PAYS PARTENAIRES

Les efforts se sont intensifiés pour poursuivre un dialogue et une coopération approfondis avec les pays tiers, y compris les partenaires stratégiques, ainsi que pour nouer des relations avec de nouveaux partenaires. Les États membres ont approuvé une série de recommandations destinées à améliorer et approfondir la coopération menée avec les partenaires dans le domaine de la PSDC, recommandations qui devront faire l'objet d'un suivi. L'UE a poursuivi son dialogue avec les pays européens membres de l'OTAN qui ne font pas partie de l'Union européenne, d'autres pays qui sont candidats à l'adhésion à l'UE, et plusieurs autres partenaires importants, dont les États-Unis, le Canada, la Chine, le Japon, la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'avec les voisins orientaux et méridionaux de l'UE.

En 2012, quatorze pays (Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Canada, Chili, Croatie, États-Unis, Islande, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine) ont participé à neuf des missions et opérations PSDC (EUFOR ALTHEA, EUJUST LEX Iraq, EULEX Kosovo, MPUE en Bosnie-Herzégovine (dont le mandat s'est achevé le 30 juin 2012), EUPOL COPPS, EUPOL Afghanistan, EUNAVFOR ATALANTA, EUTM Somalia, EUSEC RD Congo). La coopération fructueuse établie avec plusieurs autres partenaires dans le cadre de la lutte contre la piraterie s'est poursuivie.

¹¹⁵ Les trois niveaux de décision ayant participé à l'exercice ont été les suivants: le niveau stratégique politique, le niveau stratégique militaire et le niveau opérationnel.

Toujours en 2012, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Nouvelle-Zélande et la République de Moldavie ont conclu avec l'UE des accords établissant un cadre pour leur participation aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accords-cadres de participation"). Des négociations relatives à la conclusion de tels accords ont été lancées avec la Géorgie et la République de Corée.

2.2. Organisations internationales

UE-OTAN

En 2012, la coopération étroite menée entre l'UE et l'OTAN dans le cadre des arrangements "Berlin plus" pour l'opération PSDC EUFOR Althea, en Bosnie-Herzégovine, s'est poursuivie de manière harmonieuse et efficace.

Lorsqu'il est apparu que la planification sur le Mali pourrait donner lieu au lancement d'une nouvelle opération militaire de l'UE, une transparence totale a été assurée, tant sur le plan bilatéral que dans les configurations retenues, à l'égard des membres européens de l'Alliance qui ne font pas partie de l'Union européenne.

Le SEAE a participé en qualité d'observateur à l'exercice de gestion de crise CMX 12, mené par l'OTAN.

Conformément au mandat donné par le Conseil européen de septembre 2010, la mise en œuvre des propositions concrètes transmises au Secrétaire général de l'OTAN en 2011 s'est poursuivie en 2012:

- les contacts entre les services des deux organisations s'étendent désormais à plusieurs domaines de la gestion de crises. La mise en place de nouvelles configurations prévoyant des réunions à haut niveau entre ces services a contribué à renforcer la transparence et la complémentarité sur des questions d'intérêt commun, surtout dans les domaines où l'UE et l'Alliance agissent en parallèle;
- des services de l'UE ont organisé, à l'intention de groupes de travail de l'OTAN, des réunions d'information portant sur des questions telles que la cyberdéfense ou la lutte contre la criminalité, puis les services de l'OTAN ont fait de même à l'intention de groupes de l'UE, ce qui a permis aux parties de procéder à des échanges de vues, dont les pays se sont félicités, tant au sein tant de l'UE que de l'OTAN;
- par ailleurs, en ce qui concerne les capacités de défense, la coopération fructueuse que les services de l'UE et de l'Alliance ont nouée sur la mutualisation et le partage et les projets relatifs à la défense intelligence s'est poursuivie, l'objectif étant d'assurer la cohérence et le renforcement mutuel et d'éviter les doubles emplois.

Le 3 juillet 2012, le COPS a approuvé le "plan d'action visant à renforcer la contribution apportée par l'UE dans le cadre de la PSDC aux opérations de maintien de la paix des Nations unies", et à l'automne 2012, l'UE a commencé à le mettre en œuvre. Lors de la première phase, l'accent a été mis sur les actions qui constituent une priorité absolue pour les Nations unies et l'Union européenne et qui doivent être mises en œuvre dans un délai relativement court.

Le Comité directeur ONU-UE a tenu sa douzième réunion à Bruxelles le 2 février 2012. Il s'agissait de la première réunion du Comité directeur depuis la création du SEAE, qui était également la première après une pause de deux ans. Les participants ont passé en revue des crises en Afrique (Soudan du Sud, RDC et Somalie) et ont également examiné de nouveaux arrangements pour le fonctionnement du Comité directeur et des capacités civiles. Une autre réunion s'est tenue à New York le 26 novembre et a porté une nouvelle fois sur l'évolution de la situation en Afrique: Mali, Somalie et RDC. Les questions de la planification et des droits de l'homme dans le cadre du maintien de la paix et de la gestion de crises ont été également abordées.

La HR/VP et le Secrétaire général de l'OMI (Organisation maritime internationale) ont signé en mai 2012 une déclaration commune sur un partenariat visant à lutter contre la piraterie maritime et les vols à main armée dans la région de l'océan Indien occidental.

Par ailleurs, un groupe de coordination pour le renforcement des capacités a été créé dans le cadre du Groupe de contact international sur la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie, qui réunit les principales organisations chargées de mettre en œuvre la vaste majorité des activités de renforcement des capacités dans la région de l'océan Indien occidental. Son travail est facilité par une base de données internationale largement accessible, qui énumère toutes les activités de renforcement des capacités menées dans la région.

2.3. Centre satellitaire de l'UE (CSUE)

La tendance au renforcement du rôle que joue le Centre satellitaire de l'UE (CSUE) dans le domaine de la PSDC s'est poursuivie en 2012. En fournissant une analyse de l'imagerie satellitaire de pays et zones en conflit, il soutient le processus de prise de décision en vue du lancement et de la conduite de missions et d'opérations PSDC. L'analyse de l'imagerie satellitaire concernant la situation en Syrie a contribué à l'élaboration de la position de l'UE. La surveillance exercée en vue de détecter une éventuelle prolifération d'armes de destruction massive et la mise en place de capacités en matière de missiles a appuyé les négociations politiques avec l'Iran.

Les crises qui sévissent actuellement en Afrique du Nord et au Proche-Orient ont entraîné un accroissement des tâches confiées au Centre satellitaire. Au total, il a travaillé sur 84 nouvelles tâches, qui ont donné lieu à plus de 800¹¹⁶ produits. Le SEAE et les États membres de l'UE bénéficient également de cet appui.

En 2012, le Centre satellitaire a démontré sa capacité à soutenir en temps quasi réel une opération sur le terrain menée par les Nations unies en Syrie, la MISNUS (mission de supervision des Nations unies en Syrie). Le suivi de la crise syrienne a représenté la charge de travail la plus importante du centre et a donné lieu à plus de 300 produits. Au cours de cette période, le Centre a travaillé en mode "crise" (horaires de travail élargis, travail en continu, ouverture durant les week-ends).

Les capacités du CSUE sont de plus en plus reconnues et le nombre de demandes émanant d'organisations internationales (Nations unies, Union africaine, OTAN) ne cesse de croître. Le CSUE apporte une capacité tout à fait particulière à l'UE en tant que pourvoyeur de sécurité, qui est susceptible de soutenir en temps voulu des missions ou des opérations menées par les partenaires de l'UE.

¹¹⁶ Contre près de 600 produits en 2011.

Le 14 septembre 2012, la HR/VP a présenté au Conseil le rapport sur le fonctionnement du Centre satellitaire de l'Union européenne. Elle y a souligné que le centre a clairement démontré la validité et la qualité de son travail, tout en constatant que les crises survenues récemment ont mis à rude épreuve ses capacités opérationnelles, notamment sur le plan des ressources (à la fois humaines et financières).

3. UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE

Synergies civilo-militaires

La promotion de synergies dans le cadre du développement des capacités civiles et militaires entre les États membres a pour but de constituer une capacité opérationnelle de l'UE plus large en matière de prévention des conflits et de gestion des crises. Ces travaux comprennent toute une série d'actions devant permettre, entre autres, de faciliter le double usage des capacités civiles ou militaires, d'élaborer de nouveaux modules de formation pour le personnel qui se déploie sur le théâtre d'opérations, de mettre en place des synergies en matière de soutien logistique, de créer une meilleure interopérabilité entre éléments civils et militaires, d'effectuer un meilleur partage des outils et une meilleure synthèse des enseignements tirés des opérations, ainsi que de rendre compte de manière plus cohérente du développement des capacités.

En juillet 2012, un rapport présentant les résultats de ces programmes de travail a été soumis au Comité politique et de sécurité pour examen¹¹⁷. Les travaux sont en cours en vue de classer les actions par ordre de priorité et d'améliorer l'efficacité du processus.

¹¹⁷ "Promoting Synergies between the EU Civil and Military Capability Development - Progress report on the outcomes of the work plan until the end of first semester 2012" (doc 12586/12, 16 juillet 2012).

PARTIE II: RAPPORT PESC 2012 DANS UNE PERSPECTIVE D'AVENIR

Le soutien d'un changement démocratique à long terme dans le voisinage méridional restera un objectif clé pour l'action extérieure de l'UE, sur la base de la mise en œuvre du partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée approuvé en 2011, et de l'approche consistant à "donner plus pour recevoir plus" ("more for more") qui a été intégrée dans la politique européenne de voisinage. L'approche dite des task forces qui regroupe l'UE, les gouvernements de la région, les institutions financières internationales et un large éventail d'acteurs non-étatiques locaux et de représentants du secteur privé sera développée. Toute transition est un processus complexe. L'UE devrait maintenir et, le cas échéant, renforcer son rôle dans ce processus, notamment dans les moments critiques et sur le long terme.

L'évolution préoccupante récente, en particulier en Égypte, met en évidence les défis que va devoir relever cette région, ce qui nécessite une attention considérable. Les transitions en cours en Tunisie et en Libye nécessiteront aussi la poursuite de l'action menée. Dans son soutien à la transition, l'UE devra suivre une approche différenciée et prendre en considération les besoins objectifs des partenaires, les traditions et les valeurs culturelles locales, mais elle devra également s'attacher fermement à promouvoir ses valeurs fondamentales, telles que la démocratie, les droits de l'homme et l'inclusion.

La Syrie demeure un défi de grande ampleur pour le proche avenir. L'UE est prête à poursuivre son action, en collaborant étroitement avec ses partenaires internationaux, en particulier la Ligue des États arabes et les Nations unies, pour trouver les moyens de contribuer au lancement d'un processus politique permettant de mettre fin à cette crise, et elle est déterminée à continuer d'apporter une aide aux victimes de la crise humanitaire et aux pays voisins de la Syrie.

La nécessité de faire avancer le processus de paix au Proche-Orient conserve son caractère d'urgence, notamment face à la difficulté grandissante de sauvegarder la solution des deux États et à la radicalisation croissante à laquelle on assiste dans la région, après les changements qui ont fait suite au printemps arabe en 2011. En tant que membre du Quatuor chargé du processus de paix au Proche-Orient, l'UE continuera à préconiser activement la mise en place des conditions préalables à la reprise des négociations par les parties, dans le but de parvenir à un règlement durable fondé sur deux États vivant ensemble dans la paix et la sécurité. Il est utile d'examiner avec les partenaires les possibilités de mettre en œuvre l'initiative de paix arabe. Les contacts régionaux revêtiront une importance toute particulière. La fin de l'escalade des tensions en septembre 2012 a démontré le rôle constructif que l'Égypte peut jouer pour désamorcer des situations régionales explosives. Le dialogue avec Le Caire doit être maintenu à un niveau intensif à cette fin.

Le maintien de l'engagement de l'UE dans le voisinage oriental restera crucial, y compris dans le cadre du partenariat oriental. L'évènement clé de 2013 sera le sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius en novembre. L'UE suivra les progrès réalisés par l'Ukraine sur la voie du respect des conditions fixées par le Conseil des affaires étrangères en décembre 2012 en vue de la signature de l'accord d'association et de création d'une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine, et de son entrée en vigueur, avec la possibilité de l'application provisoire de certaines parties de l'accord. L'UE s'efforcera en outre d'encourager un processus d'association politique et d'intégration économique avec les pays les plus avancés d'Europe orientale et pourrait, notamment, parapher des accords d'association et de création d'une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie d'ici le sommet de Vilnius. En ce qui concerne les conflits de longue durée, l'UE travaillera en étroite coopération avec la présidence ukrainienne de l'OSCE afin d'avancer sur la voie d'un règlement durable du conflit en Transnistrie, et dans le cadre des pourparlers de Genève sur les conflits en Géorgie ainsi que dans le cadre des efforts de règlement du conflit du Haut-Karabagh.

Une attention continuera d'être portée à la cohérence à assurer entre le volet multilatéral du Partenariat oriental et les initiatives de coopération régionale (telles que la Synergie de la mer Noire).

Les Balkans occidentaux resteront une priorité, en particulier la mise en œuvre de l'accord entre la Serbie et le Kosovo conclu par l'entremise de la Haute Représentante et auquel l'UE a consacré des efforts et des ressources considérables. Il s'agit là d'un pas déterminant vers l'objectif d'une normalisation des relations entre les deux parties, condition préalable de leur progression respective sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. La prochaine étape à cet égard est l'ouverture des négociations d'adhésion pour la Serbie, et les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Le rôle central que l'UE continue de jouer pour l'avenir des relations entre la Serbie et le Kosovo demeure à la fois essentiel et profitable, en raison de la perspective européenne des Balkans occidentaux et de l'effet de levier unique que génère l'UE en la matière.

L'adhésion de la Croatie va par ailleurs approfondir les relations de l'UE avec cette région et ouvrir des possibilités nouvelles dans les rapports avec d'autres membres de l'ancienne Yougoslavie. On ne peut qu'espérer que l'entrée récente de la Croatie dans l'UE ainsi que la progression de la Serbie auront notamment pour effet d'encourager la Bosnie-Herzégovine à avancer réellement sur la voie de sa propre adhésion à l'Union.

Au chapitre des menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité régionale et mondiale, l'Iran restera en tête des priorités car ses activités nucléaires continuent à se développer et les préoccupations internationales demeurent par conséquent très vives. Il est urgent de progresser sur la voie d'une solution négociée à la question du nucléaire iranien. La Haute Représentante, avec les E3 + 3, continue à déployer des efforts diplomatiques intensifs en vue d'inciter l'Iran à engager un processus de pourparlers de fond qui rétablisse la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Conformément à la double approche d'action diplomatique et de pressions, les sanctions de l'UE resteront en place jusqu'à ce que l'Iran crée les conditions permettant de mettre un terme à ces sanctions en se conformant à toutes ses obligations internationales, y compris la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Les ambitions nucléaires et la posture belliqueuse de la Corée du Nord vont demeurer une des menaces principales pesant sur la sécurité en Extrême-Orient, en particulier pour les principaux partenaires régionaux, la République de Corée et le Japon. L'UE restera à la tête des efforts déployés pour réduire la tension dans la région et soutiendra activement le CSNU dans les pressions qu'il exerce sur la Corée du Nord afin qu'elle mette fin à ses activités belliqueuses et respecte ses obligations internationales, tout en poursuivant sa politique consistant à maintenir le contact avec la RPDC mais en adoptant un point de vue critique et en appliquant des mesures restrictives.

Les partenariats resteront une pierre angulaire de l'action extérieure de l'UE qui s'appuiera à cet égard sur la priorité accordée aux partenaires stratégiques par la Haute Représentante au début de son mandat. Les États qui partagent les positions de l'UE, en particulier les États-Unis, mais aussi d'autres pays comme le Canada, resteront des partenaires essentiels pour atteindre les objectifs clés de l'UE sur la scène internationale. À titre d'exemple, la coopération s'est particulièrement développée avec les États-Unis en ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran, et les Balkans occidentaux. Avec la deuxième administration Obama, l'excellente relation de travail mise en place entre la Haute Représentante et le Secrétaire d'État, John Kerry, permettra d'approfondir encore cette coopération. Les relations entre l'UE et les États-Unis seront également renforcées par l'ouverture des négociations sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dont la portée dépasse largement les aspects économiques.

Avec la Russie, nous allons développer encore nos relations bilatérales. Un certain nombre de questions en suspens sont en cours d'examen, mais l'orientation générale est claire et nous devons nous attacher à continuer d'éliminer les obstacles qui demeurent dans les domaines du commerce, de l'énergie et des visas, entre autres. Les efforts se poursuivront également afin d'élargir le champ de la coopération en matière de politique étrangère, notamment dans le voisinage commun et en ce qui concerne les conflits de longue durée.

Il sera essentiel de nouer le dialogue avec le nouveau gouvernement chinois, sur la base de la coopération et du dialogue déjà en place sur les questions de sécurité, y compris en ce qui concerne la lutte contre les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Les récents tirs de missiles et essais nucléaires de la Corée du Nord pèseront d'un poids supplémentaire sur les relations avec la Chine, de même que sur le partenariat stratégique de l'UE avec la République de Corée.

L'UE cherchera aussi à intensifier les dialogues périodiques et informels en matière de politique étrangère et de sécurité qu'elle entretient avec d'autres partenaires de première importance (tels que l'Égypte, le Pakistan, l'Indonésie, le Maroc), afin de développer une coopération concrète et d'élaborer des approches mutuellement acceptables face aux enjeux internationaux.

Pour relever les défis, l'UE dispose d'une variété unique de politiques et d'outils de relations extérieures dans les domaines suivants: diplomatie, sécurité, défense, finances, commerce, développement et humanitaire. C'est probablement la force principale de l'UE en tant qu'acteur dans le domaine des relations extérieures. Le SEAE et la Commission continueront à promouvoir une approche globale des relations extérieures, en coopération étroite avec les États membres et le Parlement européen. Dans le cadre de ces travaux, la Haute Représentante et la Commission présenteront une proposition sur le renforcement d'une approche globale des situations de gestion de crise et à tous les stades du cycle d'un conflit - de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, de la réaction aux crises et de la gestion des crises à la réhabilitation après les conflits, à la consolidation de la paix et aux efforts de développement à long terme.

Le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Mali occupera une place importante au sein de l'action globale de l'UE dans la région du Sahel. La mission de formation de l'UE au Mali contribuera à améliorer la capacité militaire des forces armées maliennes afin de permettre, sous le contrôle des autorités civiles, le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays. Parallèlement, l'UE continuera à travailler avec les acteurs internationaux, y compris la CEDEAO, afin d'apporter un soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de fournir d'éventuelles mesures de stabilisation supplémentaires. L'insécurité et le terrorisme au Nigeria feront également l'objet d'une coopération accrue avec le gouvernement. Les actes de piraterie et la criminalité organisée, y compris le trafic de drogue et les autres trafics, feront l'objet d'un programme de soutien de l'UE en faveur d'une nouvelle stratégie de l'Afrique occidentale et centrale pour le golfe de Guinée qui doit être mise au point par les chefs d'État régionaux dans le courant de 2013. L'UE suivra également avec attention et soutiendra la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition politique en Guinée-Bissau.

La HR et le SEAE resteront engagés de manière importante dans la Corne de l'Afrique. Conformément au cadre stratégique de novembre 2011, l'UE continuera à apporter son soutien en vue d'atténuer l'insécurité de la région et de s'attaquer aux causes de l'instabilité qui y règne. L'UE restera déterminée à accompagner les évolutions positives en Somalie. Les missions et opérations en cours dans le cadre de la PSDC (EUNAVFOR ATALANTA, EUTM Somalia, EUCAP NESTOR, EUAVSEC) et le soutien de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) restent un élément important dans ce domaine. L'UE continuera à soutenir les efforts mis en œuvre pour instaurer la démocratie, la sécurité et la prospérité au Kenya, où se sont tenues des élections parlementaires en mars 2013. Elle suivra également avec une attention particulière l'évolution de la politique intérieure et extérieure de l'Éthiopie. L'UE maintiendra ses efforts sur le Soudan et le Soudan du Sud, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des accords et l'avancement des questions en suspens, et notamment Abyei et les frontières.

L'UE encouragera une approche stratégique des problèmes récurrents dans la région des Grands Lacs et participera à la recherche d'une solution durable aux problèmes de sécurité qui se posent dans l'est de la République démocratique du Congo. Un cadre stratégique pour la région des Grands Lacs sera ainsi mis sur pied dans le but de soutenir une approche cohérente de l'UE face aux causes profondes multiples de la crise (aux niveaux de la région, de la RDC, et au niveau local/de l'est de la RDC). Des efforts seront déployés pour préserver les acquis des missions EUPOL et EUSEC qui se termineront en septembre 2014. La collaboration avec les partenaires africains et internationaux à l'appui des initiatives des Nations unies destinées à stabiliser durablement l'est de la RDC se poursuivra également. En ce qui concerne la République centrafricaine, l'UE continuera de soutenir le processus de transition et le rétablissement de l'État de droit et de la sécurité.

Les missions et opérations resteront au centre des activités de la PSDC. Plus de 5000 personnes ont été déployées aux fins de missions ou d'opérations menées dans le cadre de la PSDC au début de l'année, auxquelles il faut ajouter le lancement en 2013 d'EUTM Mali et d'EUBAM Libya.

En décembre 2013, le Conseil européen examinera la PSDC sur la base des demandes formulées en décembre 2012. Le Conseil européen a retenu les trois thèmes suivants: augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC; renforcer le développement des capacités en matière de défense et renforcer l'industrie européenne de la défense. Les travaux préparatoires seront probablement le sujet principal des différentes réunions ministérielles tout au long de l'année.

La mobilisation des partenaires se poursuivra, à la fois par la promotion active de leur participation aux missions et opérations PSDC, aux dialogues réguliers sur la sécurité et la défense, et par l'organisation de séminaires conjoints avec les partenaires stratégiques, selon les recommandations pertinentes du COPS. Ces discussions sont également des occasions de réflexion et d'orientation stratégique en ce qui concerne le rôle de l'UE en tant qu'acteur à l'échelle mondiale.

L'importance croissante de l'Asie ces dernières années s'accompagne d'une interdépendance croissante entre l'Europe et l'Asie. Sur la base des relations d'une intensité considérable qui se sont développées en 2012, y compris de nombreuses visites de haut niveau, l'UE s'emploiera à maintenir cette dynamique positive en 2013. L'UE continuera à favoriser l'approfondissement des relations avec les organisations régionales asiatiques, y compris l'ASEAN, et à consolider et étendre sa coopération avec la Chine, l'Inde, le Japon et la Corée du Sud. L'UE s'emploiera à définir et à communiquer ses positions sur les défis majeurs en matière de sécurité dans la région. Dans ce contexte, la définition de la politique de l'UE à l'égard de la mer de Chine méridionale revêt une importance particulière. En ce qui concerne les institutions, tout sera mis en œuvre pour maintenir le rythme des négociations en cours sur les différents accords avec les pays de la région.

En Asie du Sud-est, une attention particulière sera accordée au Myanmar / à la Birmanie, qui a engagé un processus de démocratisation. En 2013, la délégation de l'UE sera également élevée au rang d'ambassade. La question des conflits interethniques au Myanmar / en Birmanie continuera de retenir l'attention.

En Asie du Sud, l'Afghanistan reste un défi majeur et l'UE est déterminée à apporter un soutien à long terme à ce pays, également dans le contexte de la transition de 2014. La mission EUPOL a été prolongée jusqu'à la fin de 2014 pour soutenir les services de police afghans. La préparation de la transition en Afghanistan donne également un nouvel élan aux relations avec les pays d'Asie centrale.

Le Pakistan reste un facteur clé dans la région. La mise en œuvre du plan sur cinq ans destiné à renforcer les relations entre l'UE et le Pakistan, approuvé début 2012, se poursuivra. Une attention particulière sera accordée aux élections parlementaires qui devraient avoir lieu au premier semestre 2013, y compris dans le cadre de missions d'observation électorale. L'UE s'attachera à entretenir des contacts étroits et continus avec le nouveau gouvernement pakistanais.

Le sommet de l'UE et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) qui s'est tenu à Santiago en janvier 2013 a été l'occasion de réaffirmer clairement l'engagement politique de l'UE en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes, sur la base d'un partenariat d'égal à égal. Le réexamen du plan d'action (2013-2015) décidé à Santiago, y compris l'inclusion de deux nouveaux chapitres sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur les investissements, contribueront à étendre le champ de la coopération bi-régionale. L'UE tirera tout le parti possible des potentialités de ses cadres contractuels avec la plupart des partenaires ou sous-régions clés d'Amérique latine (application provisoire prévue du chapitre sur le commerce de l'accord d'association UE-Amérique centrale et de l'accord de libre-échange avec le Pérou et la Colombie), non seulement dans le domaine économique mais aussi pour renforcer la coopération face aux enjeux internationaux que représentent la sécurité, la lutte contre la criminalité organisée, le changement climatique, par exemple), en particulier dans les enceintes internationales où le rôle des pays d'Amérique latine va croissant et où les positions de l'UE et de ces pays, dans la plupart des cas, convergent. L'approfondissement de nos relations avec des partenaires stratégiques comme le Mexique et le Brésil constituera encore un objectif clé, de même que le renforcement de nos liens avec des pays désireux de développer leurs relations avec l'UE, comme le Chili et la Colombie, et de nouvelles initiatives dynamiques d'intégration régionale.

L'action extérieure de l'UE est guidée par les solides valeurs fondamentales de l'UE, fondées sur les principes des droits de l'homme, sur l'État de droit et la bonne gouvernance. La mise en œuvre de la stratégie des droits de l'homme de l'UE sera un élément clé intégré dans les relations extérieures de l'UE. Le rôle du représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme sera déterminant à cet égard.

Dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, les principales priorités seront d'obtenir des progrès tangibles vers un consensus international sur un nouveau code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui viendrait soutenir l'action de l'UE en faveur de l'entrée en vigueur et de l'application effective du traité sur le commerce des armes (TCA), et appuyer la tenue de réunions au niveau des hauts fonctionnaires entre l'UE et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi qu'un rôle accru de l'UE auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Parallèlement, l'UE travaillera à l'adoption d'un certain nombre de décisions du Conseil afin de garantir le soutien financier de l'UE à des projets prioritaires, notamment le Fonds pour la sécurité nucléaire et la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, la sécurité et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre en Libye et la région au sens large, la promotion du traité sur le commerce des armes (TCA), le consortium de l'UE chargé de la non-prolifération. Des efforts accrus assureront un rôle actif de l'UE à la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'AIEA, ainsi que dans le cadre du cycle actuel d'examen du traité sur la non-prolifération (TNP).

Les efforts actuels visant à fournir une expertise stratégique et opérationnelle en matière de prévention des conflits, de médiation ou de consolidation de la paix seront systématisés et consolidés, et la capacité, au sein du SEAE, à traiter les questions liées aux conflits ou à la fragilité (information, sensibilisation, formation, connaissance) sera renforcée et davantage intégrée - en particulier par un soutien en matière d'analyse des conflits, d'alerte précoce et de médiation. L'organisation de la conférence intitulée "L'UE pacificatrice" en mai 2013 a contribué à la réalisation de ces objectifs. Les partenariats avec des acteurs clés (y compris la société civile et les organisations internationales et régionales concernées) seront renforcés. L'instrument de stabilité continuera à contribuer à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et aux efforts de médiation.

La plus grande part de l'effort global constant déployé par l'UE pour lutter contre le terrorisme consistera à s'attaquer, par des stratégies régionales intégrées et par le dialogue avec les partenaires stratégiques, aux conditions qui favorisent son expansion, à savoir toute une série de phénomènes qui comprennent l'exclusion sociale, économique et politique, les conflits et le défaut de bonne gouvernance. Au niveau multilatéral, l'UE s'attachera à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle œuvrera en outre en faveur d'une approche coordonnée de lutte contre le terrorisme au sein de l'ensemble du système des Nations unies, et tirera parti de toutes les possibilités offertes par d'autres cadres multilatéraux tels que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le Groupe de Lyon. Dans l'avenir proche, les efforts dans ce domaine porteront essentiellement sur l'Asie du Sud (notamment l'Afghanistan et le Pakistan), la région au sens large de la Corne de l'Afrique (c'est-à-dire y compris le Yémen) et la région au sens large du Sahel (y compris l'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement le Nigeria). En fonction de l'évolution de la menace pesant sur l'UE, il pourrait devenir nécessaire de soutenir davantage la lutte contre le terrorisme et de prêter une attention accrue aux menaces émergentes, quelle qu'en soit l'origine.

L'UE recourt de plus en plus, à titre d'instrument de politique étrangère, à des mesures restrictives. Des régimes ciblés et juridiquement solides de mesures restrictives répondant à des objectifs politiques clairs continuent de constituer des instruments crédibles pour promouvoir les valeurs que défend l'UE. L'UE examinera périodiquement sa politique de mesures restrictives.

Enfin, et ce n'est pas là le moins important, le SEAE continuera de renforcer son action concernant certains des défis principaux de notre époque au niveau mondial, tels que la sécurité énergétique et en matière climatique, et la diplomatie de l'eau. En collaboration avec la Commission, les États membres et le Parlement européen, le SEAE continuera de s'efforcer de mettre en place une approche globale de ces problèmes. Sur un plan concret, il s'agira de "sensibiliser" la politique étrangère de l'UE aux questions énergétiques en intégrant davantage ces questions dans les dialogues politiques et en faisant participer pleinement les délégations de l'UE à la diplomatie en la matière; dans le domaine du changement climatique les travaux vont s'intensifier, principalement en vue de l'accord mondial qui devra intervenir en 2015 et également pour tenir compte plus systématiquement du lien entre changement climatique, raréfaction des ressources naturelles et sécurité internationale, par la diplomatie préventive et par des mesures de coopération ciblées. Enfin, l'eau est de plus en plus un enjeu majeur pour la sécurité internationale et, en 2013, l'UE se donne pour objectif de parachever son exercice de cartographie de la sécurité de l'approvisionnement en eau, première étape de l'élaboration d'une diplomatie de l'eau plus globale de l'UE et d'une action plus anticipatoire dans les problèmes transfrontières liés à l'eau dans le monde.

ANNEXE I: Budget PESC 2012**19.030101 EUMM Georgia**

2012/503/PESC EUMM Georgia	20,900,000
sous-total:	20 900,000

19.030102 EULEX Kosovo

2012/291/PESC EULEX Kosovo	111 000 000
sous-total:	111 000 000

19.030103 EUPOL Afghanistan

2012/391/PESC EUPOL Afghanistan	56 870 000
sous-total:	56 870 000

19.030104 Autres mesures et opérations de gestion de crise

2012/389/EUCAP NESTOR	21 213 310
2012/312/CFSP EUAVSEC South Sudan	12 500 000
<i>1.1.1. 2012/324/CFSP EUPOL COPPS</i>	<i>8 633 550</i>
2012/372/CFSP EUJUST LEX IRAQ	27 150 000
2012/332/CFSP EUBAM Rafah	980 000
2012/392/CFSP EUCAP Sahel Niger	8 700 000
2012/514/CFSP EUPOL DR Congo	6 750 000
2012/515/CFSP EUSEC DR Congo	11 000 000
2012/698/CFSP CSDP warehouse	4 312 234
sous-total:	101 239 094

19.0302 Non-prolifération et désarmement (4)

2012/121/PESC Activités visant à promouvoir le dialogue et la coopération UE-Chine-Afrique concernant la maîtrise des armes conventionnelles	830 000
2012/166/PESC Soutien des activités de la stratégie OIAC - UE contre la prolifération des armes de destruction massive	2 140 000
2012/281/PESC Code de conduite international sur les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique	1 490 000
2012/421/PESC Soutien de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT)	1 700 000
2012/662/PESC OSCE - Armes légères et de petit calibre	890 000
2012/662/PESC OSCE - Armes légères et de petit calibre	790 000
2012/422/PESC Zone exempte d'ADM (II)	352 000
2012/423/PESC Prolifération des missiles (HCOC II)	930 000
2012/699/PESC Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE V)	5 185 028
2012/700/PESC Plan d'action de Carthagène 2010-2014 (AP Landmines II)	1 030 000
2012/711/PESC Contrôle des exportations d'armements (COARM Outreach)	1 860 000
sous-total:	17 197 028

19.0304 Mesures d'urgence 0

19.0305 Actions préparatoires et de suivi

Audits externes, services juridiques et évaluations	167 731
Mesures préparatoires pour une éventuelle mission PSDC en Libye	415 000
sous-total:	582 731

19.0306 Représentants spéciaux de l'Union européenne

2012/39/PESC RSUE au Kosovo	2 410 000
2012/33/PESC RSUE pour le processus de paix au Proche-Orient	1 300 000
2012/255/PESC RSUE en Afghanistan	300 000
2012/331/PESC RSUE en Afghanistan	6 380 000
2012/PESC RSUE pour le Sud de la Méditerranée	945 000
2012/325/PESC RSUE pour la République du Soudan et la République du Sud-Soudan	1 900 000
2012/328/PESC RSUE pour l'Asie centrale	1 120 000
2012/330/PESC RSUE en Bosnie-Herzégovine	5 250 000
2012/326/PESC RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie	2 000 000
2012/329/PESC RSUE pour la Corne de l'Afrique	4 900 000
2012/390/PESC RSUE pour l'Union africaine	680 000
2012/440/PESC RSUE pour les droits de l'homme	712 500
sous-total:	27 897 500
TOTAL:	335 686 353,00

ANNEXE II: Aperçu des actes juridiques dans le domaine de la PESC (sanctions) en 2012¹¹⁸**Afghanistan / Taliban**

Décision d'exécution 2012/167/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 60*).

Décision d'exécution 2012/334/PESC du Conseil du 25 juin 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 165 du 26.6.2012, p. 60*).

Décision d'exécution 2012/393/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 187 du 17.7.2012, p. 52*).

Décision d'exécution 2012/454/PESC du Conseil du 1^{er} août 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 206 du 2.8.2012, p. 11*).

Décision d'exécution 2012/745/PESC du Conseil du 3 décembre 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 332 du 4.12.2012, p. 22*).

Décision d'exécution 2012/809/PESC du Conseil du 20 décembre 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 352 du 21.12.2012, p. 47*).

¹¹⁸ Cette liste ne concerne que les décisions PESC imposant des mesures restrictives. La mise en œuvre des mesures relevant du champ d'application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne nécessite également l'élaboration d'un règlement du Conseil ou d'un règlement d'exécution du Conseil, le cas échéant.

Biélorussie

Décision 2012/36/PESC du Conseil du 23 janvier 2012 modifiant la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 19 du 24.1.2012, p. 31*).

Décision d'exécution 2012/126/PESC du Conseil du 28 février 2012 mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 55 du 29.2.2012, p. 19*).

Décision d'exécution 2012/171/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 95*).

Décision 2012/212/PESC du Conseil du 23 avril 2012 modifiant la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 113 du 25.4.2012, p. 11*).

Décision 2012/642/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 285 du 17.10.2012, p. 1*).

Bosnie-Herzégovine

Décision 2012/158/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine (*JO L 80 du 20.3.2012, p. 17*).

République démocratique du Congo

Décision 2012/811/PESC du Conseil du 20 décembre 2012 modifiant la décision 2010/788/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (*JO L 352 du 21.12.2012, p. 50*).

Côte d'Ivoire

Décision d'exécution 2012/74/PESC du Conseil du 10 février 2012 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC du Conseil renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire (*JO L 38 du 11.2.2012, p. 43*).

Décision d'exécution 2012/144/PESC du Conseil du 8 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC du Conseil renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire (*JO L 71 du 9.3.2012, p. 50*).

Décision 2012/371/PESC du Conseil du 10 juillet 2012 modifiant la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte-d'Ivoire (*JO L 179 du 11.7.2012, p. 21*).

Égypte

Décision 2012/159/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (*JO L 80 du 20.3.2012, p. 18*).

Décision 2012/723/PESC du Conseil du 26 novembre 2012 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (*JO L 327 du 27.11.2012, p. 44*).

Érythrée

Décision 2012/632/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 modifiant la décision 2010/127/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Érythrée (*JO L 282 du 16.10.2012, p. 46*).

République de Guinée (Conakry)

Décision 2012/149/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (*JO L 74 du 14.3.2012, p. 8*).

Décision 2012/665/PESC du Conseil du 26 octobre 2012 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (*JO L 299 du 27.10.2012, p. 45*).

Guinée-Bissau

Décision 2012/237/PESC du Conseil du 3 mai 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau (*JO L 119 du 4.5.2012, p. 43*):

Décision 2012/285/PESC du Conseil du 31 mai 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau et abrogeant la décision 2012/237/PESC (*JO L 142 du 1.6.2012, p. 36*).

Décision d'exécution 2012/516/PESC du Conseil du 24 septembre 2012 mettant en œuvre la décision 2012/285/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau (*JO L 257 du 25.9.2012, p. 20*).

Iran (régime ADM)

Décision 2012/35/PESC du Conseil du 23 janvier 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 19 du 24.1.2012, p. 22*).

Décision 2012/152/PESC du Conseil du 15 mars 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 77 du 16.3.2012, p. 18*).

Décision 2012/169/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 90*).

Décision 2012/205/PESC du Conseil du 23 avril 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 110 du 24.4.2012, p. 35*).

Décision 2012/457/PESC du Conseil du 2 août 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 208 du 3.8.2012, p. 18*).

Décision 2012/635/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 282 du 16.10.2012, p. 58*).

Décision 2012/687/PESC du Conseil du 6 novembre 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 307 du 7.11.2012, p. 82*).

Décision 2012/829/PESC du Conseil du 21 décembre 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 356 du 22.12.2012, p. 71*).

Iran (régime droits de l'homme)

Décision 2012/168/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 85*).

Décision 2012/810/PESC du Conseil du 20 décembre 2012 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran (*JO L 352 du 21.12.2012, p. 49*).

Iraq

Décision 2012/812/PESC du Conseil du 20 décembre 2012 modifiant la position commune 2003/495/PESC sur l'Iraq (*JO L 352 du 21.12.2012, p. 54*).

République de Moldavie

Décision 2012/170/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 92*).

Décision 2012/527/PESC du Conseil du 27 septembre 2012 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (*JO L 263 du 28.9.2012, p. 44*).

Myanmar / Birmanie

Décision 2012/98/PESC du Conseil du 17 février 2012 modifiant la décision 2010/232/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar (*JO L 47 du 18.2.2012, p. 64*).

Décision 2012/225/PESC du Conseil du 26 avril 2012 modifiant la décision 2010/232/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar (*JO L 115 du 27.4.2012, p. 25*).

Somalie

Décision 2012/388/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 187 du 17.7.2012, p. 38*).

Décision 2012/633/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 282 du 16.10.2012, p. 47*).

Syrie

Décision d'exécution 2012/37/PESC du Conseil du 23 janvier 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 19 du 24.1.2012, p. 33*).

Décision 2012/122/PESC du Conseil du 27 février 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 54 du 28.2.2012, p. 14*).

Décision d'exécution 2012/172/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 103*).

Décision 2012/206/PESC du Conseil du 23 avril 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 110 du 24.4.2012, p. 36*).

Décision d'exécution 2012/256/PESC du Conseil du 14 mai 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 126 du 15.5.2012, p. 9*).

Décision 2012/322/PESC du Conseil du 20 juin 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 165 du 26.6.2012, p. 45*).

Décision d'exécution 2012/335/PESC du Conseil du 25 juin 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 165 du 26.6.2012, p. 80*).

Décision 2012/420/PESC du Conseil du 23 juillet 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 196 du 24.7.2012, p. 59*).

Décision d'exécution 2012/424/PESC du Conseil du 23 juillet 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 196 du 24.7.2012, p. 81*).

Décision d'exécution 2012/478/PESC du Conseil du 16 août 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 219 du 17.8.2012, p. 21*).

Décision 2012/634/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 282 du 16.10.2012, p. 50*).

Décision 2012/739/PESC du Conseil du 29 novembre 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie et abrogeant la décision 2011/782/PESC (*JO L 330 du 30.11.2012, p. 21*).

Position commune 2001/931/PESC

Décision 2012/150/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2011/872/PESC portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme (*JO L 74 du 14.3.2012, p. 9*)

Décision 2012/333/PESC du Conseil du 25 juin 2012 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2011/872/PESC (*JO L 165 du 26 juin 2012, p. 72*).

Décision 2012/686/PESC du Conseil du 6 novembre 2012 modifiant la décision 2012/333/PESC portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme (*JO L 307 du 7 novembre 2012, p. 80*).

Décision 2012/765/PESC du Conseil du 10 décembre 2012 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2012/333/PESC (*JO L 337 du 11.12.2012, p. 50*).

Tunisie

Décision 2012/50/PESC du Conseil du 27 janvier 2012 modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (*JO L 27 du 31.1.2012, p. 11*).

Décision 2012/724/PESC du Conseil du 26 novembre 2012 modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (*JO L 327 du 27.11.2012, p. 45*).

Zimbabwe

Décision 2012/97/PESC du Conseil du 17 février 2012 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 47 du 18.2.2012, p. 50*).

Décision d'exécution 2012/124/PESC du Conseil du 27 février 2012 mettant en œuvre la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 54 du 28.2.2012, p. 20*).

ANNEXE III: Déclarations faites en 2012

En 2012, **597** déclarations au total ont été diffusées dans les catégories suivantes:

- **Déclarations de la HR au nom de l'UE:** elles reflètent la position officielle de l'UE et sont diffusées sous l'autorité de la HR après consultation des États membres. En l'absence de position officielle, ces déclarations sont arrêtées par les États membres au sein du Conseil. Des pays tiers peuvent s'aligner sur ces déclarations s'ils y sont invités.
- **Déclarations de la HR:** elles sont utilisées le plus souvent afin de réagir à des événements qui requièrent une réaction rapide de la part de l'UE et elles sont diffusées sous l'autorité de la HR sans consultation formelle des États membres.
- **Déclarations du porte-parole de la HR:** elles sont utilisées en réaction rapide de l'UE lorsque l'intervention personnelle de la HR n'est pas nécessairement requise.
- **Déclarations de l'UE au niveau local:** elles sont utilisées dans le cadre d'une question locale ou régionale particulière.

Répartition par catégorie:

Catégorie	Nombre (pourcentage entre parenthèses)
Déclarations de la HR au nom de l'UE	62 (10 %)
Déclarations de la HR	253 (42 %)
Déclarations de porte-paroles	200 (34 %)
Déclarations au niveau local	82 (14 %)
Total	597

Ventilation géographique

Région	Pourcentage
Afrique	18 %
Asie	15%
Europe de l'Est / Balkans occidentaux	19%
Amérique latine	5%
Afrique du Nord	16%
Moyen-Orient/Golfe	19 %
Cadre multilatéral / Amérique du Nord	8 %

Ventilation thématique

Catégorie	Nombre (pourcentage entre parenthèses)
Droits de l'homme	151 (25 %)
Élections / Réforme	96 (16 %)
Conflits / processus de stabilisation	151 (26 %)
Incidents liés à la sécurité	53 (9 %)
Messages de félicitations / de condoléances	24 (4 %)
Non-Prolifération	7 (1 %)
Autres	111 (19 %)
Total	597

Déclarations communes

25 déclarations communes de la HR et d'autres membres de la Commission ont été diffusées:

Commissaire Fule	21
Commissaire Pielbags	1
Commissaire Reding	
Commissaire Georgieva	1
Commissaire de Gucht	1
Commissaire Rehn	1
Total	25